



VILLE DE
GENÈVE

LES BAINS ET LA JETÉE DES PÂQUIS

Quai du Mont-Blanc 28

Conservation du patrimoine architectural

Étude historique, état des lieux et usages

Marcellin Barthassat / quatre architecture territoire
Pauline Nerfin, historienne de l'art

Août 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION : PATRIMOINE, PAYSAGE ET USAGES	8
2. HISTORIQUE DES BAINS 1856-1995	10
Construction de la jetée et naissance des bains : 1856-1907	10
Vers un projet de bains en béton 1908-1934	15
Travaux d'entretien 1935-1966	20
Projet(s) de reconstruction 1967-1986	22
Sauvegarde des Bains 1987-1989	22
Naissance d'une alternative au projet de démolition-reconstruction 1988	25
Vote populaire pour la sauvegarde des bains : 25 septembre 1988	25
Projet définitif et travaux de « restauration » : 1991	26
Inauguration des bains restaurés : 1995-96	28
Plans et analyse diachronique	29
3. À LA RECHERCHE DES AUTEURS DU PROJET DE 1932	30
Louis Archinard, ingénieur (1879-1953)	30
A. Henry Roche, architecte (1875-1947)	31
Emmanuel Compin, dessinateur architecte (~1882-1940)	32
Georges Lacôte, dessinateur architecte (~1895 - ap. 1956)	32
Quatre destins et des bains	33
4. INGÉNOSITÉ ET CULTURE DES BAINS EN SUISSE	34
Quelques modèles de bains publics	35
Des bains sur les lacs	35
Des bains sur rivière ou fleuve	36
Influences de modèles suisses pour Genève	39
5. FORMES, STRUCTURE ET FONCTIONNALITÉ	40
Le plan et son insertion dans le site	40
Technologie, matériaux et texture	42
Évolution spatiale et fonctionnelle	42
6. PROJET ET MÉTHODE DE LA RESTAURATION	44
Diagnostic, principes d'interventions	44
Réhabiliter la matérialité des bains en béton	48
Clarification des espaces	48
7. CHANTIER DES BAINS : 1990-1996	49
Interventions sous la plateforme (infrastructure)	49
Travaux de réhabilitation (superstructure)	52
Bassins et ouvrages annexes	56

8. AMÉNAGEMENTS ET INTERVENTIONS CONNEXES 1997 - 2021	58
Construction d'une plateforme-solarium côté rade en 2000	58
Dragage et entretien des fonds lacustres en 2003	58
Réaménagement des enrochements côté lac en 2004	59
Installations d'équipements complémentaires	60
9. USAGES ET DURABILITÉ DES BAINS DES PÂQUIS EN 2021	62
Plans été / hiver et affectation des surfaces	62
État constructif général	67
10. VALEURS DU SITE ENTRE ARCHITECTURE, USAGES ET PATRIMOINE	72
Conservation, modification, optimisation des bains	72
NOTES	76
BIBLIOGRAPHIE	79
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES	82



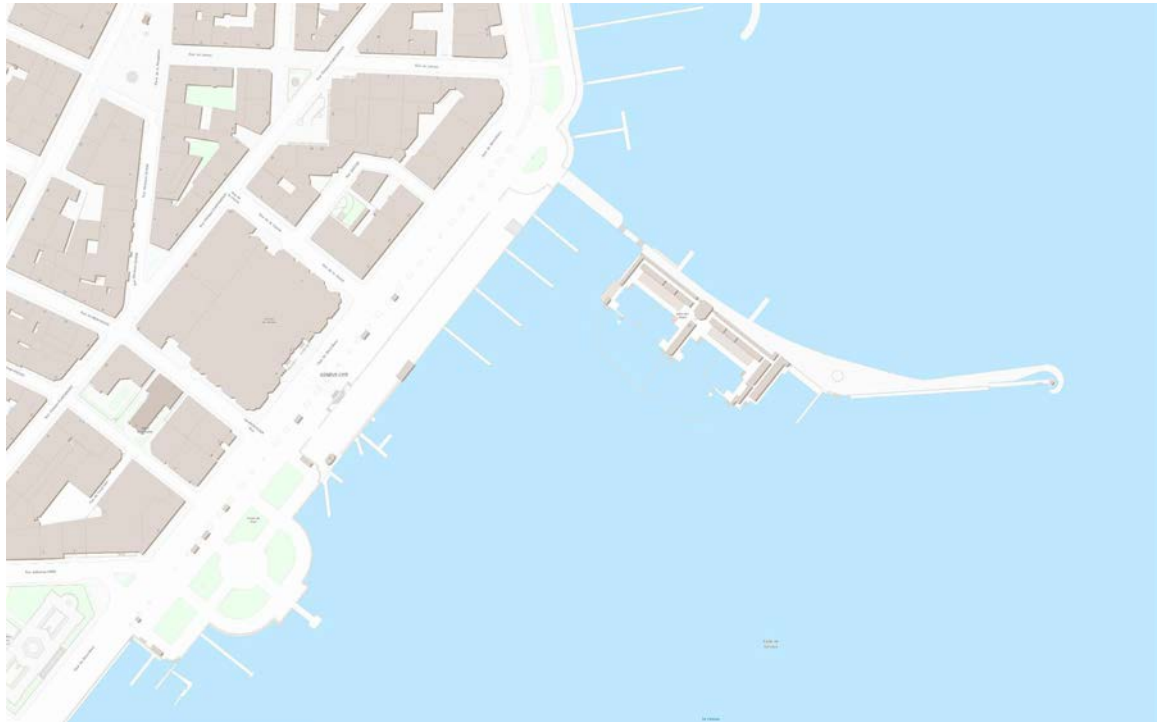




Page précédente:

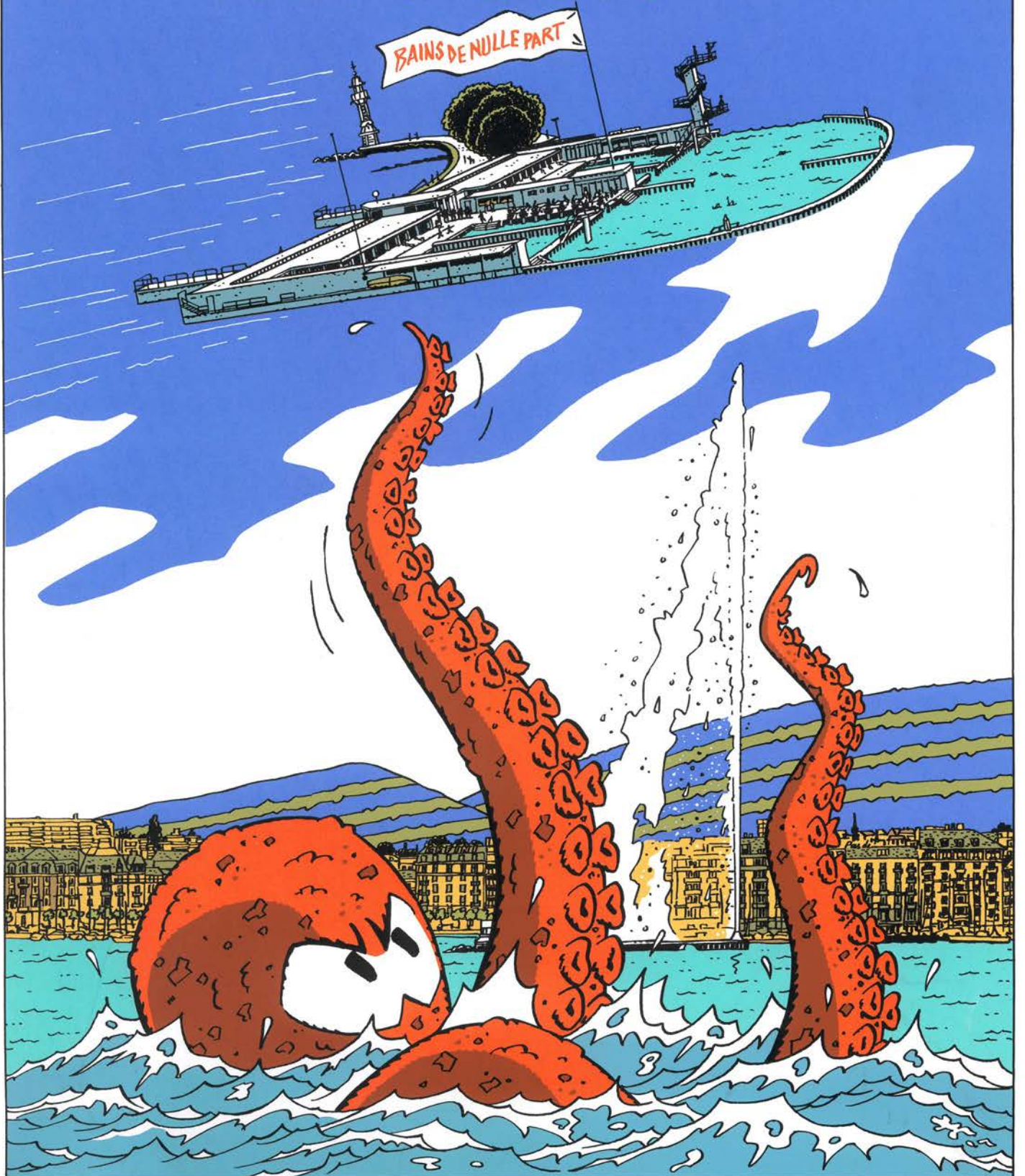
Fig. 1.
Les bains dans la rade en 2021

Fig. 2.
2020 l'AUBP fête
les trente ans des
bains



Nom:	Bains des Pâquis
Adresse:	Quai du Mont-Blanc 30
Données cadastrales:	Parcelle 2980, bâtiment n° A359, Genève-Cité, feuille 21
N° EGID / EGRID:	295088438 / CH881065638189
Affectation d'origine:	Bains publics
Affectation actuelle:	<i>Idem</i>
Maître d'ouvrage:	Ville de Genève
Date de construction:	1932
Concepteur(s):	Service des travaux de la Ville de Genève ; réalisation entreprise Zschokke
Transformations majeures :	1991-1995 : restauration des bains (DD 91005) par M. Barthassat, C. Butty, G. Curonici, J. Menoud architectes; J.-P. Cêtre et J.-M. Nussbaumer ingénieurs.
Protection(s) et règlement(s) particuliers :	Plan de site de la Rade (objets dignes de protection).
Recensements et inventaires :	Recensement du patrimoine architectural du XX ^e siècle.
Points d'intérêt :	Ouvrage lacustre identitaire de la Rade, dispositif constructif, valeur d'usage.

30 ANS LES BAINS DES PÂQUIS ÎLE D'UTOPIE



INTRODUCTION : PATRIMOINE, PAYSAGE ET USAGES

Au cœur de la rade les bains se présentent comme l'un des édifices marquant du patrimoine genevois du XX^e siècle. Reconstitué en béton armé en 1932, puis restauré dès 1992 en trois étapes, cet ouvrage amarré à la jetée des Pâquis est fondé sur des centaines de pieux, sur un fond de sédiments et de sables limoneux. Sa reconnaissance patrimoniale marque pour Genève le début d'une prise de conscience collective à l'égard de plusieurs édifices du XX^e siècle. Avec le cinéma Manhattan de Saugey à la place du Cirque, et la Maison Ronde de Braillard à Saint-Jean, les bains des Pâquis font figure de « première » en matière de restauration d'édifice moderne du XX^e siècle. Il serait naturellement impossible de parler des bains des Pâquis sans évoquer la polémique qui a entouré sa sauvegarde. Outre leur situation singulière, les bains sont devenus un incontournable lieu d'accès à l'eau, été comme hiver, enrichi de multiples activités. Pour continuer à porter une attention particulière à son entretien et au respect du site, il semble important en 2022 de reconduire un état des lieux quant aux espaces et aux fonctionnalités du site.

Dès la reprise de la gestion par l'Association des usagers des Bains des Pâquis (AUBP) en 1990, le succès est au rendez-vous. L'ouverture des bains (4 à 5 mois) est maintenue en été, puis fermée en automne/hiver pour les travaux (1992-95). A la fin de ceux-ci l'AUBP décide d'ouvrir l'établissement toute l'année, ce qui implique l'augmentation de prestations adaptées aux saisons. Très vite des éléments du programme de base évoluent pour prendre en compte une fréquentation qui va en s'amplifiant¹. Plusieurs espaces d'origine sont transformés en sauna, hammam, salle de repos, salle de restaurant en hiver avec poêles, ateliers et locaux de stockage. En 2000-2001, une première installation d'une plateforme-solarium est réalisée sur la jetée, suivie en 2004-2006 d'un agencement fonctionnel et artistique d'encadrements. Sur l'eau, dans certaines parties des bassins, d'autres aménagements sont réalisés. Des ajouts et des réaffectations qui répondent à de nouvelles exigences, à une valorisation du rapport à l'eau et au nombre croissant d'usagers. L'accueil *bistronomique* conforte aussi la réputation de bains populaires et témoigne aujourd'hui du succès qu'on leur connaît, comme du rôle social et culturel qu'ils jouent en tant que lieu public.

Cet engouement n'est toutefois pas sans poser problèmes et contradictions, entre la capacité d'accueil et le fonctionnement harmonieux dans l'organisation spatiale et les distributions. Dès la sauvegarde des bains en 1988, et dans les années qui suivirent leur rénovation, on imaginait bien qu'au fil du temps il adviendrait de nouveaux besoins et donc des adaptations nécessaires, et ce malgré les contraintes patrimoniales reconnues par l'AUBP, gestionnaire des lieux. Si la restauration de 1992-1996 reflète une architecture et une typologie proche de l'état d'origine, plusieurs transformations ont dû répondre à de nouveaux enjeux et défis.

De nos jours la problématique entre l'existant et l'usage se manifeste par une succession d'ajustements fonctionnels qui parfois contredisent la « page originale de la partition » pourrait-on dire. L'insertion des capteurs solaires sur les toitures, l'extension de la salle de restaurant d'hiver, la création d'un hammam dans les anciens vestiaires inutilisés, ainsi que les portails d'entrée du water-polo et du Goléron sont des exemples d'interprétation, sujets à discussion et négociation.

Si tout est possible, il convient de fixer des conditions et quelques règles d'attention. C'est ici l'occasion de rappeler les principes d'intervention – formulés à l'issue de la restauration – en corrélation rigoureuse avec la substance patrimoniale d'un ouvrage d'art, emblématique de la rade. Ces principes peuvent être revisités et enrichis de l'expérience d'usages, de la bonne gestion et tenue de l'édifice. C'est la raison pour laquelle le département de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève a demandé de dresser un « état des lieux et usages » pour mieux guider les transformations futures, nécessaires à l'évolution fonctionnelle du site. La présente étude rend compte de l'essor des besoins identifiés au cours des années passées. C'est aussi l'occasion de ne pas perdre la mémoire historique des bains, des principes et de la méthode de restauration, comme celle du partenariat établi entre maître d'ouvrage, usagers, architectes et ingénieurs. Souvenons-nous qu'un ensemble de contraintes (climat, eau, site, accessibilité, etc.) propre aux travaux lacustres, ont marqué une gestion de chantier complexe. De plus, l'AUBP ne voulait aucune fermeture durant l'été, ce qui imposait une organisation des travaux durant la seule période hivernale.

Cette étude développe un propos qui invite au respect et à la protection de la substance patrimoniale dans son intégralité, tout en identifiant les possibilités d'adaptation que l'ouvrage pourrait supporter. Rappelons que les auteurs du projet, le collectif d'architectes, composé de Marcellin Barthassat, Marc Brunn, Claude Butty, Gabriele Curonici, Jacques Menoud, avec les ingénieurs civils Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nussbaumer ont conduit la « restauration » sur la base des principes constructifs suivants : réparer, restaurer, transformer, intégrer, ajouter.



3



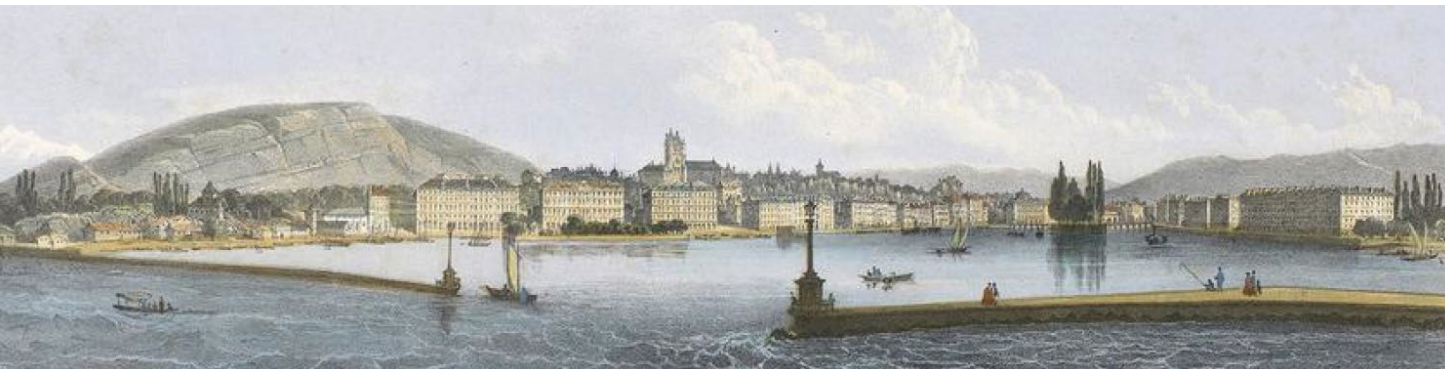
4

Aujourd'hui, l'état des lieux s'inscrit dans une continuité historique de la protection des bains et de la jetée. Il constitue un « guide » pour des aménagements ou transformations futures répondant notamment aux évolutions énergétiques indispensables, dans une juste proportion. Dès leur sauvegarde, la valeur d'usage des bains, portée par l'AUBP, puis formulée dans sa charte éthique, demeure l'un des facteurs d'attractivité du site en tant qu'espace public majeur. Leur fonction est aussi un sujet de conservation. Grâce au fidèle engagement et gestion dynamique de l'AUBP depuis une trentaine d'années, au développement des pratiques de baignade attachées aux rituels lacustres en toutes saisons, aux multiples offres de bien-être, au maintien d'une richesse pluriculturelle, aux offres musicales et culturelles variées et de qualité, sont autant d'activités qui participent et enrichissent la vie du site. Elles démontrent aujourd'hui un avenir durable et une sociabilité essentielle pour la Cité, qui se conjugue avec les valeurs patrimoniales de son architecture.

Marcellin Barthassat / atelier quatre
Pauline Nerfin / historienne de l'art

Fig. 3.
Bassins, 2015

Fig. 4.
Buvette et rotonde,
2010



6

2. HISTORIQUE DES BAINS 1856-1995

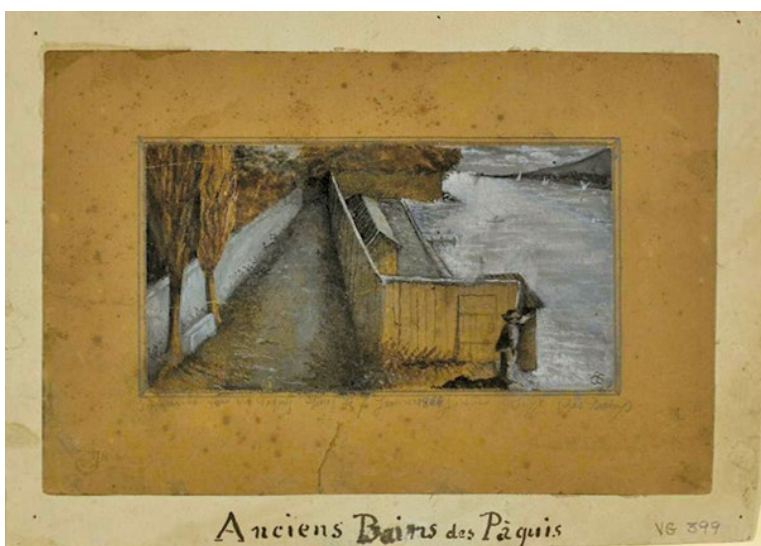
Construction de la jetée et naissance des bains : 1856-1907

En 1856, au bout du chemin des Pâquis, il y aurait eu des bains où le maître-nageur Jules Durand donnait des cours de natation². (Fig.5)

En 1857 à l'emplacement de la jetée actuelle, se trouvaient des bancs de sable, sur lesquels le projet d'une jetée fut adopté et construit. Il s'agissait de l'un des deux dispositifs qui protègent la rade. L'ingénieur cantonal Léopold Stanislaus Blotnitzki signent les plans de deux jetées et prévoit la création d'un grand bassin protégé par elles, l'une aux Pâquis et l'autre aux Eaux-Vives, en maintenant un passage d'accès au port (Fig.6) (Fig.7). Ces plans seront simplifiés et réalisés par l'entrepreneur Henry Santoux. Les deux jetées participent à la régularisation du niveau du lac Léman, un enjeu majeur durant la seconde moitié du XIX^e siècle. En plan, la jetée a « une forme de bras très fin au coude élargi et dont l'avant-bras est recourbé vers le petit lac »³, où le pont du Goléron y figure déjà.

Au bout de la jetée des Pâquis, le premier phare, conçu par le physicien Élie Wartmann se dressera en octobre de la même année (Fig. 8). Frappé d'obsolescence en 1894, il sera reconstruit par l'architecte Paul Bouvier, l'ingénieur cantonal Émile Charbonnier et l'entrepreneur Charles Schmiedt, dans un style Beaux-Arts assumé.

En 1871, Jules Durand négocie avec l'État une concession d'une durée de quatre ans, pour exploiter des bains sur la jetée, car ceux qu'il utilise pour son école de natation vont être démolis en vue de la construction de l'hôtel National⁴. Ces premiers bains, situés côté rade de la jetée sont une sorte de quadrilatère, fait de planches assemblées reposant sur des pilotis et coiffés d'une toiture en tôle ; une coursive extérieure desservait trois échelles permettant de rejoindre l'eau⁵.



5



8



Fig. 5. Monogramme sur papier, 1866

Fig. 6. Panorama du port de Genève au XIX^e (gravure)

Fig. 7. Projet général du port de la rade en 1856

Fig. 8. Le phare des Pâquis entre 1894-1930

7

Le maître-nageur ne va pas renouveler sa convention ; il va passer les rênes de son entreprise de bains et d'école de natation en 1876 à Jules Henry – donnant le surnom des Bains Henry – qui restera aux commandes jusqu'en 1889⁶. À cause du chantier de l'Usine des forces motrices (actuel Bâtiment des Forces Motrices - BFM), les bains publics gratuits (Fig.9) (Fig.10) (Fig.11) qui y étaient aménagés depuis 1838 disparaissent de la Coulouvrenière. De plus, « les bains amarrés au pont de la Coulouvrenière alarmèrent plus d'une fois les autorités, leur construction n'étant pas en rapport avec le courant puissant du fleuve à cet endroit »⁷. Les autorités municipales décident, pour des raisons d'hygiène principalement, de recréer des bains publics gratuits, aux Pâquis. Le lieu retenu est donc situé en aval, après les bains payants actuels.

À cette date, les bains sont finalement démolis et l'année suivante de nouveaux bains sont inaugurés pour un coût de 30'000 francs. (Fig. 12)

Ces nouveaux bains des Pâquis, dont les parties exposées aux intempéries seront en fer et le reste en bois (Fig. 13), sont quatre fois plus grands que les anciens. Ils forment un rectangle de 42 m de long sur 38,20 m de large ; quant au plancher qui fait le tour de la « piscine » intérieure de 900 m², il mesure 5m de large (fig.14) (fig.15 et 15a). La profondeur du bassin varie entre 1 m et 1,60 m⁸. Sur le côté sud, une ouverture de 10 m est aménagée, pour laisser aux nageurs expérimentés la possibilité de rejoindre les eaux profondes⁹.

Fig. 9.
Les bains de la
Coulouvrenière
avant 1883

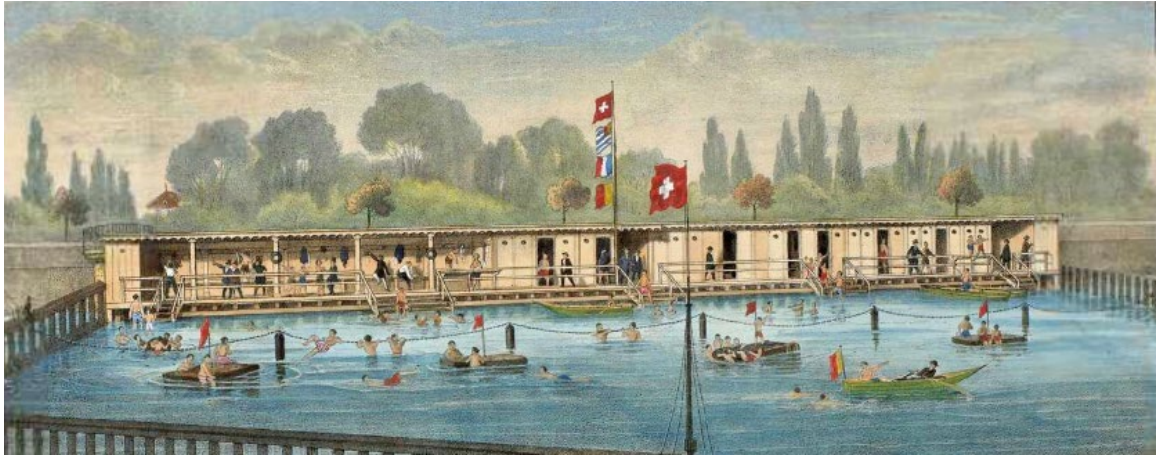


Fig. 10.
École de natation
du Brise-Lames,
rive gauche
à Genève,
lithographie sur
estampe

Fig. 11.
Bains de Neuve à
Plainpalais

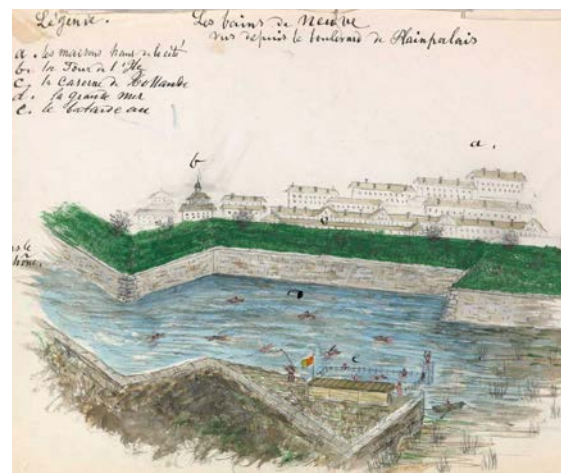
Fig. 12.
Débarcadère et
jetée vers 1891

Fig. 13.
Plan 1988 des
bains en bois et
métal

Fig. 14.
Bains en bois vers
1890-1900

Fig. 15 et 15a.
Bains en bois vers
1890-1900

Fig. 16.
Bains en hiver
1905



9

11



12



14



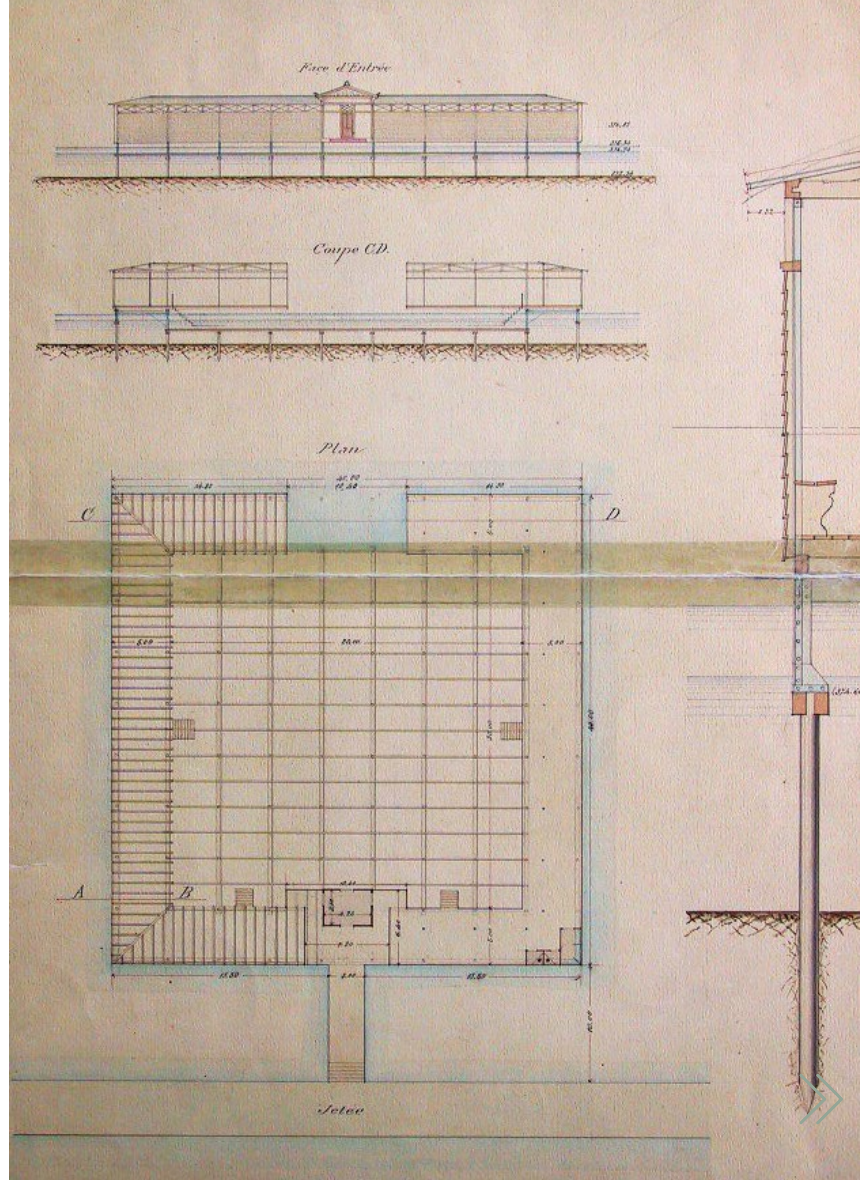
15



15a



16



13

Une passerelle de 3 m relie l'établissement à la jetée (Fig.16), et la hauteur maximum du bâtiment sera de 2,50 m depuis le couronnement de la jetée, afin de réduire l'impact sur la vue du lac. Il est prévu la gratuité les dimanches, les jours fériés et à certaines heures de la journée.

Quelques années après leur construction, en 1894, l'État fait édifier une Rotonde sur le quai, dans le cadre de l'embellissement prévu pour l'Exposition nationale de 1896. En 1899, il fera élargir le pont du Goléron (Fig.17) et la jetée¹⁰.

Un groupe de femmes milite pour avoir des bains rien que pour elles, car leur plage horaire est beaucoup moins importante que celle des hommes. Elles obtiennent gain de cause et le chantier d'un nouveau bain plus petit, placé à l'est, voit le jour en 1907, pour un coût de 36'000 francs.

Fig. 17.
Pont du Goléron
sous la glace 1891



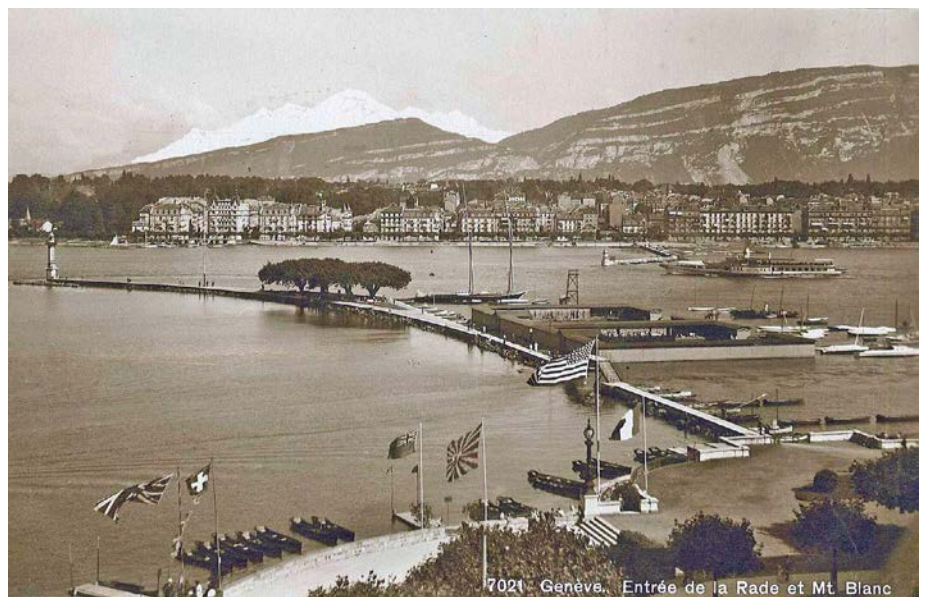
17

Fig. 18.
Plan de Genève
par J. R. Mayer
ingénieur, édition
Briquet et Fils,
1915



18

Fig. 19.
La jetée et les
bains entre
1906-1931



19

Vers un projet de bains en béton 1908-1934

Si le Service des travaux et projets de la Ville travaille dès 1920-1921 sur de nouveaux bains en bois et métal, ceux-ci ne resteront qu'à l'état de plans, car les finances municipales ne sont pas florissantes¹¹. La question d'une reconstruction des bains des Pâquis revient sur le devant de la scène en juillet 1927, lorsque le conseiller municipal M. Roulet souhaite que davantage de bains publics sur le Rhône et sur le lac se développent. Il émet l'idée qu'aux Pâquis, en plus des bains déjà installés, la population soit autorisée à se baigner du côté lac, le long de la jetée, qui fait près de 150 mètres de long. Le Président du Conseil administratif d'alors, M. Uhler, rappelle qu'il tient « spécialement à améliorer les bains des Pâquis », qu'une étude est en cours, mais qu'au vu des mauvaises finances de la Ville, les projets n'ont pas été plus avant. Concernant la suggestion de M. Roulet, l'affaire est déjà sur les voies, il ne manque plus que l'accord du Département de justice et police¹². En octobre de la même année, M. Uhler fait savoir que l'essai de plage publique en amont de la jetée est concluant, malgré le mauvais temps de la saison. Pour l'instant il ne s'agit pas de penser à de « nouveaux bains », mais la jetée sera de plus en plus « transformée en plage »¹³.

A cette fin, la Ville souhaite élargir le perré de la jetée des Pâquis et demande que le Département de justice et police autorise la baignade côté lac de manière permanente. Un portail est placé en 1928 sur le pont du Goléron afin de contrôler l'accès aux bains¹⁴.

De l'autre côté du lac, au vu de l'affluence sur la plage des Eaux-Vives, l'État mandate l'architecte Alfred Chabloy pour créer des bains publics au Port-Noir. Parallèlement, une société privée parvient à réaliser un nouvel établissement entre la commune des Eaux-Vives et Cologny, qui deviendra Genève-Plage, dont les plans sont signés par l'architecte Maxime Pittard. L'inauguration aura lieu en 1932¹⁵.

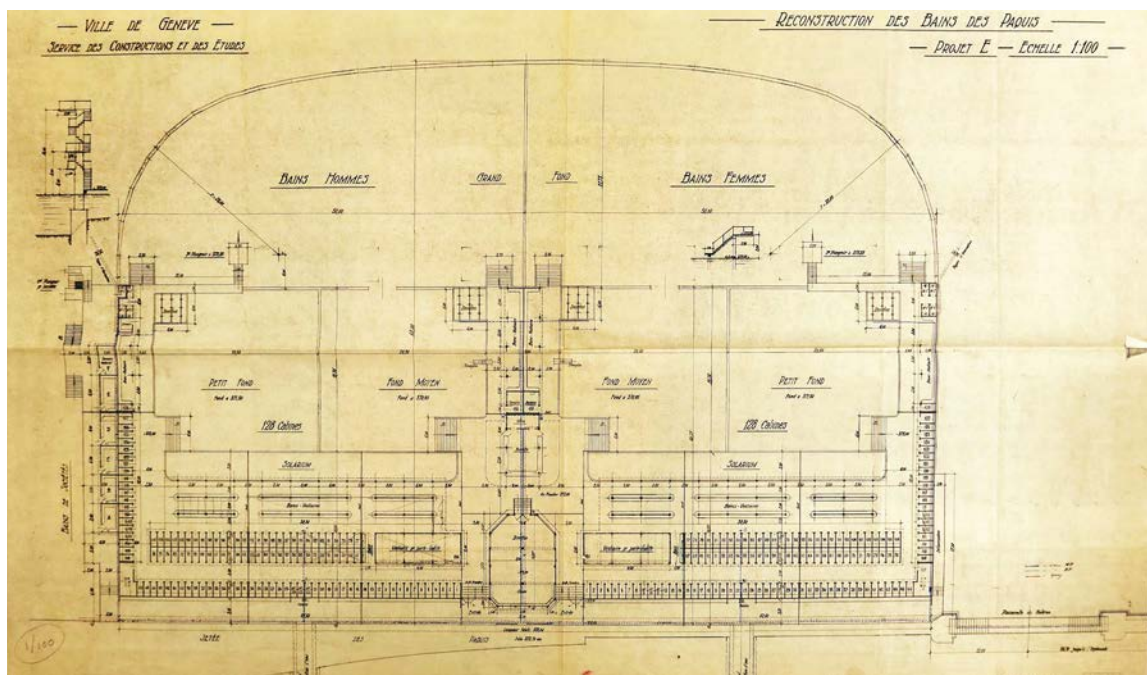
Aux mois de mai et octobre 1929 M. Roulet relance à deux reprises le Conseil administratif et M. Uhler sur l'avancement des travaux des Bains des Pâquis¹⁶. Ce dernier l'invite pour constater que les plans sont prêts, seuls quelques détails restent à régler. La Ville imagine des bains en béton armé dont le coût est devenu plus que compétitif. « La partie d'eau entre les bains et la jetée » sera supprimée de sorte que des cabines pourront y être établies. Les nouveaux bains sont prévus ancrés à la jetée, qui devrait être plus ouverte côté lac. Mais l'État doit encore donner son aval¹⁷. D'autres conseillers municipaux constatent que l'ouverture de la plage le long de la jetée, amène une affluence croissante¹⁸.

En novembre 1929, M. Roulet informe le Conseil municipal qu'il a vu les plans et que le projet ne « lui déplait point ; ils ont de la ligne », mais cependant

s'impatiente¹⁹! Les plans sont l'œuvre du Service des travaux de la Ville, dirigé par l'ingénieur Louis Archinard et l'architecte Henry Roche. Le devis est de 630'000 francs et il n'y a pas eu de concours. C'est seulement en juillet 1930 que le Conseil administratif de la Ville propose officiellement de reconstruire et d'agrandir les bains existants sur l'emplacement qu'ils occupent. Le Conseil rappelle que « 23 projets de bains, publics ou privés, sur le Rhône ou sur le lac, sont mentionnés de 1815 à 1888 » et que « actuellement il ne subsiste à proximité de la ville que les bains des Eaux-Vives-Plage et les bains de la jetée des Pâquis, dont l'exiguïté se fait vivement sentir »²⁰. Il rappelle également que cette reconstruction est « instamment demandée », qu'elle s'impose maintenant en raison de l'insuffisance de capacité et de l'état de délabrement :

Chaque année, l'entretien des bains devient plus onéreux. En 1919, 1921 et 1922, des crédits supplémentaires ont dû être votés afin de parer au remplacement des parties pourries. Toutes les années, des bois hors d'usage doivent être remplacés sans que ces réparations partielles remédient à l'état précaire de la construction, qui va en s'aggravant [...]. Un premier projet avait été élaboré en 1922, et cela dans des dimensions plus grandes que celles proposées actuellement. Il est vrai qu'alors les bains en plein air n'étaient pas en vogue comme ils le sont aujourd'hui. Et c'est grâce à cette faveur du public qu'il nous a été permis de donner, à peu de frais, une vaste extension aux bains des Pâquis en créant « la plage », si goûtée des baigneurs, aménagée à l'amont de la jetée. Du même coup, nous avons pu retarder de quelques années les dépenses à engager dans une reconstruction [...]. Si la plage constitue une extension nécessaire un complément indispensable répondant aux idées actuelles en fait de sport et d'insolation, elle ne saurait suppléer complètement l'établissement fermé. En effet, celui-ci est nécessaire à maints égards [...]. Puis l'établissement fermé est nécessaire pour les enfants des écoles, conduits aux bains en groupe nombreux et qui ne peuvent être surveillés efficacement que dans un établissement fermé. Enfin, un grand nombre de personnes des deux sexes ne tiennent pas à se baigner sur un emplacement mixte, largement ouvert à la vue du public [...]. Le projet prévoit donc la reconstruction des bains de la jetée des Pâquis à peu près sur leur emplacement actuel, mais avec une extension en longueur de 30,50m le long de la jetée, et une extension en largeur de 20m dans la direction de la ville, leur superficie est de 6'710m², contre 2'810m² actuellement.²¹

Il est particulièrement intéressant de noter que les bains projetés en béton armé et modernes gardent sensiblement la même forme que les anciens bains des hommes (1890) et des femmes (1907) réunis, soit un rectangle, ouvert dans sa longueur, côté sud. Cette face aura une forme plus arrondie, ce qui offrira un aspect plus favorable à la vue des ponts et des quais.



20

Fig. 20.
Projet E des bains
en béton 1931

Les nouveaux bains seront divisés en deux parties égales, séparées par une buvette accessible des deux côtés, avec un bassin pour chaque sexe, qui sera divisé en petit, moyen et grand fond ; ce dernier accueillera un plongeur de 2 m et 4 m ainsi qu'un tremplin élastique. « Le ponton de la nouvelle construction est accolé à la jetée, ce qui permet d'élargir de 3 m, sur une longueur de 118 m, l'espace libre entre les bains et la plage ; un banc sera disposé sur toute la longueur. La plate-forme réservée aux sociétés de natation comporte 12 cabines, une cabine de secours et un grand plongeur conforme au règlement de la fédération suisse de natation. Ce complément permettra de faire disparaître les installations aussi précaires que peu esthétiques dont disposent actuellement les sociétés »²².

Plusieurs modifications demandées par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) sont apportées au projet en décembre 1930. Malgré cette prise en compte des souhaits de la commission, le projet semble une fois encore stagner. M. Roulet interpelle à nouveau le conseiller administratif M. Uhler, qui admet la folle impatience de la population, mais explique qu'il est actuellement bloqué par l'État. En attendant les nouveaux bains et pour faciliter le nettoyage du perré du nouvel emplacement de bains en amont de la jetée, la partie supérieure sous les claies a été bétonnée. En outre, il a été aménagé « un emplacement pour les enfants et du gravier a été déversé le long de la jetée »²³.

En mai 1931, « La commission des monuments et des sites avait émis le vœu que l'esplanade de la jetée des Pâquis fut le moins possible masquée de la rade et qu'il convenait que le projet présenté alors fut réduit en longueur. Il en fut tenu compte.

L'établissement futur aura 100 m au lieu des 112 m projetés [...]. La commission se déclare satisfaite des améliorations, ainsi que de la réduction de l'emprise sur le lac ramené de 65 m à 45 m., Du fait des réductions successives du projet primitif, le nombre des cabines est légèrement diminué. Elles seront 126 pour les hommes, 126 pour les femmes et 12 pour les sociétés de natation, soit au total 264 cabines, contre 280 au premier projet [...]. Sur demande de la commission, ledit ponton sera surélevé de 18 cm sur le niveau de la jetée. Ceci aura pour avantage, la hauteur des bains étant diminuée au strict minimum, de permettre aux promeneurs de la jetée de voir la rade par-dessus la construction projetée²⁴». Le Conseil administratif insiste également sur le caractère novateur des futurs bains : ils seront construits avec des matériaux nouveaux, en béton armé et les portes de cabines en Eternit. « Il n'y aura pas de bois, si ce n'est le bureau du tenancier²⁵».

Plusieurs variantes B, C, D et E sont étudiées et ce sera la variante E (fig.20) qui est retenue et mise au net à l'échelle 1 : 100, plans et coupes²⁶. Le 22 mai 1931, le Conseil municipal vote le devis de 630'000 francs. L'entreprise Conrad Zschokke est choisie par l'Exécutif de la Ville pour mener à bien les travaux de reconstruction des bains. Dès le mois de septembre la requête en autorisation de construire DD 2459 demande la démolition des bains municipaux de la jetée des Pâquis et la « Reconstruction en béton armé des bains municipaux et de sociétés en aval de la jetée des Pâquis, au même emplacement que les bains actuels²⁷».



21



21a



22



23



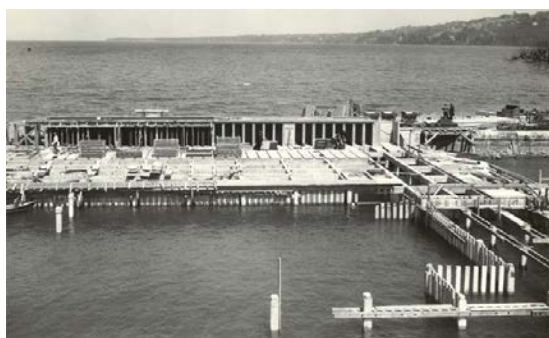
24

La Ville espère démarrer le chantier encore à la fin de l'année 1931, mais l'État bloque toujours le projet depuis plusieurs mois, arguant qu'une piscine serait préférable à cet endroit et serait ouverte ainsi toute l'année et non pas uniquement quatre mois en belle saison²⁸. Finalement, le 12 décembre 1931, l'autorisation de construire est délivrée.

Cinq semaines plus tard, le 20 janvier 1932, le chantier commence avec beaucoup d'éléments préfabriqués. On assiste *de facto* à un double chantier²⁹. Un chantier au bord de l'eau sur le quai du Mont-Blanc et un chantier sur l'eau (Fig.21 et Fig. 21b). Les pieux sont plantés à l'aide d'une machine appelée « sonnette » à plus de 13,50 m de profondeur parfois (Fig. 22) (Fig. 23) (Fig. 24) (fig.25). Les dalles sont ensuite posées sur les sommiers, eux-mêmes coulés sur place (Fig. 26). Une énorme quantité de vase doit être évacuée, ayant comme effet de ralentir le chantier. Avec un peu de retard, le 30 juillet de l'année 1932, les bains sont néanmoins livrés (Fig. 27).



25



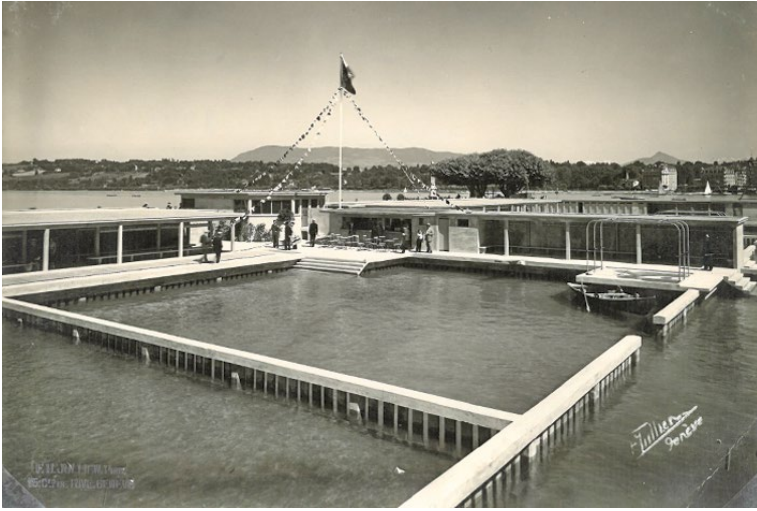
26

Fig. 21 et 21a. Construction des bains en 1932

Fig. 22 - 24. Travaux sur infrastructure en béton

Fig. 25. Marteau sonnette pour pieux battus

Fig. 26. Travaux sur la plateforme des bains



27

Sous la direction de l'architecte Henry Roche, les entreprises suivantes ont pris part à la reconstruction des bains : Zschokke : béton armé ; Toso-Badel : menuiserie ; Boesiger : serrurerie ; Veuve Henny & fils : plomberie et sanitaires ; Marconi frères : peinture ; Anthonioz : marbrerie ; Picco : vitrerie ; Nierlé : glace ; Delacroixriche et Cie : tremplins ; Portier et Gamper : bacs ; Le Coultre & Cie : horloges électriques ; Favre & fils : téléphone ; Meier (Zoug) et Ami Perrin : porte-habits.³⁰

Le 3 août 1932, les bains sont ouverts au public et obtiennent un succès immédiat. A peine inaugurés, ils sont déjà sous-dimensionnés, et la première saison (sans juillet) voit défiler plus de 335'000 baigneurs. (Fig. 28) (Fig. 29) (Fig. 30)



29

En chiffres : 6'500 m² / 256 cabines / 560 vestiaires porte-habits payants / 1'500 crochets pour vestiaires gratuits / 36 douches et installations sanitaires / 448 pieux. Les sociétés de natation ne sont pas oubliées, elles disposent de 5 cabines avec un bassin d'entraînement et un grand plongeur. Quelques réactions à leur réception par la population :

« Encore que le ciel n'ait pas été tout à fait serein, un très nombreux public s'est rendu hier aux nouveaux bains des Pâquis. Ce ne furent pas seulement des curieux, mais surtout des baigneurs et des baigneuses. Et comment ne pas céder à la tentation quand, à l'entrée des nouveaux bains si pratiquement conçus et construits, des appareils si pratiques et si jolis attendent les vêtements ? Les cabines s'alignent en agréable perspective, les vestiaires populaires sont accueillants et aérés. Il n'en faut pas plus pour que les dames et messieurs se métamorphosent en naïades et tritons pour goûter des joies que peuvent procurer et l'eau et le soleil »³¹.



30

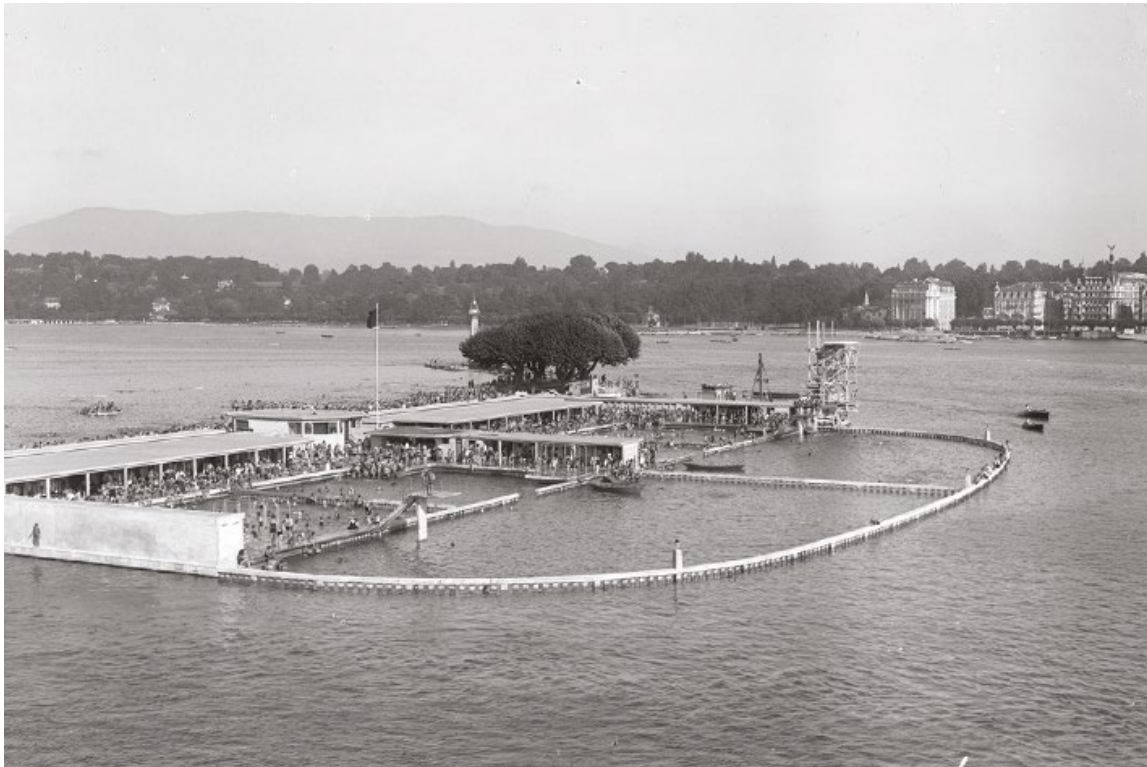
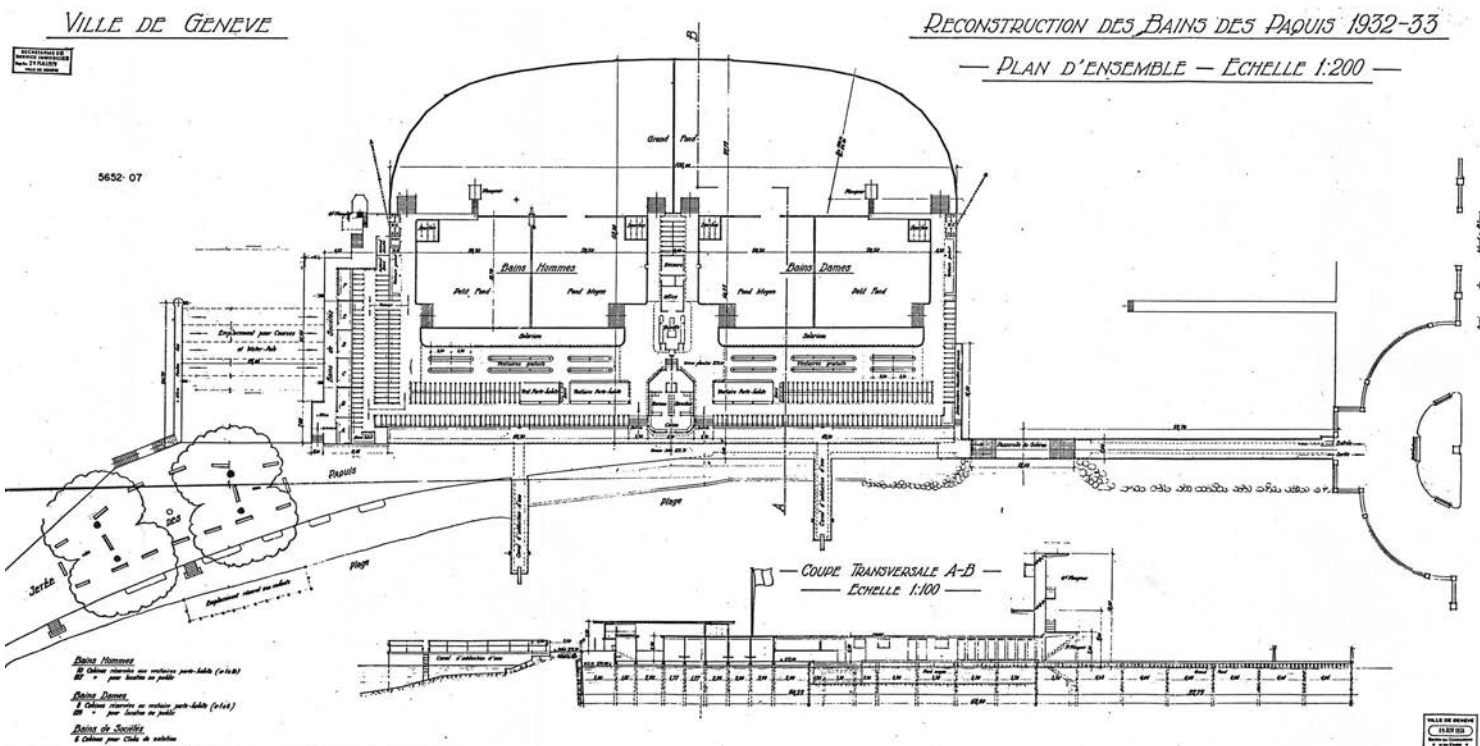


Fig. 27.
Achèvement de
l'ouvrage en 1932

Fig. 28 - 30.
Ouverture des
bains en 1932

Fig. 31.
Plan
d'agrandissement
des bains 1933

28



31

Fig. 32.
Reconstruction du pont du Goléron en 1933, conception Robert Maillard ingénieur

Fig. 33.
Jetée et bains en 1933

Fig. 34.
Manifestation de natation en 1941

En Septembre 1932, au vu de l'affluence record, le Conseil administratif décide que les bains seront agrandis au plus vite, essentiellement du côté des messieurs. Le projet prévoit ainsi 59 cabines supplémentaires et 6 cabines pour les sociétés, un agrandissement de la buvette, de la cabine de secours et la création de cabines dans la partie centrale des bains (Fig.31). Afin de faciliter l'accès au public, le projet prévoit également « l'élargissement de la jetée et la reconstruction de la passerelle du Goléron dont la largeur sera portée de 2 m à 3,40 m³² ». (Fig.32)

Le 14 mars 1933, un crédit de 165'000 francs est voté pour agrandir les bains. L'entreprise Zschokke est logiquement à nouveau mandatée pour construire 16 nouvelles cabines, un office pour la buvette, l'élargissement de la partie centrale de la jetée, l'agrandissement de la cabine de secours et la reconstruction du pont du Goléron. Ce dernier est pris en charge par l'État³³. De plus, les piliers de l'ancienne passerelle disparaîtront et n'entraveront plus le passage des petits bateaux. Les travaux d'agrandissement sont achevés en 1934 pour l'ouverture de la saison (Fig.33).

En accord avec l'État et pouvoir mieux canaliser le public – affluence jusqu'à 9'000 personnes par jour – il est décidé d'utiliser la partie Quai-Goléron pour organiser un côté « entrée » et un côté « sortie » (Fig.34). Des distributeurs de tickets sont installés devant la jetée sur une rotonde, rendant alors la jetée payante « pendant l'ouverture journalière ». En effet, il est jugé tout à fait correct de faire participer financièrement le public non-baigneur, car les bancs sont aussi utilisés³⁴. La Ville convainc l'État de lui céder le droit d'utilisation d'une partie du quai-marchand, afin d'installer un garage à bicyclettes ; en effet le grand nombre de bicyclettes entreposées sur la rotonde est jugée « inesthétique ». Constatons que 87 ans plus tard, l'affaire se répète et le discours reste le même³⁵ !



32



33



34

Travaux d'entretien 1935-1966

Entre 1935 et 1941, plusieurs travaux sont effectués chaque année : renforcement de la protection des toitures ; modification et pose de deux plongeoirs aux bains de sociétés ; construction de deux aérations à la cabine de secours³⁶ ; réfection de la peinture sur les portes de cabines, balises et radeaux ; remise en état de la protection des toitures ainsi que pose de deux grilles devant le phare³⁷ ; réfection de la peinture des barrières de la jetée et de la passerelle du Goléron ; pose de plaques d'aluminium sur les tablettes dans toutes les cabines et travaux ordinaires d'entretien³⁸ ; réparation des piliers en béton armé des bains des enfants, car rongés par les vagues et le sable ; remise en état de la couverture étanche sur les joints des dalles de toiture ; réparation de la protection des toitures³⁹ ; remises à leur place⁴⁰ des marches des escaliers des bassins, déplacées par les vagues.

En 1942 les eaux du lac particulièrement basses offrent la possibilité de réparer des poutres en béton armé⁴¹. « Les trois bateaux, les radelets, les balises et le grand mât » reçoivent une nouvelle couche de peinture, comme apparemment presque chaque année⁴². En novembre une passerelle en bois est autorisée le long de la jetée des Pâquis⁴³.

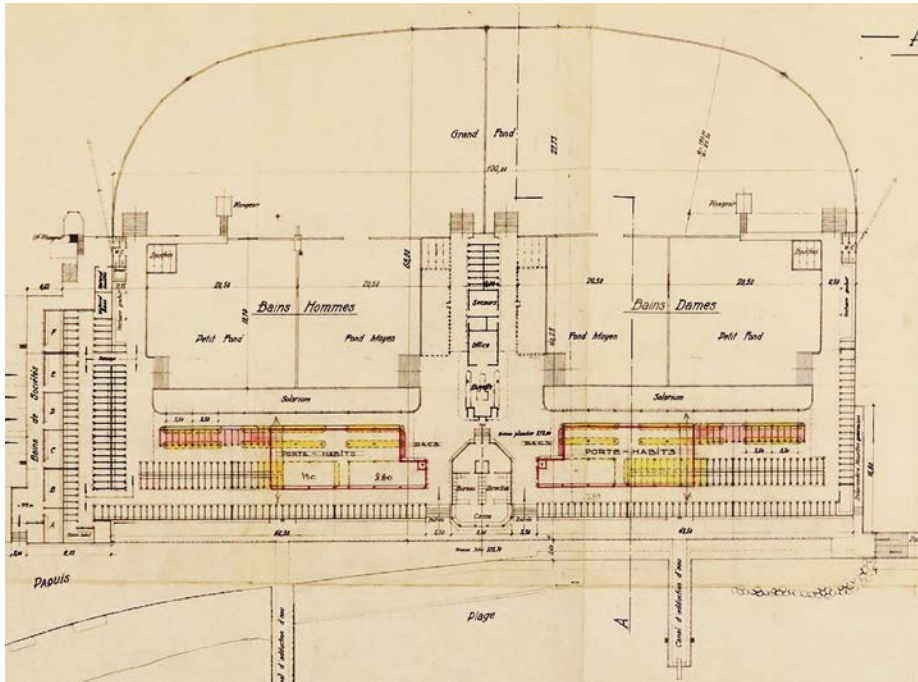
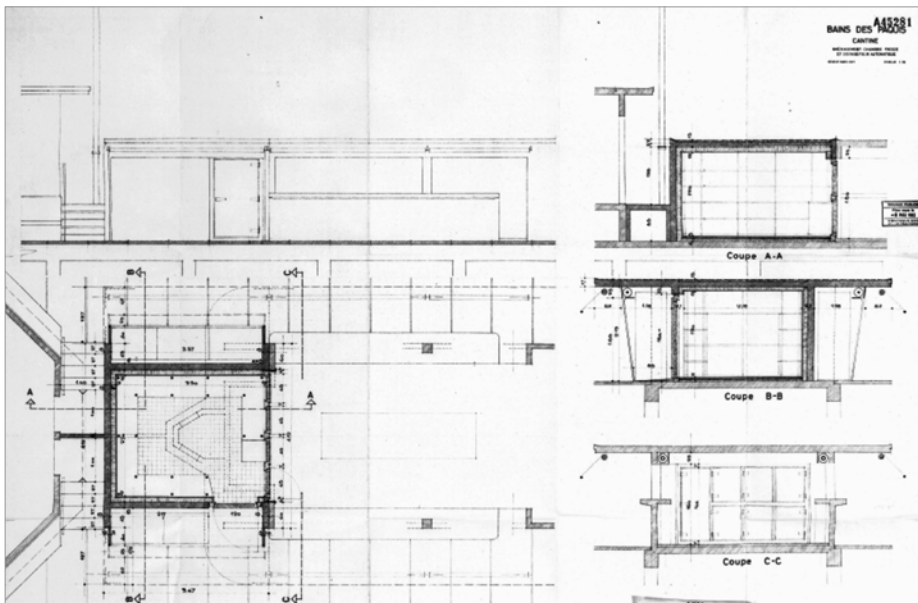


Fig. 35.
Projet
d'agrandissement
des cabines et
vestiaires en 1953

Fig. 36.
Extension cantine,
chambre froide
1963

35



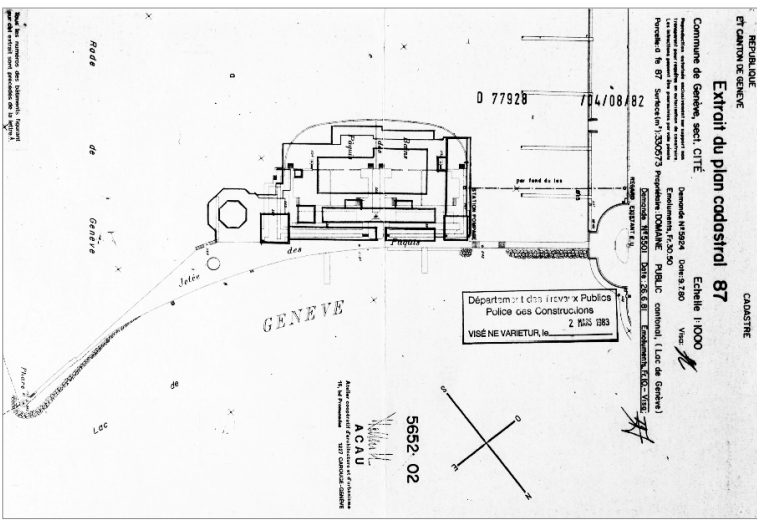
36

Entre 1944 et 1954, les petits travaux d'entretien s'enchaînent : installation d'un tremplin réglable au plongeur olympique ; remplacement des panneaux de butée au bassin de natation des sociétés ; remplacement d'une partie des portes de cabines et réparation des autres ; divers travaux de peinture ; nouvelle liquette achetée ; déplacement du portail d'entrée suite à l'installation d'une passerelle pour le public aux bains des sociétés. Dans les zones hommes et femmes les vestiaires et nombre de cabines sont augmentés en 1953 (Fig.35).

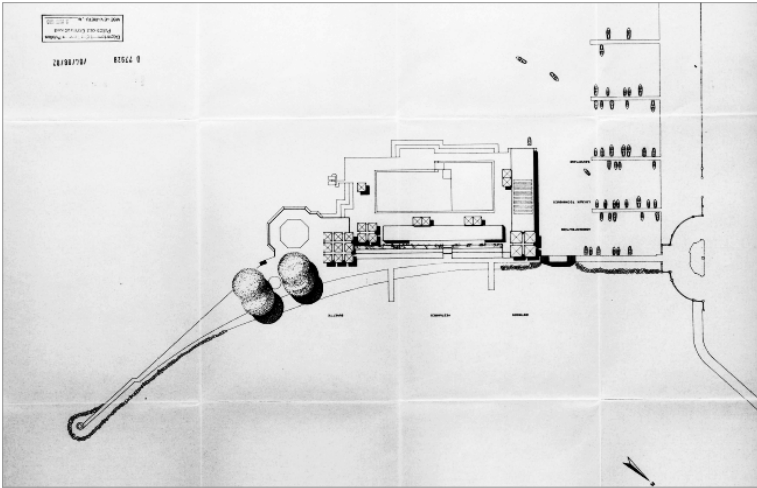
Une étude est réalisée pour la construction de pontons côté plage pour les sociétés de natation⁴⁴. Comme presque chaque année, les claires sont huilées et les portes des cabines repeintes. Un canal d'écoulement

spécial est créé pour éviter que l'eau savonneuse des douches ne s'écoule vers les bassins⁴⁵. Non loin, deux nouveaux sanitaires sont aménagés et « l'entourage en palplanches de béton des bassins du grand fond et des bassins intérieurs » est réparé⁴⁶. Le solarium côté plage (au nord) est prolongé en 1954⁴⁷.

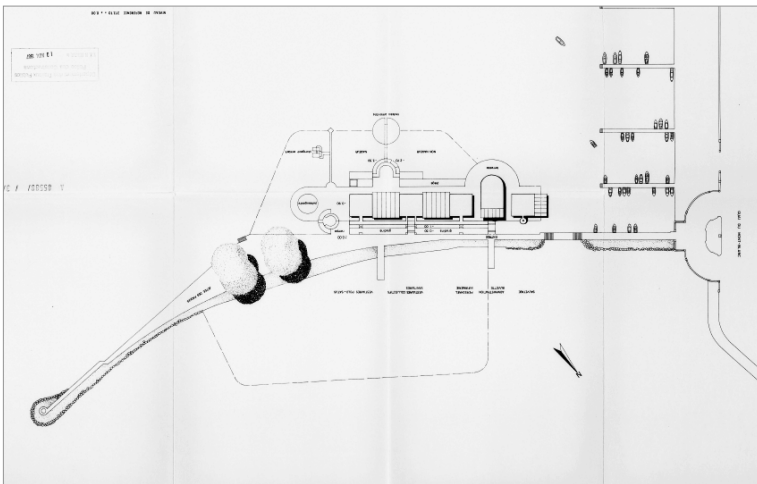
En 1963 et 1964, les architectes Cingria et Taramasco transforment et aménagent une chambre froide⁴⁸ ; puis agrandissent la buvette en créant une ouverture entre les bassins Femmes et Hommes, et posent une porte en fer galvanisé⁴⁹. (Fig.36)



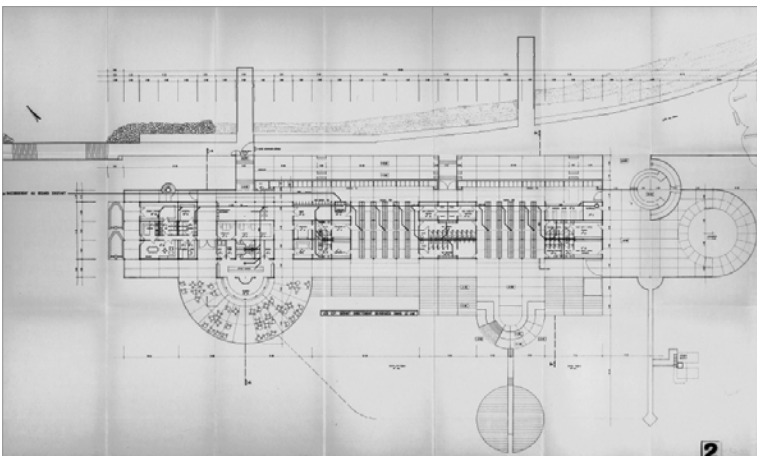
37



38



39



40

Projet(s) de reconstruction 1967-1986

En 1967, un premier projet de reconstruction est déposé, comprenant une piscine chauffée. Il est refusé par l'État et disparaît des radars⁵⁰. Douze ans plus tard, en 1979, le Conseil administratif mandate le bureau d'architectes ACAU (Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme) pour imaginer un projet de démolition-reconstruction des bains des Pâquis. Les mandataires déposent en 1980 une requête en autorisation de construire qui sera validée en 1983 (autorisation qui sera prorogée à 5 reprises⁵¹). Le projet prévoit une transformation du site, des bains abolissant la séparation homme/femme, conçus autour d'un restaurant panoramique et un solarium (Fig.37) (Fig. 38).

En 1984, le Conseil administratif écarte le projet, jugé trop coûteux (17 millions de francs). L'année suivante, le bureau d'ingénieurs Tremblet & Cie, mandaté par la Ville, affirme que « l'étendue des zones en mauvais état ne permet pas d'envisager une rénovation des infrastructures. La corrosion avancée des armatures en béton et l'érosion importante [...] impose de conclure sans restriction à la démolition des infrastructures en béton et à leur reconstruction en prenant appui sur les pieux existants »⁵². Plus tard, le même bureau admettra que c'est réparable, mais à un prix de 23 millions de francs. Ainsi, le projet de démolition-reconstruction continue d'avancer.

Sauvegarde des Bains 1987-1989

En 1987, le Conseil administratif retient un second projet d'ACAU (Fig. 39) (Fig. 40) après avoir obtenu l'autorisation de construire du canton. Habitants du quartier et usagers des bains comprennent – presque trop tard – que les bains des Pâquis sont menacés. L'intitulé des projets était trompeur, car il était question de « réaménagement » et non de « démolition ». L'association d'usagers des Bains des Pâquis est fondée dans l'urgence au printemps, et dépose un recours contre le projet autorisé. Les membres de l'AUBP tentent de sensibiliser le Conseil municipal quant aux qualités du lieu. Ils rencontrent les architectes de l'ACAU, ouverts à intégrer leurs remarques, à savoir donner plus de place à la baignade et refuser un restaurant panoramique de prestige. Sans pouvoir prendre connaissance du rapport d'experts et malgré les modifications apportées par les architectes, l'AUBP réalise que les qualités des bains existants seront perdues. Elle décide de tout entreprendre pour sauvegarder les bains des années 1930-32. (Fig.41)

Dans cette controverse qui s'engage, la question économique pèse alors de son poids, selon les autorités de la Ville la conservation et restauration des bains serait plus coûteuse qu'une démolition reconstruction. L'étude de « réaménagement » de 1985 dépasserait les 20 millions. Par la suite les Services de la Ville admettent un coût limité à 15 millions. Bernard Zumthor, alors conseiller en conservation du patrimoine de la Ville, affirme : « Reconnaissons que l'on n'a strictement aucune expérience sur des bâtiments en béton armé d'une construction aussi simple que les bains des Pâquis »⁵³. Partisans et opposants s'accordent à dire que les bains sont mal entretenus et qu'ils souffrent. « Rhume » pour les uns contre « cancer » pour les autres, le remède n'est pas le même. Le fait est que le béton est atteint de carbonatation. Les fers intérieurs rouillent à cause des infiltrations d'eau qui font éclater des couches de béton.

Le 1^{er} décembre 1987 le Conseil municipal vote un crédit de 9,3 millions de francs pour la démolition-reconstruction des bains des Pâquis. Dans les tribunes, les membres de l'AUBP sont évacués car trop bruyants. Revenus pour les résultats, ils jettent des bouées, des confettis et des bulles de savon sur le Conseil municipal qui doit suspendre sa séance⁵⁴. Au lendemain du vote, l'AUBP s'oppose au projet et lance un référendum communal ; rapidement plus de 9'000 paraphes sont récoltés. Commence alors la campagne référendaire. D'autres associations manifestent leur soutien à l'AUBP : AMR, Théâtre du Loup, habitants de Saint-Gervais ainsi qu'un grand nombre d'artistes.



41

Fig. 37. Autorisation de démolition-reconstruction, projet ACAU 1983

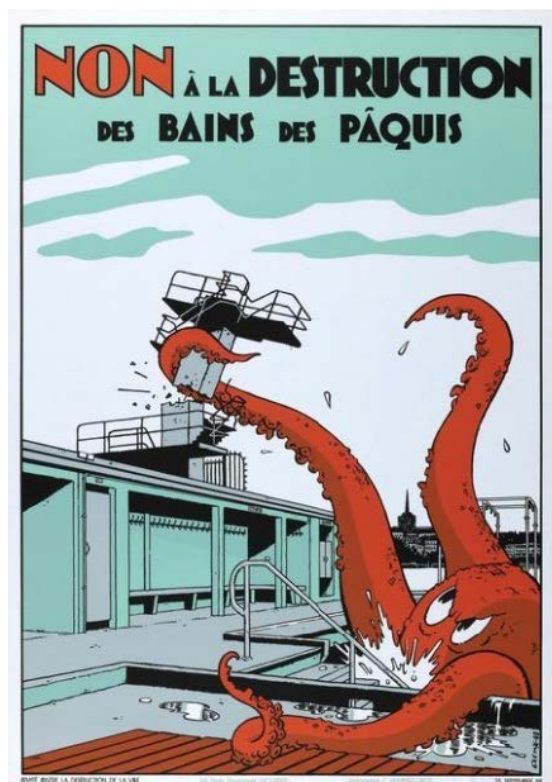
Fig. 38. Plan d'aménagement du projet ACAU, 1983

Fig. 39 et Fig.40. Nouveau projet ACAU 1987

Fig. 41. Vue sur la rade, jetées et bains des Pâquis 1970

Fig. 42. Campagne pour la sauvegarde des bains, affiche d'Exem, 1988

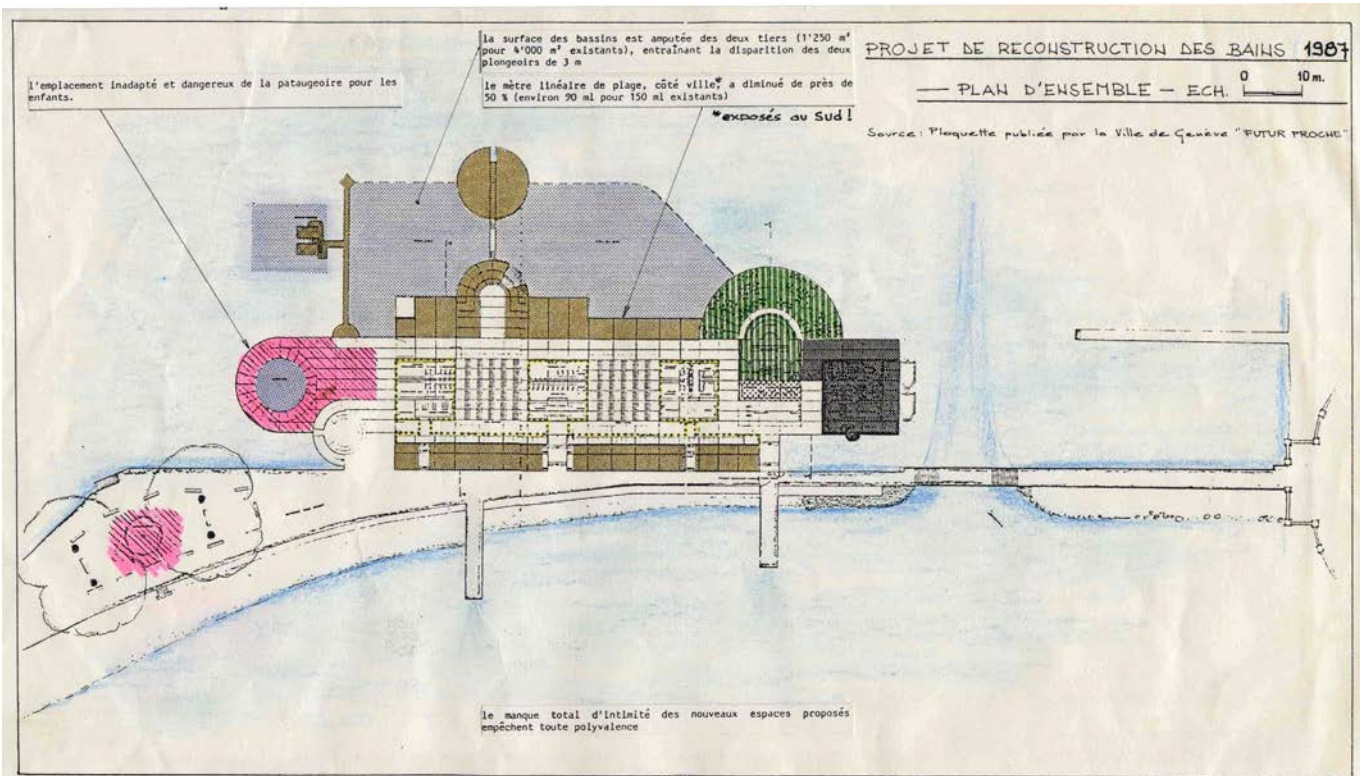
Fig. 43. Soutien de milieux artistiques, 1988



42



43

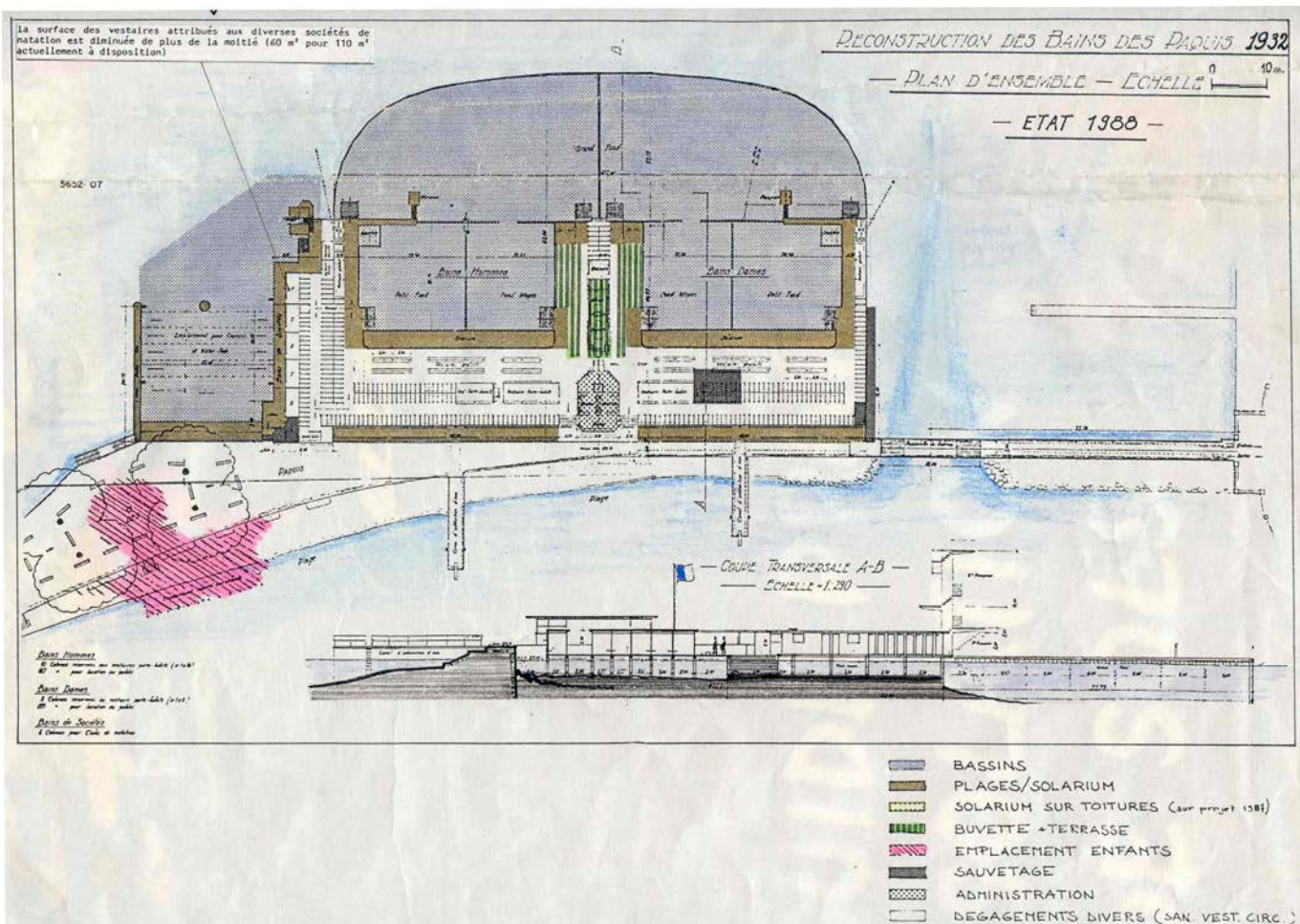


LES BAINS DES PAQUIS ET LE PROJET DE LA VILLE DE GENEVE, A LA MEME ECHELLE.

- SOLARIUM SUR TOITURES (sur projet 1981)
- BUVETTE + TERRASSE
- EMPLACEMENT ENFANTS
- SAUVETAGE
- ADMINISTRATION
- DEGAGEMENTS DIVERS (SAN. VEST. CIRC.)

44

Fig. 44 et 45.
Analyse comparative: démolition/reconstruction (projet ACAU) ou conservation/rénovation (AUBP)



45

Naissance d'une alternative au projet de démolition-reconstruction 1988

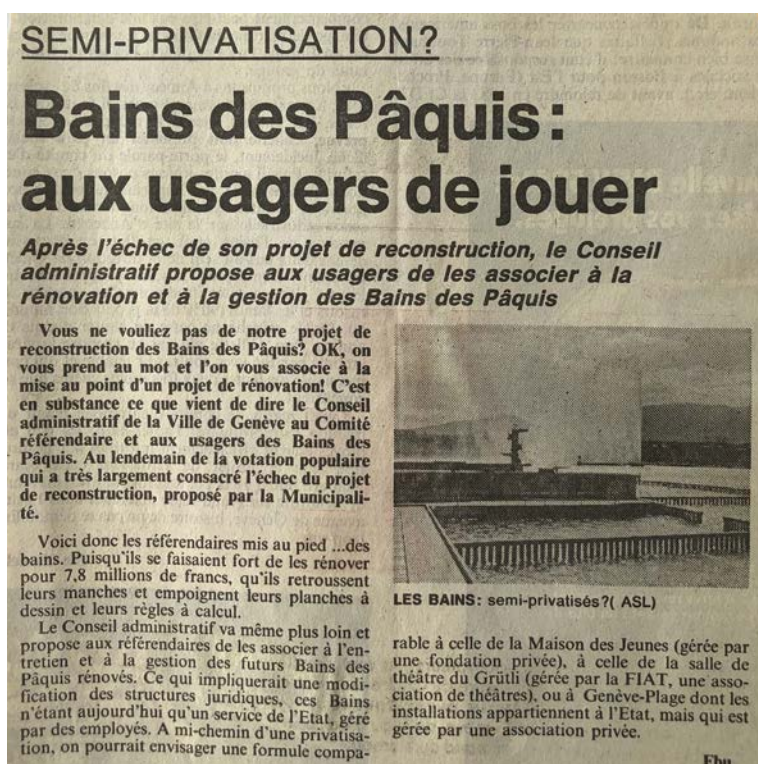
L'intérêt à l'égard du patrimoine moderne du XX^e siècle se développe, notamment avec les sauvegardes pionnières de la Maison Ronde (Maurice Braillard, arch., 1928) du cinéma Manhattan (Marc J. Saugey, arch., 1957) et le classement en 1986 de l'immeuble Clarté (Le Corbusier et P. Jeanneret, 1930-1932)⁵⁵. Née dans ce contexte, l'idée du référendum lancé par l'AUBP, propose dès 1987 un contre-projet de rénovation. Il s'agit de comparer les plans de 1932 et le projet de démolition-reconstruction avancé par la Ville, en observant les différences entre les fonctions liées à la baignade et celles de l'accueil, d'une buvette et du sauvetage. Les usagers engagent une critique importante du projet officiel, évaluant plausible la conservation de l'ouvrage de 1932. Ils sollicitent un *pool* d'experts composés d'architectes, d'ingénieurs et d'un entrepreneur spécialisé dans la réparation des bétons⁵⁶. Outre le référendum, l'association, aidée des professionnels, propose une alternative argumentée, fonctionnelle et technique, pour la sauvegarde d'un ouvrage représentatif du mouvement moderne du XX^e siècle.

En 1988 l'expertise des architectes et ingénieurs, avec l'AUBP, révèle que les dégâts sont réparables grâce aux nouvelles techniques de réparation du béton – hydro-démolition et projection de béton à sec – (voir chapitre 6). L'étude se réfère à l'expérience de rénovation des bains de Thoune en 1932. Les dégâts semblent moins graves qu'annoncés par les autorités.⁵⁷ Sur la base d'un diagnostic de l'état du béton, aidé par Betosan AG fort de son expérience en restauration du béton, l'AUBP et ses mandataires réalisent un contre-projet de « restauration », accompagné d'un devis général. Un argument nécessaire au comité référendaire, puisque le coût représente moins de 8 millions (première estimation des coûts à 7'805'000 francs). Ainsi, l'association proposait un projet basé sur les principes de sauvegarde du patrimoine (chartes de la restauration) et d'économie de moyens. De plus, les référendaires promettent que les bains resteront accessibles pendant la belle saison grâce à une restauration exécutée par étapes. Au fil de la campagne de votation s'ajoute la dimension socio-culturelle, une valeur d'usage reflétant l'identité du lieu chère à la population genevoise.

Vote populaire pour la sauvegarde des bains : 25 septembre 1988

Le peuple vote à 72% pour sauver les bains, soit près de 17'000 citoyens. Une nouvelle perspective s'ouvre alors, les autorités de la Ville de Genève vont devoir s'accorder avec l'association et son *pool* d'architectes et d'ingénieurs, pour une « restauration » cohérente des bains.

Le 3 octobre 1988 Guy Olivier Segond et Claude Haegi, alors conseillers administratifs de la Ville, reçoivent une délégation de l'AUBP pour négocier la suite à donner à la décision populaire. D'une part les délégués du Conseil administratif confirment le projet de rénovation des bains porté par l'AUBP, et d'autre part proposent à l'association de reprendre l'entier de la gérance et la responsabilité dans l'animation des bains et de la jetée. Sur cette dernière proposition, l'AUBP évalue cette opportunité comme un nouveau défi, elle en réfère à son assemblée générale qui l'accepte. Elle passe alors du statut d'opposant à celui de partenaire.



46

De son côté, Jacqueline Burnand, alors conseillère administrative chargée des constructions à la Ville de Genève, rencontre les architectes et les ingénieurs pour convenir de la mission du projet de rénovation des bains. Le Conseil administratif met en place les conditions cadres liées à une nouvelle gestion des bains conduite par l'AUBP. Avec le recul, on ne peut que saluer la clairvoyance et le bon sens politique des autorités municipales de l'époque. Une attitude qui ouvre alors une collaboration tripartite fructueuse entre Ville de Genève, association AUBP et mandataires architectes et ingénieurs.

Dès 1989 une première phase d'étude d'avant-projet assoit les postulats et bases techniques d'une restauration. Jacqueline Burnand confie à Michel Ruffieux, directeur du Département des constructions, la mission de mener à bien le volet plus technique par le Service d'architecture de la Ville, placé sous la

Fig. 46. Journal de Genève, édition 27.09.1988

direction de deux architectes, Jean-Pierre Bossy et Guy Verneret qui assureront la représentation du maître de l'ouvrage dans le suivi de la maîtrise d'œuvre. Le collectif d'architectes Marcellin Barthassat, Claude Butty, Gabriele Curonici et Jacques Menoud, ainsi que les ingénieurs Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nussbaumer vont composer les forces vives du groupe de mandataires (voir chapitres 8 et 7).

Le 14 mai 1990, une autorisation préalable (DD 16430) est délivrée par le Département du territoire (anciennement Département travaux publics). L'avant-projet et l'estimation des coûts sont présentés au Département des constructions de la Ville de Genève. Le 19 novembre 1990, le Département du territoire donne l'autorisation d'effectuer le dragage des bassins et des zones situées sous les plongeurs.

Projet définitif et travaux de « restauration » : 1991

Le projet de gestion et d'animation des bains par l'AUBP est écrit. Il propose de maintenir le prix des entrées et de garder ouverts les bains durant toute l'année⁵⁸. Le concept de l'association est d'instaurer une saison en hiver qu'il convient d'animer. Une redéfinition de certaines circulations et des espaces (portiques zones femmes et hommes, accès au grand plongeur, sanitaires, buvette et annexes, locaux du polo et du sauvetage) sont nécessaires. Lorsque le projet est déposé, la Société d'Art Public (actuellement Patrimoine suisse Genève), fait savoir qu'elle est opposée à la construction d'un local pour le Sauvetage, prévu d'être arrimé au quai. Les tentatives de négociations sont infructueuses et l'AUBP renonce aux locaux du polo pour y installer le sauvetage⁵⁹. En février 1991, l'AUBP et les Sociétés des bains et de sauvetage valident le projet définitif, déposé en autorisation de construire le 27 mars auprès de l'autorité cantonale. Le montant des travaux pour la restauration est estimé CHF 9'982'000 (devis général).

Le 26 juillet 1991, l'autorisation de construire DD 91005 et les autorisations LER 1454 et 1455 qui l'accompagnent sont délivrées par le Département du territoire. En août 1991, le Conseil administratif propose au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 9'332'000 destiné à la restauration des bains des Pâquis. Le crédit est voté le 3 décembre 1991. La phase d'exécution peut alors être engagée, les travaux préparatoires débutent le 15 août 1992 pour une planification du chantier en trois étapes (1992-93, 1993-94, 1994-95).

Avant même l'ouverture du chantier, probablement grâce à la renommée acquise durant la campagne de votation ainsi qu'aux nombreuses animations populaires, musicales et artistiques proposées par l'AUBP, le succès des bains est important. Il y a même trop de monde, aussi l'AUBP fixe des objectifs et cadre sa gestion pour ne pas se laisser déborder. Elle décide de se concentrer sur la promotion des seules activités qui possèdent un rapport avec l'eau et aux bains⁶⁰. Commencent alors trois années de chantier, où des travaux sont placés en automne et en hiver pour pouvoir laisser les bains ouverts pendant la saison estivale.

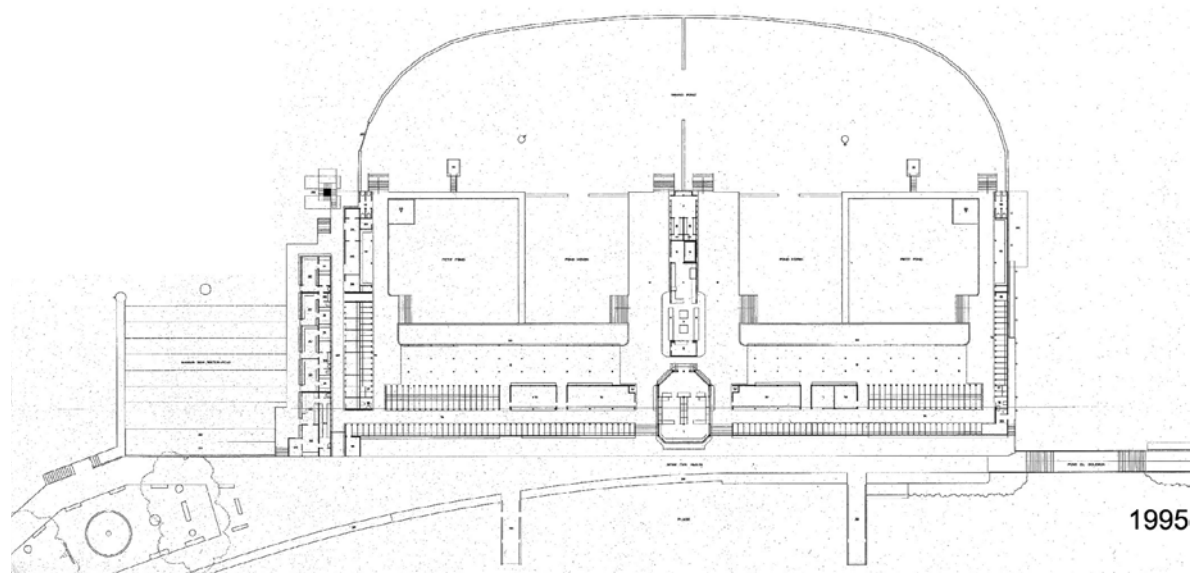
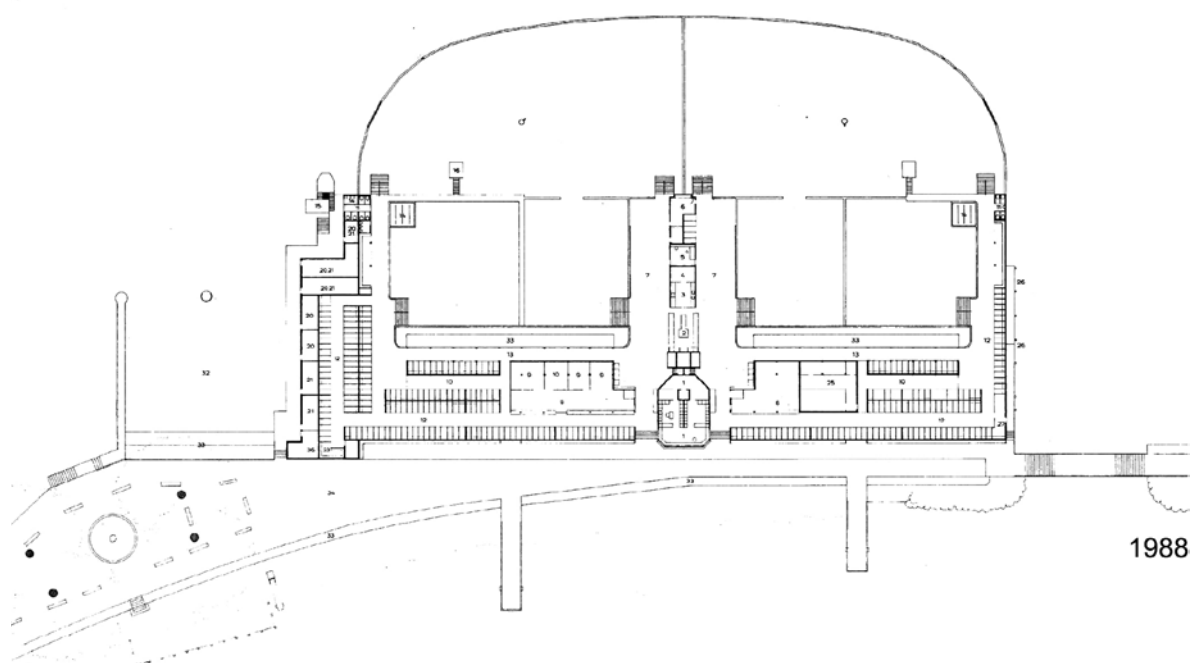
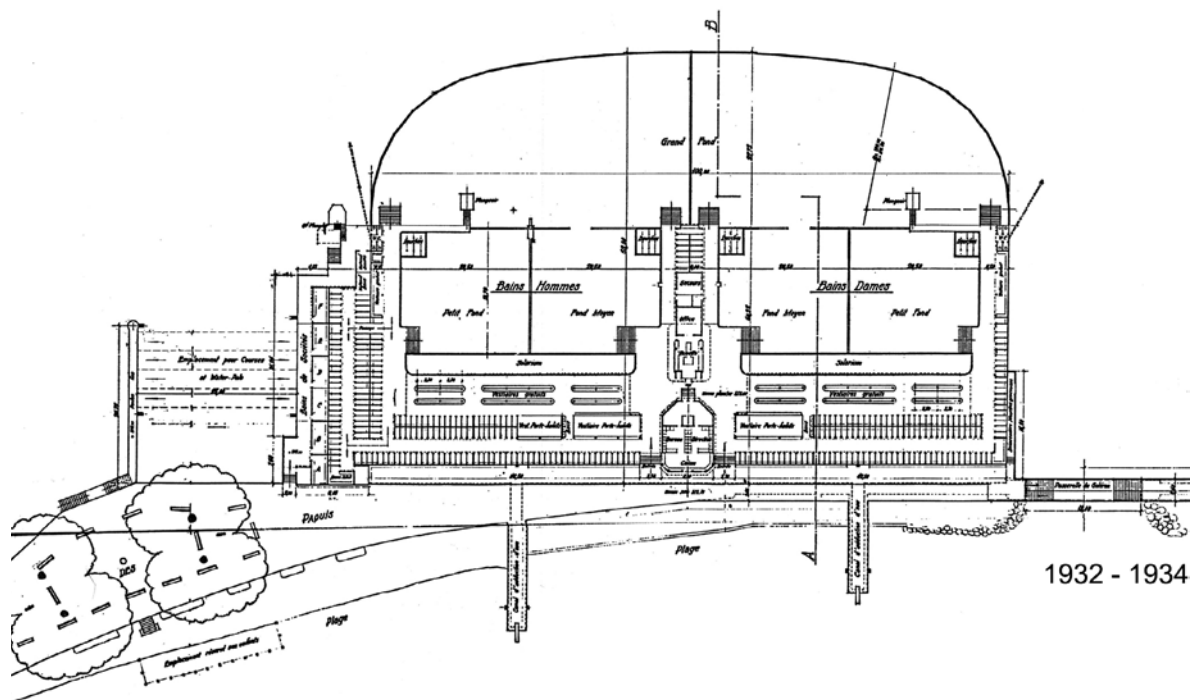
Étape 1993 : le dragage des fonds lacustres sous la plateforme et sous le plongeur sont exécutés. D'importants travaux d'infrastructures en canalisations eau, électricité et eaux usées sont réalisés. La zone polo et locaux des bains de sociétés sont ouverts. Une nouvelle dalle de liaison entre la jetée et les édifices des bains est créée. La Société de sauvetage s'installe dans les locaux à l'angle sud-est des bains. La création d'un nouveau passage entre la jetée et le grand plongeur, qui est ainsi à nouveau exploitable pour le grand frisson après quinze années où il n'était plus qu'un symbole.

Étape 1994 : le dragage à l'intérieur des bassins retrouve les niveaux d'origine, avec une réparation des clôtures, des trottoirs en béton et du plongeur de 3 mètres. Le solarium et le vaste espace couvert (zone hommes) retrouve sa spatialité d'origine (portique), en conservant les piliers visibles. Les cabines sont rénovées avec leur équipement initial, ainsi que la création de sanitaires. La rotonde restaurée retrouve sa dominance d'accueil et sa transparence, car son plan d'origine et la vision panoramique sont restitués. La buvette est nouvellement équipée et les vestiaires du personnel sont réaménagés dans l'enveloppe d'origine.

Étape 1995 : dans la zone femmes, les bassins, le petit plongeur, les cabines, les sanitaires, le solarium et l'espace couvert (portique) sont réhabilités. Adossés à la face latérale des cabines, les bateaux de sauvetage sont protégés par un couvert en métal prenant appui sur l'estacade existante des bains, parallèlement et longeant une partie du Goléron.

Le revêtement des peintures a donné lieu à des avis contrastés⁶¹ : le vert-bleu datant probablement des années 50' (couleur type hôpital) a disparu au profit d'un blanc. Il s'agissait de souligner sensiblement un caractère plus « méridional » d'un tel site. Les responsables du Département des constructions de la Ville ont finalement laissé le choix aux architectes. L'ancien vert-bleu revient néanmoins sur toutes les portes des cabines, un contraste qui a permis une redéfinition de la polychromie de chacune des tonalités. Cette dernière étape s'est conclue par un Bouquet de chantier en mars 1995, avec tous les corps de métiers, ouvriers et acteurs techniciens.

Fig. 47.
Plans 3 périodes
entre 1932 et
1994



Inauguration des bains restaurés : 1995-96

L'inauguration officielle le 23 juin 1995 est un moment de reconnaissance des acteurs ayant œuvré à la restauration. À cette occasion la Ville de Genève édite une publication sur les bains des Pâquis⁶² rendant compte de l'histoire des lieux, du choix politique d'une rénovation, du projet et déroulement du chantier.

Un an après, l'association des usagers des bains des Pâquis organise sur le week-end des 11 et 12 mai 1996, une grande fête de réouverture accompagnant la sortie de son livre *Genève-les-Bains*. L'événement restera dans la mémoire de l'AUBP qui accueillit plus de 10'000 personnes ce jour-là sur le site, avec animations, concerts et buvette sans précédent.

Étape 1996 et après : à peine les travaux terminés, l'association initie de nouveaux projets d'installations éphémères pour une utilisation des bains en hiver : sauna et hammam, ainsi qu'un espace vitré pour la buvette, entourant le portique de la zone femme. Une réflexion s'engage autour de l'accueil des baigneurs en hiver. Les idées font place à une extension des usages aquatiques qui questionnent certaines affectations convenues lors du projet de 1992 (voir chapitres 8, 9 et 10).

Fig. 48 et 49.
Fête des bains
rénovés en 1996



48



49

Évolution des bains XIX^e - XX^e - XXI^e siècles

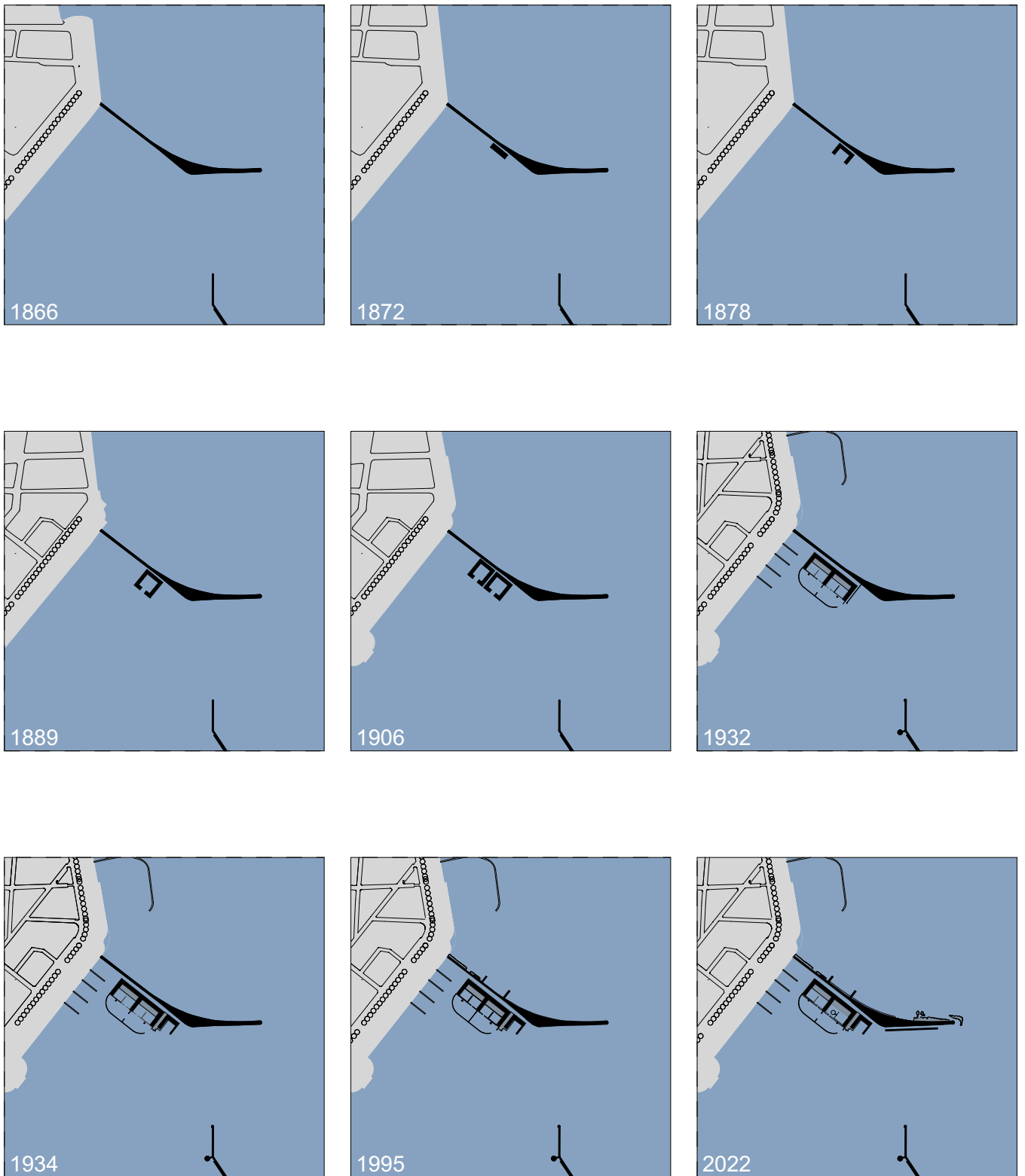


Fig. 50.
Schéma de
l'évolution des
bains entre le XIX^e
et XXI^e siècles

3. À LA RECHERCHE DES AUTEURS DU PROJET DE 1932

Fig. 51.
Concept de mise
en œuvre du
chantier de 1932

À maintes reprises, on peut lire dans la littérature consacrée aux bains des Pâquis que les auteurs de l'architecture des Bains sont anonymes. Ce n'est pas tout à fait vrai, ni tout à fait faux non plus, mais sans nul doute, cela a participé à un certain fantasme autour de ce lieu symbolique lors des événements populaires créés pour leur sauvegarde. Ne pas attribuer formellement les Bains, c'était aussi revendiquer une forme d'appropriation par le peuple de cette architecture. Il était déjà connu que l'entreprise Conrad Zschokke s'était occupée de dessiner tous les plans d'exécution. Mais il convenait de se demander quels plans de base l'entreprise avait reçu du Service des travaux de la Ville. Malgré l'énorme tri effectué par les archives à la fois communales et cantonales qui ont conduit beaucoup de documents à la poubelle, un plan a pu être retrouvé : il s'agit de la variante E, proposé par le Service des travaux et choisi par le conseil administratif de l'époque. Cette variante était très aboutie, les diverses fonctions bien dessinées et la forme précise déjà établie telle qu'elle s'est réalisée. Il est donc clair que l'entreprise Conrad Zschokke n'a pas été impliquée dans l'architecture à proprement parler des Bains. Elle a en revanche, géré avec brio la transcription technique du concept et le chantier novateur à plus d'un titre. (Fig. 51)



Est-ce que les variantes A, B, C et D différaient fondamentalement de la variante E retenue ? En l'état actuel des documents en notre possession, il est impossible de l'affirmer. La question qui va dès lors nous occuper est la suivante : puisque nous savons que pour la reconstruction des Bains, il n'y a pas eu de concours d'architecture et que le concept provient du Service des travaux, qui au sein de ce service pourrait être identifié comme l'auteur du projet ? Il est plausible de surcroît qu'il s'agisse d'un travail d'équipe. Essayons alors de recomposer cette équipe pour découvrir le nom de certaines personnes, qui ne sont que très peu connues et sur lesquelles, quasiment aucune étude n'a été produite ; la figure de l'architecte-fonctionnaire ne bénéficiant que rarement de l'auréole d'un architecte libéral, perçu lui davantage comme un artiste-créateur.

Le personnel du Service des travaux de la Ville de Genève

Au début des années 1930, ce service est encore divisé en 3 sections :

la section I : Bâtiments, études et travaux neufs

la section II : Promenades et jardins

la section III : Voirie

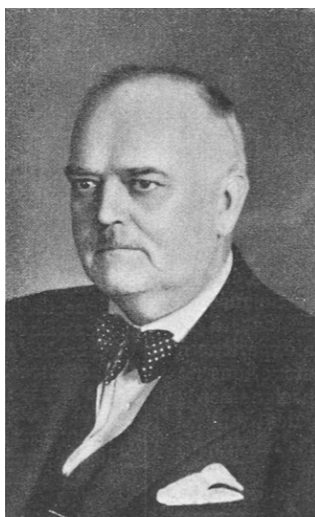
Le Service des travaux est alors composé de 16 personnes. L'ingénieur en chef de tout le service est Louis Archinard et l'architecte est Henry Roche, également chef de la section I. Il y a également un secrétaire du nom d'Albert Giuntini ainsi que deux commis liés à la direction générale du Service des travaux. La section II du Service des travaux est dirigée par Frédéric-Guillaume Nitzschner. Ce dernier a sous ces ordres un commis et les deux gardes des parcs de la Grange et Mon Repos. Quant à la section III, son chef de section est Henri Benoit, assisté par deux surveillants⁶³.

À la section I, Henry Roche est secondé par Emmanuel Compin, dessinateur-architecte et Chef de bureau de la section I, ainsi que par Georges Fol et Georges Lacôte qui sont dessinateurs de 1^{ère} classe et Victor Perier, dessinateur de 2^{ème} classe.

Louis Archinard, ingénieur (1879-1953)

Il est nommé ingénieur de la Ville en février 1912. Après une maturité obtenue à Genève, il poursuit ses études au Polytechnicum de Zurich où il obtient son diplôme d'ingénieur en 1902. Il travaille ensuite à la Société des ateliers de constructions mécaniques, puis s'engage en 1904 chez MM. Rieter et Cie à Winterthur. Il enseigne également à Fribourg. Après un passage éclair auprès de la Société des usines électriques de la Lonza, pour laquelle il doit surveiller le chantier de l'usine de Viège, il est nommé en 1909 ingénieur à l'inspectorat fédéral des installations électriques à courants forts⁶⁴. Il prend sa retraite en 1936.⁶⁵

L'hommage mortuaire précise : « C'était un parfait honnête homme, courtois, serviable. Il s'intéressait plus particulièrement au problème de la navigation fluviale.⁶⁶ » En effet, il fut également président de la section genevoise de l'Association suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin et semblait très impliqué et donnait régulièrement des conférences⁶⁷. Louis Archinard était également actif à la Société des Arts, où il fut notamment secrétaire du bureau⁶⁸. Concernant son implication dans le projet des Bains des Pâquis, on peut aisément supposer qu'en tant qu'ingénieur en chef de la Ville, il a supervisé tous les aspects techniques de la construction, en déléguant ensuite cette partie aux ingénieurs spécialisés de l'entreprise Zschokke. Les voyages d'étude qu'il réalise avec Henry Roche laissent penser qu'il s'intéressait au matériau encore relativement récent à cette époque : le béton armé, qui sera choisi pour la structure des Bains mais aussi en partie pour son esthétique.



HENRI ROCHE, architecte.
1875-1947

52

A. Henry Roche, architecte (1875-1947)

Dans le parcours tant étudiant que professionnel de A. Henry Roche (Fig.52), peu de choses ont pu être découvertes. Né le 12 août 1875 à Mulhouse sous le nom complet d'Amédée Charles Henri Roche⁶⁹, l'orthographe de son prénom usuel va varier selon les sources, Henry ou Henri. Régulièrement, il signait A. Henry Roche. Il aurait fait de « solides études » et fréquenté plusieurs ateliers à Paris puis ceux de l'École des beaux-arts de Genève⁷⁰. Il travaille au service de la Ville de Genève à partir de 1903, et devient architecte, chef de la Section I du Service des travaux en avril 1912, après avoir été dessinateur-architecte, soit le rôle de second⁷¹.

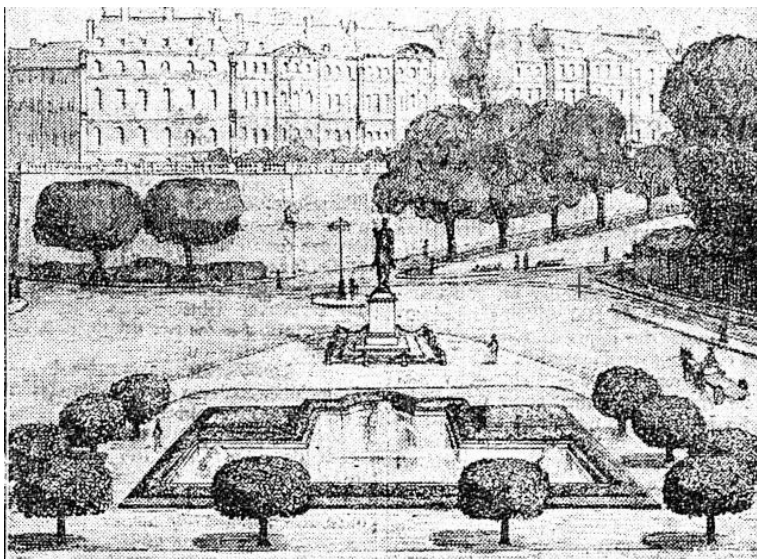
En 1912, Henry Roche et Louis Archinard voyagent ensemble à l'occasion de l'Exposition des plans de villes

à Düsseldorf. L'ingénieur s'est ensuite rendu seul aux conférences à Dresde sur le thème de l'aménagement des villes⁷². On peut imaginer qu'ils ont effectué d'autres voyages dans le cadre de leurs fonctions et auraient pu visiter des exemples de Bains en Suisse. On sait qu'Henry Roche se rend en 1915 à Zurich avec Maurice Braillard, alors architecte du projet du Museum et d'autres cadres de l'administration, pour juger sur place de travaux réalisés en béton parementé⁷³. Il s'agissait alors de se documenter sur les récentes constructions en béton armé, à Zurich et à Berne dans l'optique du futur Museum à bâtir à la rue Sturm à Genève⁷⁴. Un autre voyage de Louis Archinard et Henry Roche est mentionné dans les procès-verbaux du Conseil administratif en juillet 1923 ; l'ingénieur et l'architecte se rendent ensemble au congrès de l'urbanisme à Strasbourg⁷⁵.

Après 34 ans au service de la Ville, Henry Roche prend sa retraite en 1937⁷⁶. En réalité, le Conseil administratif fait quelque peu pression afin qu'il prenne une retraite anticipée, ceci pour des raisons d'économie avant la présentation du budget. Roche accepte à la condition que trois autres fonctionnaires, également proches de la retraite comme lui, acceptent les mêmes conditions⁷⁷. Emmanuel Compin, depuis longtemps son second, lui succède. Une dizaine d'années plus tard, en janvier 1947, Roche est victime d'un tragique accident automobile et décède. Ses obsèques ont lieu au Temple des Eaux-Vives où une foule d'amis et les représentants des autorités municipales sont venus lui rendre hommage⁷⁸. La nécrologie parue dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* nous apprend que lors de son activité d'architecte en chef de la Ville de Genève, il fut « tout spécialement chargé de l'élaboration d'un plan de rectifications, d'assainissements et d'embellissements » (Fig.53) Mais surtout qu'« il fut l'auteur de nombreuses constructions »⁷⁹. Bien qu'aucune ne soit précisément citée, sa paternité envers les Bains des Pâquis demeure tout à fait envisageable.

Fig. 52.
Henry Roche,
architecte

Fig. 53.
Projet
d'aménagement de
la place de Neuve



53

Emmanuel Compin, dessinateur architecte (~1882-1940)

Peu d'informations ont pu être récoltées sur Emmanuel Compin. De sa formation, on sait seulement qu'en 1901, il se classe 4^{ème} des deuxièmes années de la Classe d'art appliqué à l'industrie⁸⁰, formation genevoise qui durait alors 4 ans. En mai 1906, il est engagé en tant que dessinateur à l'ancienne section des bâtiments de la Ville de Genève. En 1912, il devient architecte-dessinateur à la section I, attaché aux études et aux travaux neufs ; puis en 1929, il devient chef de bureau du Service des travaux et en 1934, architecte-adjoint soit le second d'Henry Roche⁸¹. Lorsque ce dernier prend sa retraite, Compin lui succède en 1937, comme architecte au Service des immeubles, études et travaux (selon la nouvelle appellation). Peu de temps après, le 8 janvier 1940, Emmanuel Compin décède d'une courte maladie ; « M. Compin fut un fonctionnaire ponctuel et consciencieux. [...] M. Compin fut souvent appelé à s'occuper de questions d'intérêt général. C'est ainsi qu'il établit, en dernier lieu, l'avant-projet du préventorium de Montana et celui de l'annexe de l'asile de Vessy ».⁸² Son successeur Frédéric Gampert ne sera engagé comme architecte municipal qu'en 1943.



54



55

chef du bureau de la section I du Service des travaux⁸⁶. L'édicule, en forme de rotonde était parfois nommée le « carrousel de Cornavin ». Au centre se trouvait une salle d'attente pour les passagers ainsi qu'un guichet ; au-dessus dans l'espèce de lanterneau, régnait la technique avec un régulateur des aiguillages pour les tramways, qui tournaient autour de la rotonde⁸⁷. À ce jour, il est difficile d'exprimer une hypothèse afin de comprendre pourquoi cet édifice particulier émanant du Service des travaux ait été signé par Georges Lacôte personnellement. La plupart des plans qui émergeaient de ce service n'étaient pas signés. Ainsi par le biais des deux exemples retrouvés, on peut affirmer de l'ambition certaine de ce collaborateur de la Ville.

Dans le cadre de la fusion des quatre anciennes communes (Cité, Plainpalais, Eaux-Vives et Petit-Saconnex) formant l'actuel territoire de la Ville de Genève et dont les âpres négociations commencèrent dès le début des années 1930, une partie des fonctionnaires de la Ville d'alors (Genève-Cité) devaient être transférés au service de l'État, plus précisément auprès du Département des travaux publics en application des lois de fusion⁸⁸. Le Conseil administratif de la Ville souhaite néanmoins garder quelques fonctionnaires du Service des travaux car « il sera absolument nécessaire que la Ville garde un bureau technique pour le contrôle des travaux effectués dorénavant par l'État aussi bien que pour les études relatives à tous les bâtiments qui sont la propriété de la Ville »⁸⁹. À ce moment-là, au mois de mai 1931, le Président du Conseil administratif souhaite conserver l'architecte Henry Roche ainsi que Georges Lacôte et Georges Fol. Mais visiblement le projet capote et Georges Lacôte est probablement transféré à l'État peu après.

Fig. 54.
Ronde de Cornavin par Georges Lacôte, 1931

Fig. 55.
Rond-point de Cornavin, 1950

Georges Lacôte, dessinateur architecte (~ 1895 - ap. 1956)

Georges Lacôte semble avoir réalisé son cursus d'architecture à l'École des beaux-arts de Genève, où en 1909 l'on retrouve sa trace en première année⁸³. Puis en 1922 se déroule un concours d'architecture pour l'aménagement d'un quartier entre Lancy et Onex, auquel participent plusieurs architectes dont Georges Lacôte, vraisemblablement à titre privé. Ce dernier, avec son projet *Ruri*, convainc le jury et classé au 1^{er} rang⁸⁴ ; en revanche il ne reçoit pas le 1^{er} prix car le Conseil d'État préfère ne pas verser de primes aux concurrents qui sont déjà salariés comme fonctionnaire, ce qui est le cas de Lacôte, employé à ce moment au Service des travaux de la Ville en tant que dessinateur de 1^{ère} catégorie. De plus, bien que lauréat, son projet est mis hors concours, ce qui semble indiquer qu'il n'ait pas été réalisé. Nous pouvons déduire que Georges Lacôte possédait un esprit créatif et qu'il travaillait à des projets privés en plus de son activité à la Ville.

En 1936, dans la catégorie des édifices publics, l'édicule de la place Cornavin (Fig. 54) (Fig. 55) est classé au 2^{ème} rang du concours de façades et l'auteur indiqué est Georges Lacôte⁸⁵. Bien que le concours de façades ne prenne en général que des réalisations datant des trois dernières années, l'édicule, propriété de la Ville, aurait été construit en 1931, soit environ une année après la promotion de Lacôte, de dessinateur de 1^{ère} classe en dessinateur-architecte,

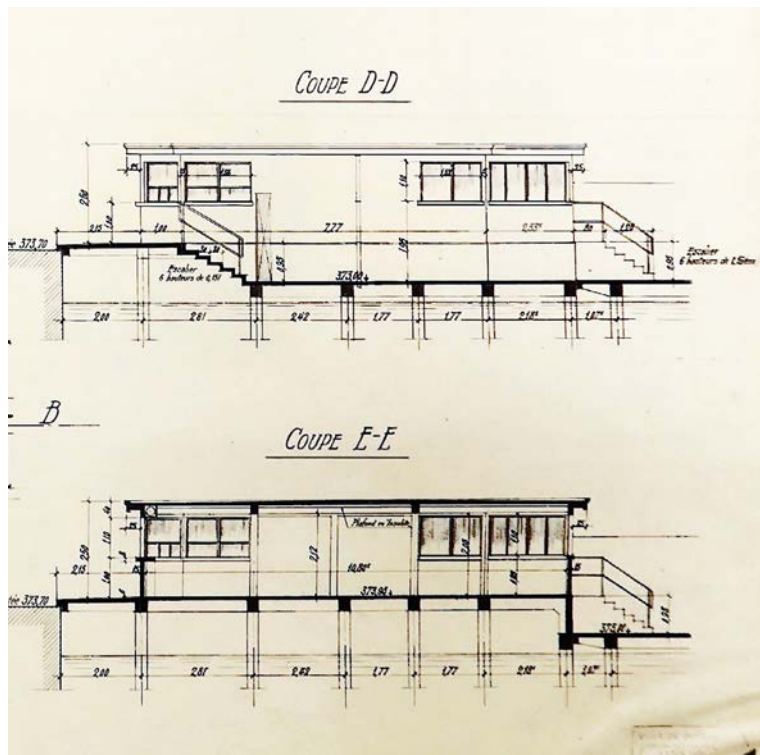
Sa carrière s'en trouvera accélérée puisqu'en 1936 il est nommé architecte cantonal, fonction qu'il exercera une vingtaine d'années, jusqu'en 1956. Quant à Georges Fol, autre dessinateur du Service des travaux, aucune information utile n'a pu être retrouvée.

Quatre destins et des bains

L'analyse des quatre professionnels que sont Louis Archinard, Henry Roche, Emmanuel Compin et Georges Lacôte, montre que ce dernier semble se détacher des autres par le fait qu'on peut lui attribuer de source établie certaines réalisations. La modernité de l'édicule de la place de Cornavin et son traitement formel n'est d'ailleurs pas sans rappeler la rotonde des Bains des Pâquis (Fig.56). De plus, au moment où s'élabore la variante retenue (projet E, fig. 20), soit en 1930-31, Georges Lacôte obtient sa promotion et prend la place d'Emmanuel Compin qui migre vers un service parallèle (bien que ce point ne soit pas d'une clarté absolue)⁹⁰. Il est aisé d'imaginer qu'Henry Roche, en tant qu'architecte du Service des travaux et chef de la section I ait un agenda fourni et qu'il n'ait plus réellement le temps de dessiner lui-même ; rôle alors confié à ses subalternes. Il est en revanche certain qu'il devait valider les projections et idées qu'on lui présentait, tout comme son confrère ingénieur en chef, Louis Archinard, davantage sur le plan technique.

Après la fin du chantier des Bains des Pâquis, les divers Services de la Ville (Service des constructions et Service des bâtiments) sont refondus et centralisés : « Le nouveau service serait dénommé "Service des bâtiments, Constructions et Études", dont la direction serait confiée à M. A.H. Roche, architecte, auquel serait adjoint M. Emmanuel Compin. Ce Service comprendrait deux sections : Section I, bâtiments et Section II, Constructions et Études. ⁹¹»

En conclusion, ce que l'on sait, c'est que les courriers officiels concernant la reconstruction des Bains étaient signés par Henry Roche. Celui qui a porté et présenté le projet devant le politique, c'était encore lui. Probablement que celui qui l'a dessiné était Georges Lacôte. Mais ce mystère dans un service d'architecture public n'est finalement pas si éloigné de la pratique de la branche libérale de l'architecture. Lorsque des bureaux emploient des collaborateurs subalternes, l'histoire ne sait que rarement qui tenait précisément le crayon.



56

Fig. 56. Rotonde des bains, dessins de 1932

4. INGÉNIOSITÉ ET CULTURE DES BAINS EN SUISSE

Fig. 57.
Creux de Genthod,
Turner, XIX^e siècle

Fig. 58.
Baigneurs aux
Eaux-Vives 1920

Fig. 59.
Photo montage,
2008, plage
pudiste aux Pâquis
dans les années
1878

Si les Bains des Pâquis de Genève frappent par leur simplicité et leur cohérence architecturale, ils bénéficient de modèles typologiques et d'exemples de mise en œuvre dans la réalisation des premiers bains publics en Suisse. Tant sur les rives d'un cours d'eau ou d'un lac, leur particularité et leur singularité seront une référence reconnue en Europe. Fondés généralement sur pilotis, leur matérialisation suit l'évolution des modes constructifs, bois, métal puis béton. La plupart des plans établissent une claire séparation des espaces de baignade pour femmes et pour hommes, ils s'entourent de palissades en bois pour offrir la discrétion qu'imposait alors la morale. Cela donne à la fois des espaces clos pour les fonctions de vestiaires, s'ouvrant nécessairement sur le plan d'eau pour la baignade et le paysage proche ou lointain. Cette alternance spatiale, constitue l'une des caractéristiques des bains suisses.

Les premières empreintes laissées par la baignade dans le paysage lémanique datent probablement du début du XVIII^e, à l'image des bains Lullin à Genève dès 1710, avec des aménagements rudimentaires sans véritables constructions, sauf quelques bancs, murets et arbres pour se cacher. Déjà en 1556, suite aux plaintes des résidents, les autorités genevoises rappelaient aux baigneurs « *de porter leur pantalon, afin de ne pas révéler leur honte* »⁹². On raconte qu'en 1793 à Genève la plupart des baigneurs sont des hommes nus, pratiques qui repoussaient les femmes, qui elles réclamaient des cabines. Certaines tentaient de trouver des sites de baignade en dehors de la ville pour se protéger de la vue.

Le besoin de bains publics apparaît dès le XIX^e siècle en corrélation avec l'extension projetée des villes et du mouvement hygiéniste qui l'accompagne. La problématique de l'intimité soulève des voix emmenées par le genevois Charles de Constant (1822) demandant la construction d'établissements qui permettent aux baigneurs de profiter du lac sans gêner les passants. En 1842, Genève établit un règlement de police qui interdit de se baigner dans des lieux exposés à la vue du public. Se développent alors, entre les années 1860 et 1930, des installations de baignades pour toutes les classes sociales, liées à la fois au souci de sécurité autour des lacs, fleuves et rivières de Suisse, mais aussi à la pudeur et la morale. Une forme architecturale et constructive rationnelle et fonctionnelle va ainsi se répéter dans de nombreux



57



58



59

sites sur les lacs et les rivières suisses. Qu'elles soient très anciennes ou plus récentes, elles accompagnent la simplicité de la baignade en eaux vives pour un art de vivre et de santé. En 1790 à Genève, une école de natation est créée pour prévenir des risques de noyades dus à l'engouement de la nage en eaux vives.

Quelques modèles de bains publics

Les établissements de bains témoignent d'une démocratisation des pratiques de baignade et engendrent une architecture propre à ce type d'équipement. Plusieurs exemples sont ici recensés à des fins de comparaison et d'influence. Des références intéressantes qui révèlent des modes de faire différents selon l'implantation en rives de lac ou de cours d'eau, mais également similaires du point de vue constructif. Les ouvrages sur l'eau sont fondés généralement sur pilotis et accrochés à la rive. Au XIX^e siècle la plupart

installent des palissades et des cabines en bois protégeant de la vue du public. Quelques exemples accentuent une transition d'espaces verts entre les fonctions d'accueil / vestiaires et plage.

En termes d'architecture et de paysage, des variations entre les établissements apparaissent principalement sur le type d'implantation (lac ou rivière), la silhouette (hauteur, étage), la répartition et séparation des fonctions, la structure d'accueil (espace public), le traitement des limites par les vestiaires ou palissage, les matériaux (bois, métal ou béton). Ainsi chaque modèle recensé possède sa propre identité.

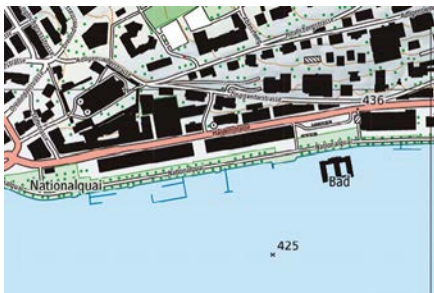
Fig. 60 - 62.
Seebad de Lucerne

Fig. 63 -65.
Bains de Bellerive

Des bains sur les lacs

Le « Seebad » de Lucerne (1884-85)

C'est l'architecte lucernois Heinrich Victor von Segesser qui conçoit un complexe en bois abritant deux bassins au centre, avec de simples cabines aménagées autour des espaces de baignade intérieurs. Si les bains furent maintes fois transformés jusqu'en 2010, l'esprit originel du lieu a su être préservé.



60



61



62

Les « bains de Bellerive » à Lausanne (1937)

D'environ 75 000 m², la piscine extérieure de Bellerive Plage est probablement la plus grande de Suisse. L'architecte Marc Piccard construit une majestueuse rotonde en utilisant beaucoup de verre, avec des formes en filigrane de béton armé, qui rendent le système léger et transparent. Les vestiaires sont logés dans une longue aile du bâtiment, légèrement incurvée, séparant hommes et femmes. En 1993, l'immense installation de bains est rénovée sous le contrôle des autorités de conservation. Ils sont réputés pour être l'un des plus beaux bains de Suisse.



63



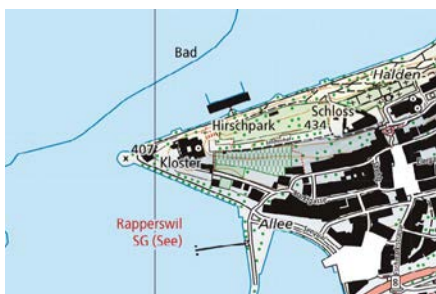
64



65

Le « Schlossbad » de Rapperswyl (1940)

Les bains se situent au pied du château construit sur un rocher plongeant dans l'eau sur trois côtés. Bâti sur pilotis, ils sont fermés selon les plans de Robert Walche, mais ils ouvrent la piscine sur le côté du lac. Un toit en baleine, dont les chevrons sont disposés en éventail, est recouvert de briques. Un grand vestiaire intègre les cabines. Les plateformes en bois séparaient à l'origine les hommes des femmes, ce qui a disparu aujourd'hui. Entre les deux ailes est délimitée une zone avec un fond de gravier.



66



67



68

Le Seebad Enge à Zürich (1959-60)

Situé sur le lac, à hauteur de l'arboretum, on accède par un ponton à deux bâtiments construits par Robert Landolt, une réinterprétation « moderne » des maisons de bains en bois du XIX^e siècle. Chaque bâtiment donne accès à un bassin entouré d'un large deck en bois, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. En 2004, le bâtiment de droite est reconverti en sauna par l'architecte Marius Hug pour la saison d'hiver, permettant ainsi aux bains de fonctionner toute l'année. Ils constituent un autre exemple d'adaptation des installations à de nouveaux usages, comme l'ont réalisé l'AUBP à de multiples reprises avec leurs saunas et hammams.



69



70



71

Des bains sur rivière ou fleuve

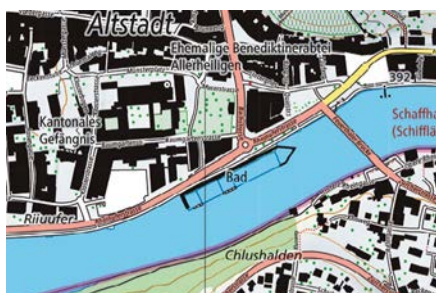
Fig. 66 - 68.
Schlossbad
Rapperswyl

Fig. 69 - 71.
Seebad Enge à
Zurich

Fig. 72 - 74.
Rhybadi
Schaffouse

Le « Reinbadeanstalt, dit le "Rhybadi" » à Schaffouse (1869-70)

Il s'agit du plus grand bain de Suisse dans le courant du Rhin, construit en bois par Johann Gottfried Meyer, sous la forteresse du Munot. De 30 m de large et 180 m de long, il est la plus ancienne de Suisse et même d'Europe. Installé sur des poteaux, on retrouve les palissades avec la stricte séparation des sexes. Deux traverses séparées conduisent aux deux moitiés de l'installation. En 1912-1913 l'ancien bain « Spitz » était destiné aux femmes, avec des rideaux à rayures qui protègent les cabines des vestiaires. Pour la baignade, les nageurs doivent tenir compte de l'écoulement du Rhin qui s'accélère lorsque le débit d'eau augmente en raison d'un barrage électrique (1866).



72



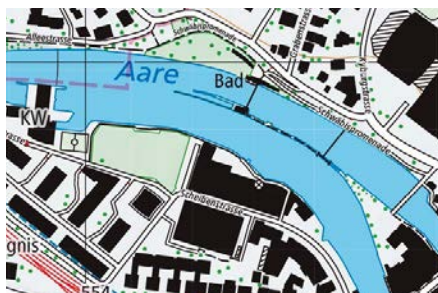
73



74

Les Bains de Thoue « Flussbad Schwäbis » (1869-70)

Au confluent de l'Aar dans le canton de Berne, le Flussbad Schwäbis va remplacer l'ancienne piscine de Souabe de 1840 située au milieu de la rivière et accessible par un ponton. Installé sur des pilotis et entouré d'arbres, de belles palissades en bois protègent des regards indiscrets, en séparant les hommes et les femmes jusqu'en 1939. Rénovés en 2006 dans les règles de l'art, le bâtiment conserve une architecture authentique, aujourd'hui classée.



75



76



77

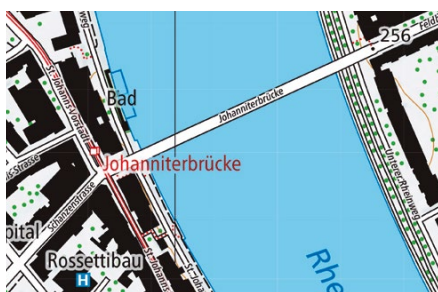
Fig. 75 - 77.
Bains de Thoue

Fig. 78 - 80.
St Johannbad à Bâle

Fig. 81 - 83.
Frauenbad à Zurich

Le « Santihans Rhybadhysli » à Bâle, dit « St. Johannbad » (1886-87)

Le bâtiment rappelle une coque de navire détachée d'environ 50m de long, sur une zone escarpée des rives du Rhin. À l'origine, c'était un établissement balnéaire entouré de palissades en bois. À l'intérieur se trouvaient les piscines, dont l'une pour non-nageurs avec un plancher relevable. Plus tard, l'installation s'est ouverte sur l'extérieur, perpétuant la tradition bâloise de la baignade publique dans les eaux du Rhin. Le Rheinbad St. Johann devait être fermé dans les années 1970, comme deux autres bains déjà démolis à Bâle. Toutefois dans les années 1980, avec l'augmentation de la qualité des eaux, la baignade dans le Rhin est redevenue un sport populaire, et l'association Rheinbad St. Johann est créée pour sauver et gérer le site. Celle-ci s'occupe de l'entretien courant et s'engage à préserver le Rhybadhysli à la fois comme établissement balnéaire et comme bâtiment architectural, devenu un point de rencontre important dans le quartier.



78



79



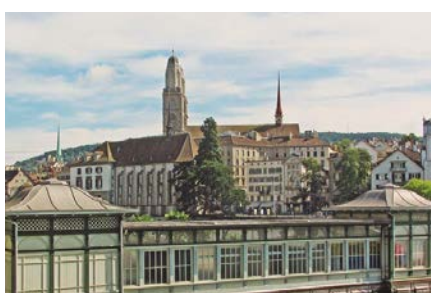
80

Le « Frauenbad Stadthausquai » à Zurich (1888)

Déjà en 1837 un bain public pour femmes est mis en place au « Bauschänzli ». Dès 1888, en pleine ville de Zurich sur la Limmat, de nouveaux bains en bois le « Frauenbad Stadthausquai » sont construits sur pilotis, avec une partie fermée qui protège les femmes du vent et des regards avec des tours d'angle à voûte orientale. Une grille retient l'accès à la Limmat. Au cours des premières années, le bassin était recouvert d'un toit tressé afin de préserver la pâleur des corps ; plus tard il évolue pour offrir aux usagères des espaces de bronzage.



81



82



83

Fig. 84 - 86.
Rheinbad à Bâle

Le « Rheinbad Breite » à Bâle (1898)

Les bains de Rheinbad Breite représentent un site balnéaire pas comme les autres, avec de longues structures en acier plantées dans le Rhin et des pontons en bois. Situé au cœur de la ville de Bâle, en face du Musée Tinguely, ce « Badhysli » (maison de bains) compte deux étages. Protégé par une digue, le lieu est traversé par un résidu de courant qui entraîne les baigneurs d'un bout à l'autre d'une installation entourée d'un grillage.



84



85



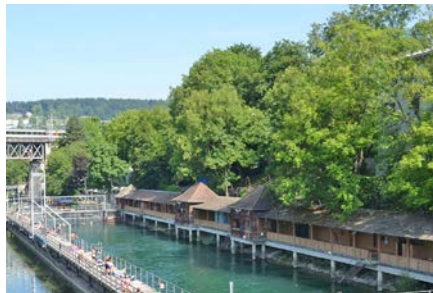
86

« L'Unterrer letten » à Zürich (1909)

Ce sont des bains urbains en bois construits sur les bords de la Limmat dans un Heimatstil discret. Réservés aux hommes durant le XIX^e, la partie supérieure fonctionnera plus tard en tant que « Frauenbad ». L'extrémité du bain est délimitée par une grille, aussi ils offrent une sécurité pour nager dans le courant intense du canal.



87



88



89

Influences de modèles suisses pour Genève

SITUATION. L'ingéniosité et la spécificité de la construction en béton semi-préfabriqué des bains des Pâquis (1931-32), ont en définitive peu tiré parti des expériences de réalisations de bains en Suisse et restent pionniers dans la technique. Toutefois le concept général d'architecture peut s'inspirer de plusieurs modèles. Implantés sur un lac et accrochés à une jetée, leur situation en pleine rade leur confère une disposition originale et emblématique. Avec le phare, les bains des Pâquis sont mariés à la composition de la jetée en rive droite, porte d'entrée de l'espace portuaire de Genève. C'est un emplacement unique en Suisse, un site parfaitement orienté, quasiment est/ouest, assurant un ensoleillement maximum.

STRUCTURE ET FONCTIONS. Les maîtres d'œuvre ont repris les anciens principes de construction sur pilotis existants en suisse, la disposition de bassins avec l'exploitation du courant par des prises d'eau en amont de la jetée, une séparation hommes/femmes, la clause de discrétion les éloignant des quais avec des murs en béton en remplacement des palissades en bois, tout en garantissant une mixité sur la plage côté lac. Depuis les premiers bains en bois du XIXe, la reconstruction en béton des années 1930 reprendra la typologie de base de façon plus étendue, répartissant trois niveaux différents : petits, moyens et grand fond en anse de panier.

Eaux Vives. Le principe d'amarrage des bains à une rive (Bains de Thoune, Schaffhouse, Breite ou St Johan à Bâle) est repris sur la jetée des Pâquis construite en pierres de taille. Mais le positionnement des bains côté aval de la jetée, zone de contrecourant et reflux des sédiments lacustres, nécessita deux percements de la digue afin d'assurer un renouvellement continu de l'eau des bassins côté ville. L'utilisation du courant pourrait s'inspirer des bains suisses sur rivières.

CONCEPT DU PLAN. L'on observe une typo-morphologie du construit qui s'inspire en partie d'anciennes installations balnéaires suisses, tel le module répétitif des cabines et circulations qui offrent aux usagers des « enceintes » de protection visuelle, (Frauenbad et Letten à Zurich, Schlossbad à Rapperswyl, Seebad à Lucerne ou St Johan à Bâle). Dans l'ensemble des bains suisses, l'insertion dans un site urbain ou paysager implique des proportions volumétriques et de hauteurs (épannelage) qui harmonisent les « lignes », compte tenu de l'impact visuel sur les rives de lac et de cours d'eau. À Genève, cette exigence amène les concepteurs à ne pas dépasser la ligne de 2.50 m à partir de la plateforme des bains.

MATERIALITÉ. Dans le registre de la construction, on peut supposer quelques analogies avec les Reinbad de Breite ou Saint Johan à Bâle, dans le principe de préfabrication de type montage « en mécano ».

La différence se situe dans les matériaux soit métal et bois pour Bâle et béton pour Genève. On imagine que les procédés de mise en œuvre se sont dirigés de plus en plus vers des solutions de semi-préfabrication, par nécessité d'efficacité et de contrainte en milieu aquatique.

SAUVEGARDE. De manière plus actuelle, on relèvera les mouvements de sauvegarde pour plusieurs établissements balnéaires, à Zurich sur la Limmat (Frauenbad et Letten), à Bâle sur le Rhin (St Johan et Breite). Des associations se sont alors créées pour sauver les bains, et assurer leur animation et gestion : à Bâle par l'Association Reinbad St Johann, à Genève par l'Association des usagers des Bains des Pâquis (AUBP).

Globalement on retrouve dans les bains des Pâquis trois influences principales d'ordre structurel, fonctionnel et modulaire. Notamment la construction traditionnelle sur pilotis (pour un bon nombre de bains suisses), la séparation des zones femmes/hommes et l'articulation par des fonctions d'accueil et de services, le style répétitif des cabines et espaces clos entourant les bassins. Mais les bains des Pâquis déployés sur la rade de Genève se distinguent par ses deux versants de baignades entre une plage offrant la mixité d'usagers et des bassins spécifiques hommes/femmes. Le tout dans une conception très minérale.



5. FORMES, STRUCTURE ET FONCTIONNALITÉ

Le plan et son insertion dans le site

Fig. 90.
Plan de situation
2022

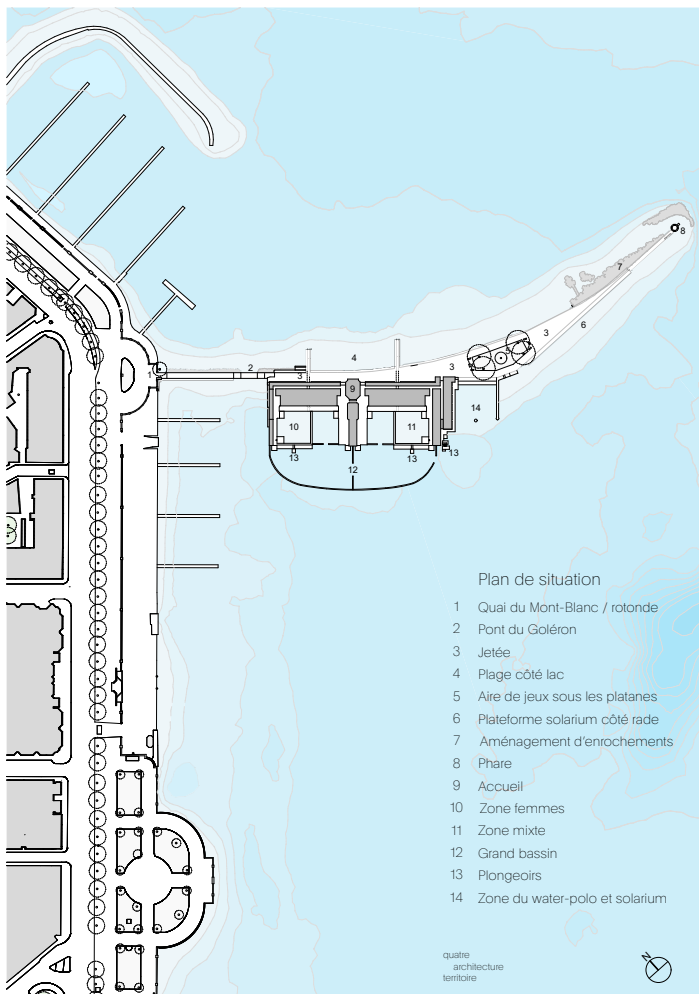
Fig. 91.
Les bains et
contexte urbain
2021

Parfaitement intégrés dans la géographie de la rade, par leur silhouette très basse et par la nature minérale des matériaux utilisés, les Bains des Pâquis, dessinés au début des années 1930, sont une leçon de syntaxe moderne : rationalité, absence d'emphase, simplicité des solutions spatiales et constructives, économie dans le choix et la mise en œuvre des matériaux. La forme générique des bains se présente comme une sorte de E, dont le trait principal est adossé à la jetée, se protégeant ainsi de la bise. Les traits perpendiculaires définissent trois espaces de baignade, réunis par la limite du grand fond en forme d'anse de panier qui termine la composition. À partir du site, l'organisation et la distribution des fonctions et usages organisent l'accès aux espaces spécifiques : zones femmes, hommes et sociétés de natation sportive, ainsi que la plage et la desserte piétonnière depuis le quai jusqu'au musoir.

Le plan rigoureusement symétrique évite toutefois la monumentalité. L'axe central est bâti linéairement, tout comme les côtés en suivant les branches du E. Une typologie qui alterne zones ouvertes et zones fermées, couvertes et non couvertes, avec une densité qui décroît depuis la jetée vers l'intérieur de la rade. La mesure modulaire de la cabine découle de la trame structurelle des bains (pieux et sommiers). Elle apparaît également à travers de multiples joints entre les dalles de la plateforme et les éléments du bâti émergeant. Deux canaux d'adduction traversent la jetée et favorisent le renouvellement de l'eau des bassins.

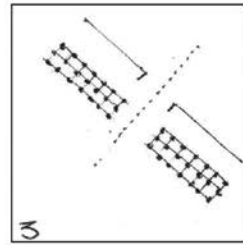
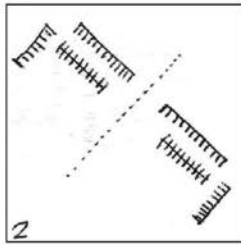
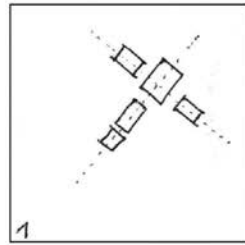
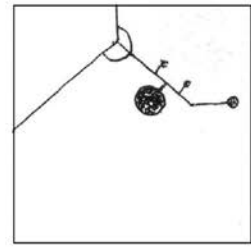
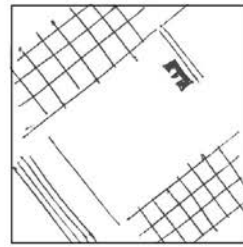
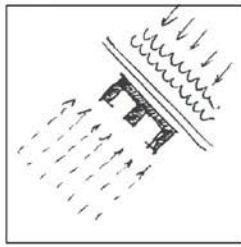
À la manière d'un radeau amarré, l'ouvrage se fonde aux éléments préexistants du plan d'eau, tels que digues, môles, jetée et musoirs. La plage enfin, lieu commun de pratiques « balnéaires », est laissée libre de toute construction, à l'exception des deux prises d'eau. Elle offre une étendue entre le Goléron et le phare de la rade, amplifiée par le grand paysage au large du Léman. La simplicité de cette intervention témoigne de cette période des années 1920-1935 qui affirme alors une identité moderne et innovante dans les équipements publics. Des qualités rares, fruits d'une attitude discrète des auteurs du projet qui ont su s'en tenir à l'essentiel, en laissant parler le lac, le soleil et l'image de la ville.

S'ajoute enfin la dimension sociale de ces bains qui s'illustre par une fréquentation toujours accrue et renforce, si besoin, la reconnaissance de la valeur d'usage de ce lieu devenu nécessaire voire indispensable à la cité. Si en 2022, le public vient s'y délasser et s'y rafraîchir, il convient de rappeler qu'en 1932, ces bains avaient également été conçus pour permettre aux ouvriers de s'y laver (cf. chapitre 2).



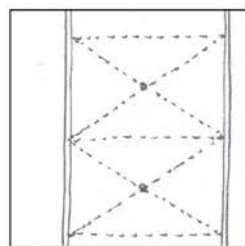
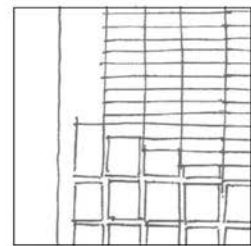
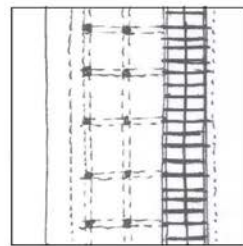
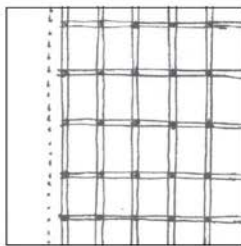
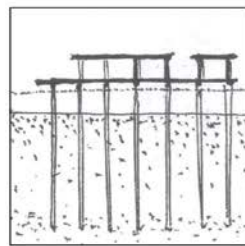
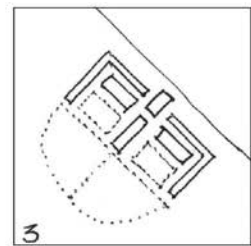
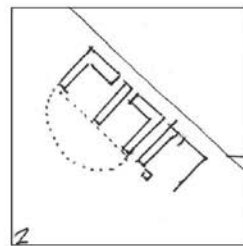
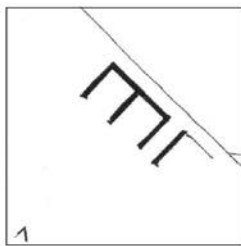
91

dimension urbaine
et distribution



espaces
élémentaires

formes



structure et trame

matérialité

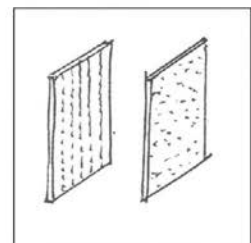
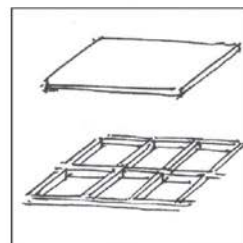
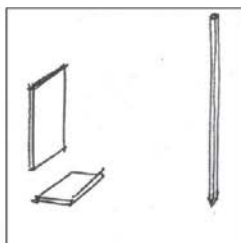


Fig. 92.
Dimension urbaine
et distribution

Technologie, matériaux et texture

Depuis les quais et le pont du Mont-Blanc l'édifice se distingue à peine entre le ciel et l'eau. La plateforme sur laquelle reposent les diverses installations se trouve à environ un mètre en contre-bas de la jetée. La hauteur des cabines est à 2,25 mètres ; elle fixe la ligne maximale des toitures dépassant l'altitude de la jetée. Cela permet aux passants des quais de voir Genève par-dessus les bains. Seul le pavillon abritant l'administration et la caisse conserve son plancher au niveau de la jetée et signale les deux entrées des bains.

La structure générale est constituée d'une « grille » en béton armé supportée par 448 pieux battus d'une dizaine de mètres de profondeur. Sur un fond composé principalement de vase, l'assise de la plateforme des bains s'obtient par friction de la surface des pieux en contact avec la vase. Cette friction, conjuguée à la très faible résistance mécanique du fond – bien qu'augmentant au fur et à mesure de la profondeur – et d'une multiplication des pieux, permet de garantir la stabilité de l'ouvrage. C'est sur cette trame structurelle, un mètre au-dessus du niveau moyen du lac, que s'appuie la plateforme faite de petites dalles préfabriquées et réparties sur son ossature, dont les dimensions s'inscrivent dans le module répétitif de base donné par la cabine. À cela s'ajoutent les piliers porteurs des toitures, les parois des cabines et des autres locaux.

La trame du réseau quadrillé, composé de sommiers et d'entretoises, est parfaitement adaptée à la modulation et à l'organisation générale des bains. Les structures verticales et horizontales qui découlent des pieux et de la trame de la plate-forme, se prolongent et ordonnent les espaces destinés aux différentes fonctions. Cette superposition témoigne du souci de cohérence, issue de prémices formelles fondées sur le rapport structure-fonction. La technologie employée d'un béton armé semi-préfabriqué concorde avec le système constructif généré par une trame systématique, calculée en fonction des résistances qu'il fallait obtenir. Dalles, cloisons, trumeaux, piliers, linteaux, corniches, planches, cadettes, bancs, composent les pièces d'un « jeu de mécanos » assemblées sur une infrastructure de fondation déterminante.

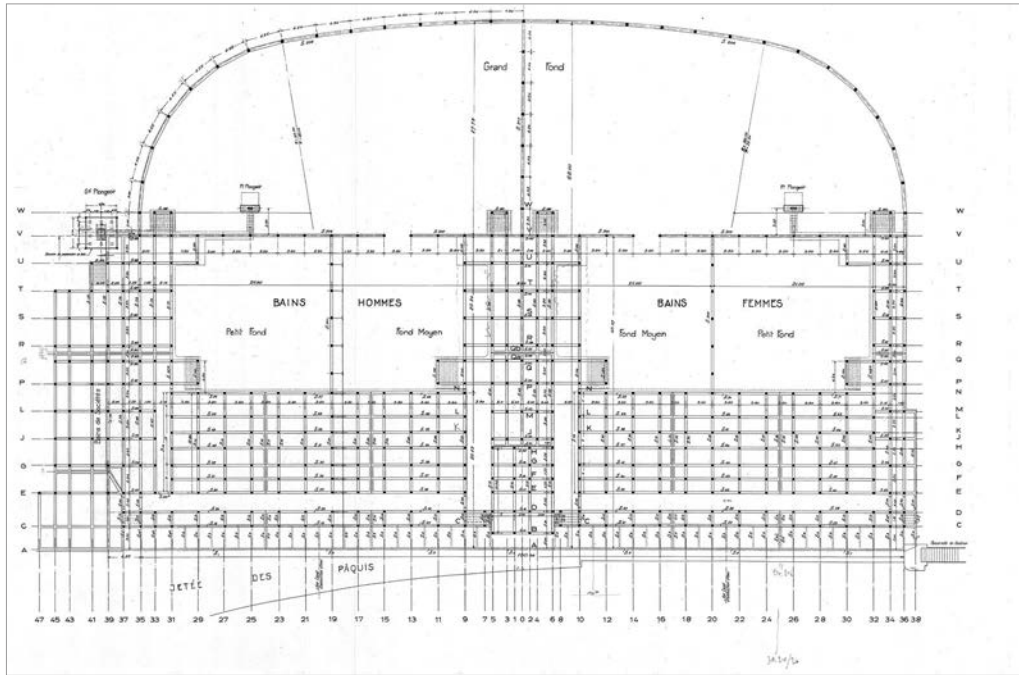
L'ensemble de la matérialité, où domine clairement le béton, est ponctué d'ouvrages métalliques réalisés pour les fenêtres, barrières et garde-corps, ainsi que de menuiseries en bois pour les portes des cabines ou autres locaux. Les aménagements des portiques, pour les zones femmes et hommes, sont pourvus de bancs et patères en métal et bois autour des piliers de béton.

Durant quelques années la couleur des bains fut dominée par l'aspect brut du béton et du crépissage, avant de passer au « vert pastel hôpital » suggéré par la mouvance hygiéniste de l'époque. Cette deuxième génération polychrome va perdurer jusqu'à la rénovation de 1992-1996. Quelques touches d'exception apparaissent telles que le granit noir pour les comptoirs d'accueil à la buvette et celles des vestiaires communs.

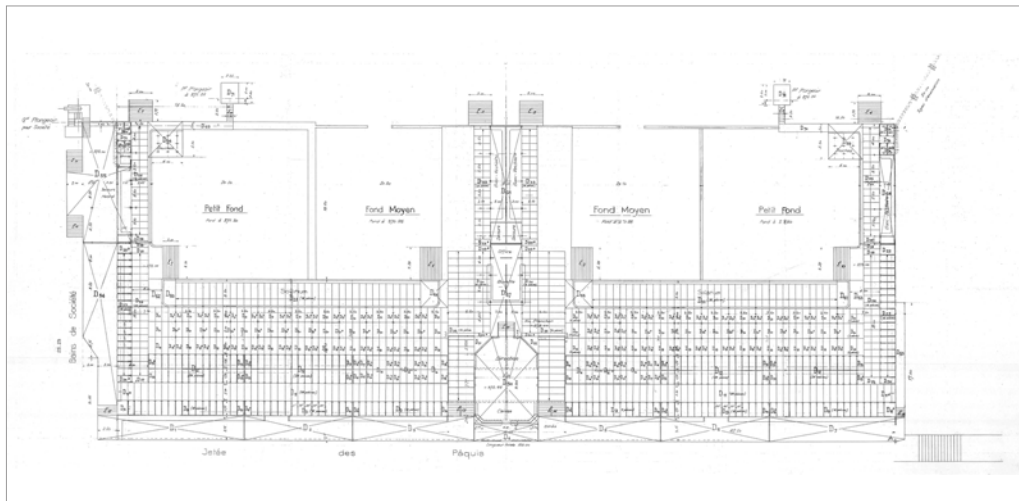
Évolution spatiale et fonctionnelle

Entre les années 1950 et 1980, le plan d'origine fut passablement modifié. L'offre des cabines va s'étendre dans la partie des vestiaires à l'air libre côté femmes et côté hommes. Ces extensions réduisent les circulations internes. Durant les années 1960-1970, une partie des cabines est sacrifiée au profit de l'extension du sauvetage côté femmes et de divers locaux de services côté hommes. L'accès d'origine au grand plongeur est noyauté par des locaux de services et de stockage. L'utilisation du plongeur des 10 m dépend alors de la gestion du secteur polo sous le contrôle des bains de société.

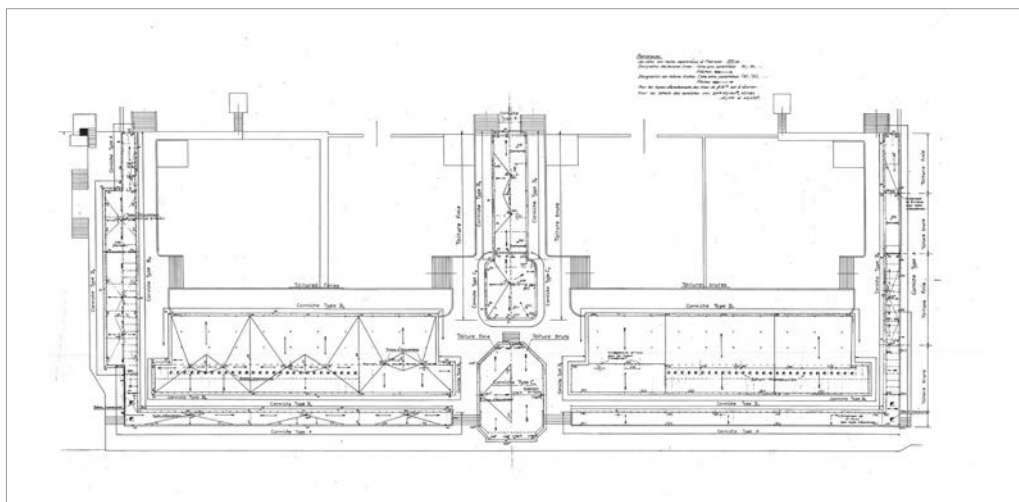
Dans le canton, le déploiement des piscines urbaines municipales contribue certainement à une baisse de fréquentation des bains, liée d'une part à la vétusté de l'établissement au niveau du bâti et d'autre part à son fonctionnement. Ces deux facteurs vont conduire la Ville de Genève au fameux projet de démolition-reconstruction, en privilégiant les fonctions de restaurant, de vestiaires-armoires et l'abandon des bassins, une typologie qui établit moins de relations au lac, au profit d'une piscine insérée dans l'édifice. La proposition est très rapidement discutée, puis contestée par les usagers, habitués à un établissement qui répondait avec satisfaction à leurs besoins. Ils ne revendiquent en l'occurrence qu'une rénovation qui respecte tant sa valeur patrimoniale que sa valeur d'usage.



93



94



95

Fig. 93.
Plan fondation
infrastructure
1932

Fig. 94.
Plan dalles et
dallettes 1932

Fig. 95.
Plan des toitures
1932



6. PROJET ET MÉTHODE DE LA RESTAURATION

Diagnostic, principes d'interventions

Dès l'acceptation de la « restauration » des Bains des Pâquis en 1988, la Ville remet la gestion à l'AUBP. Une importante réflexion sur le fonctionnement et sur le programme s'engage, en rapport avec un projet renouant avec la substance d'origine mise en avant lors de la votation municipale. L'état des lieux de 1989-90 permet d'établir un solide diagnostic avant la restauration et d'opérer des choix d'interventions représentant trois ordres de dégradation :

- Dans les matériaux : carbonatation du béton avec de nombreux éclats en surface, rouille dans plusieurs parties des serrureries métalliques, étanchéité des toitures en mauvais état, installations électriques et sanitaires en deçà des seuils de sécurité ;

- Dans le fond lacustre : bassins et fosses des plongeurs partiellement comblés par les sédiments amenés par les courants ;

- Dans l'organisation générale des espaces : agrandissements successifs de locaux qui amènent la disparition des espaces libres des anciens vestiaires gratuits, la suppression de certaines circulations, la destruction de cabines et une perte sensible de la rationalité du plan. La confrontation entre le plan d'origine et celui de 1988 est explicite sur ce point. À travers l'étude de la situation d'origine, le bâti

existant, les dessins, les textes et les photos d'époque, les architectes et les ingénieurs relèvent d'intéressantes caractéristiques : la simplicité et la rationalité d'implantation du plan et des systèmes constructifs, la grande qualité d'usage obtenue avec des moyens modestes et des matériaux pauvres, l'absence de grandiloquence et de monumentalité, en d'autres mots une architecture frugale.

Entre les nombreuses possibilités d'interventions, les maîtres d'œuvre opèrent des choix qui mettent en évidence les qualités spatiales et matérielles de l'ouvrage, en distinguant ce qui est d'origine, ce qui est réparé et ce qui est nouveau. Ils ambitionnent un projet à la juste mesure des lieux. En accord avec la Ville de Genève et l'AUBP, les architectes et les ingénieurs mandatés définissent plusieurs principes de restauration :

- Considérer le souci d'économie des auteurs du projet, la simplicité et la relative pauvreté de l'édifice, comme un exemple à suivre du bon usage des ressources humaines et matérielles, en respectant ses caractéristiques architecturales et constructives ;

- Retrouver l'esprit de clarté et de rationalité originel sans pour autant chercher à revenir à la situation des années 1930 ;

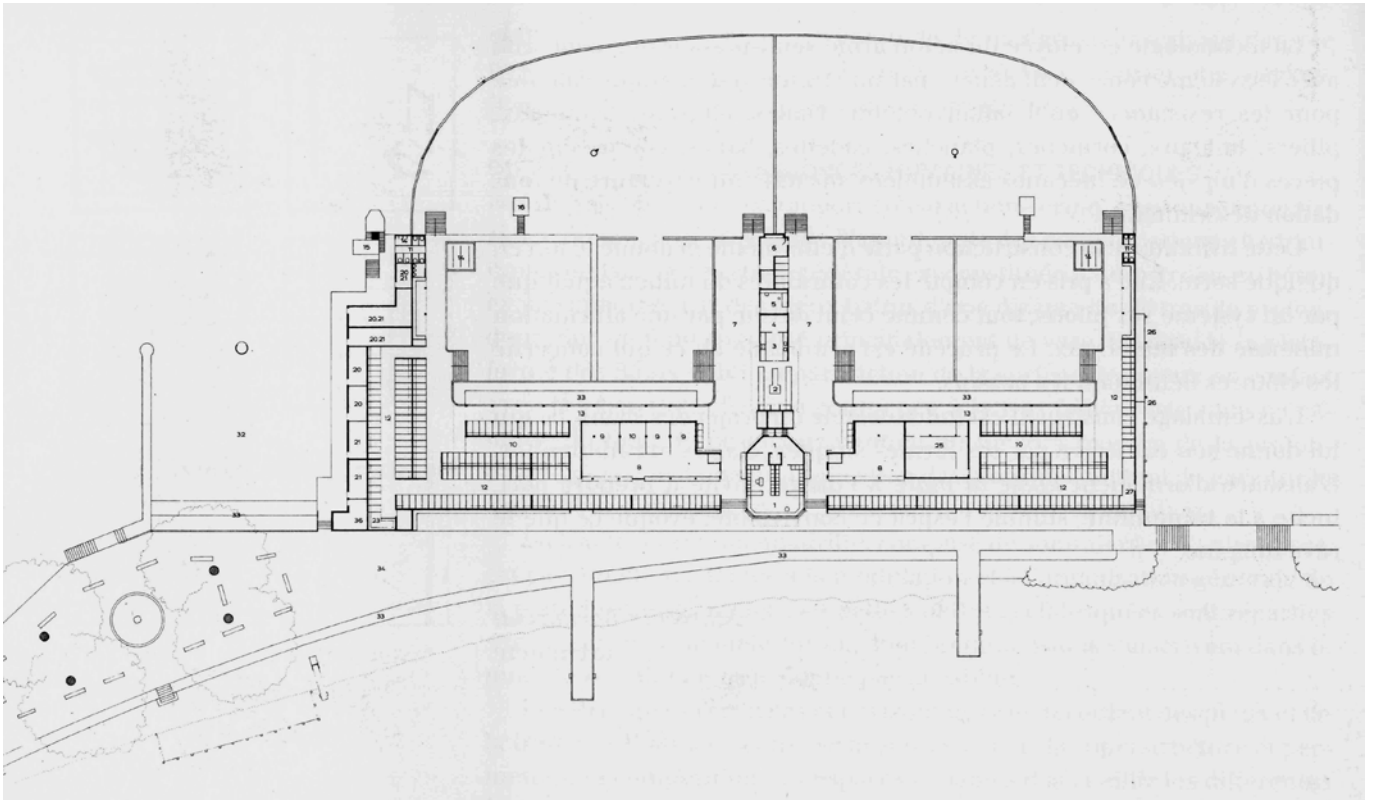
- Intégrer les demandes de modifications exprimées par l'AUBP (dans la mesure où elles ne rentrent pas en contradiction avec les points précédents) : réorganisation des locaux, nouveau passage vers le grand plongeur ;

- Maintenir la pluralité d'usages des bains, tels zones femmes, hommes et mixte ; cabines individuelles et dépôts d'habits surveillés.

Fig. 96.
Equipe de mandataires :
Jean-Pierre Cêtre,
Jacques Menoud,
Claude Butty,
Gabriel Curonici,
ouvrier de Rampini
et Marcellin
Barthassat



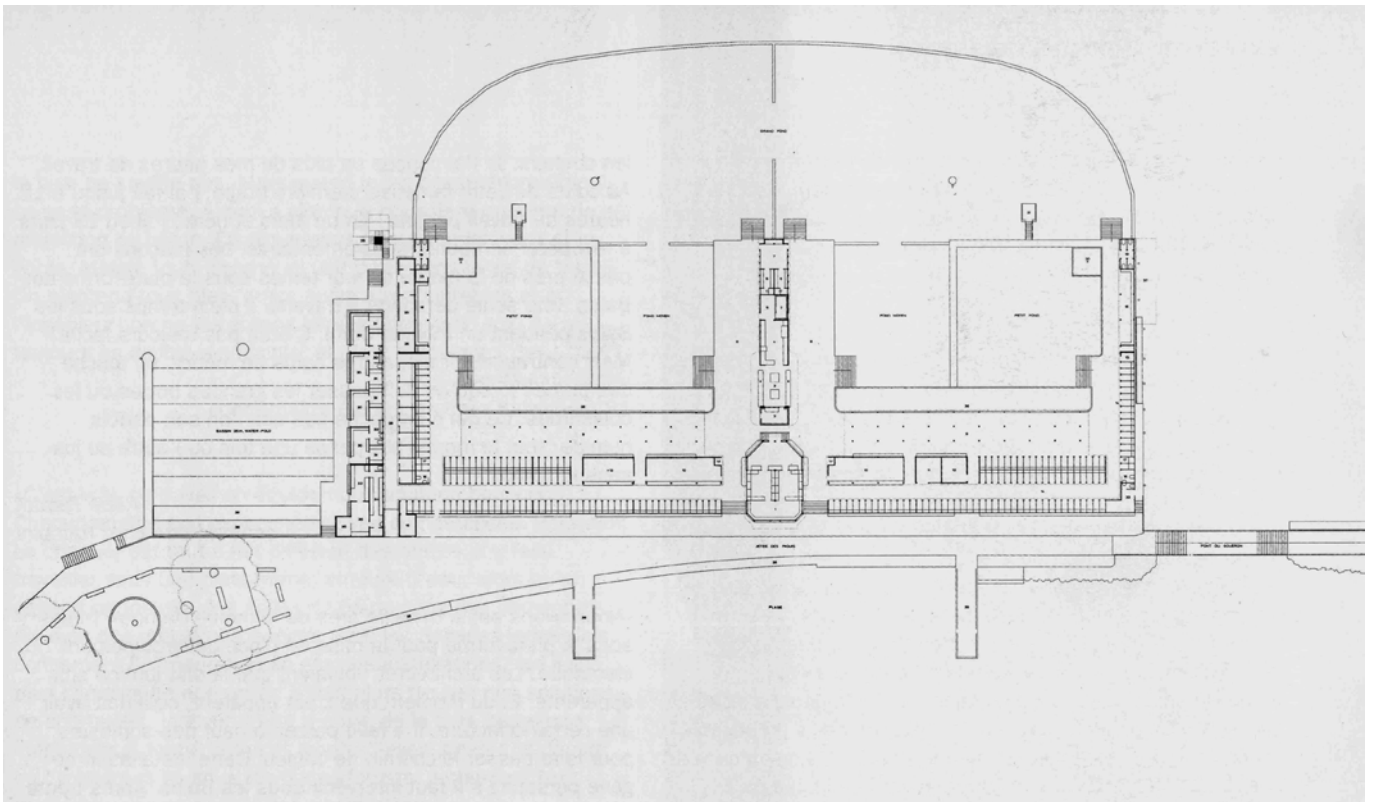
96



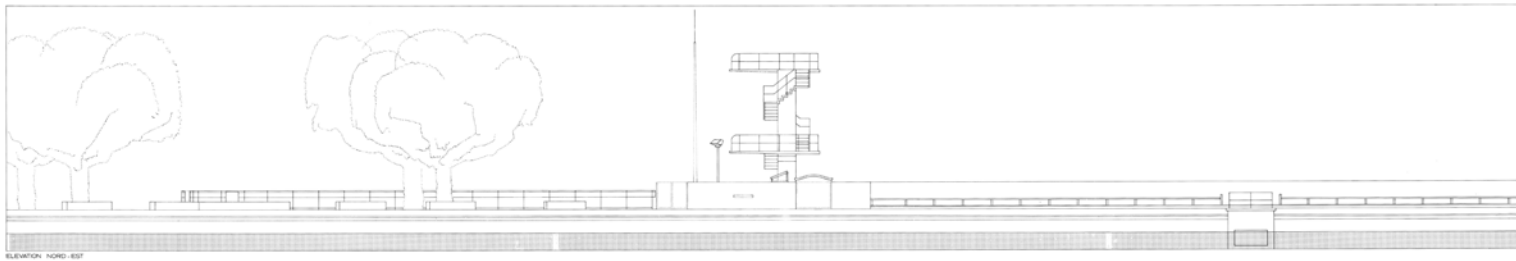
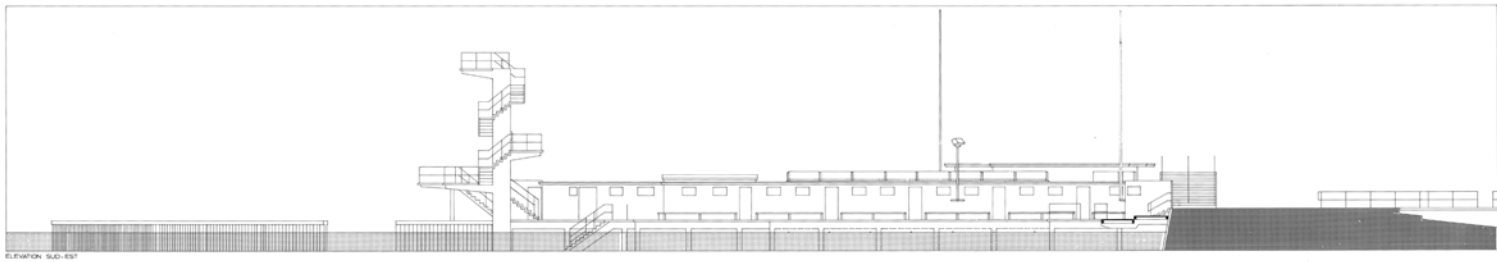
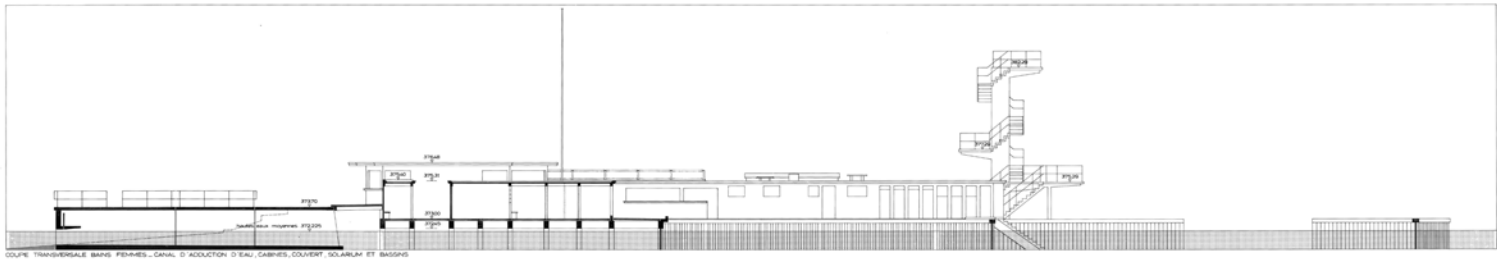
97

Fig. 97.
Plan avant
restauration 1989

Fig. 98.
Plan des bains rénovés
1992-95



98



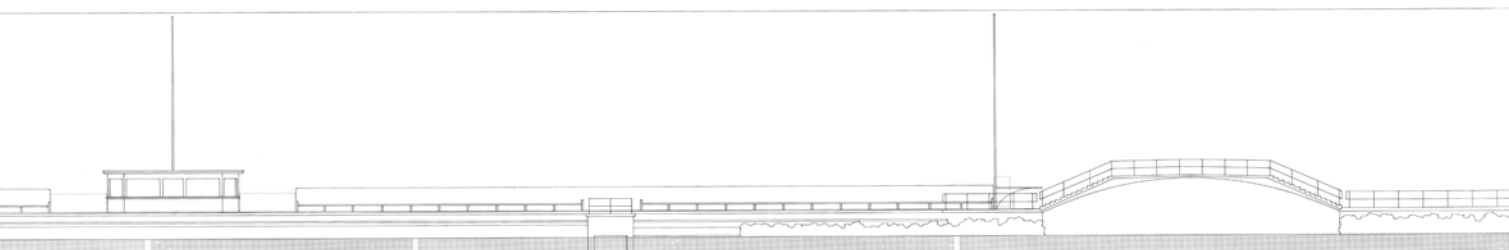
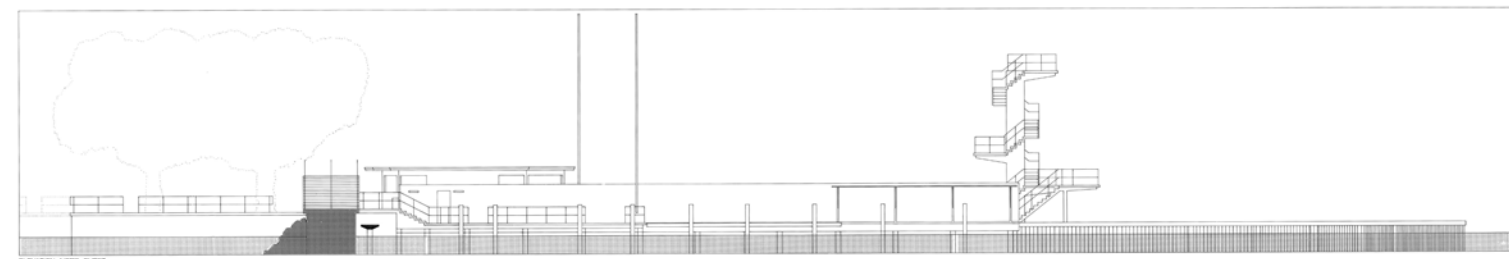
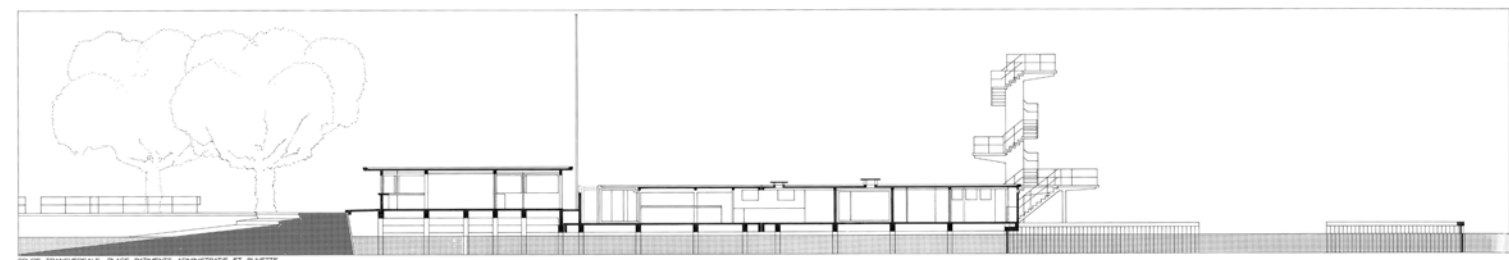
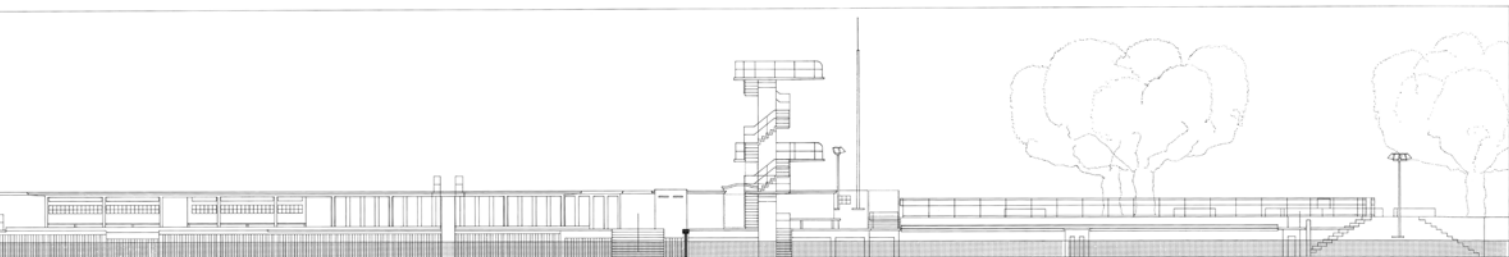


Fig. 99.
Coupes
transversales 1992

Réhabiliter la matérialité des bains en béton

Sur le chantier, l'application des principes d'interventions se matérialise de manière différenciée de cas en cas :

- La réparation de tout ce qui est réparable, avec des matériaux analogues à ceux d'origine (par exemple : la structure, les plongeoirs, etc.) ;
- La substitution de ce qui n'est plus réparable ; celle-ci s'exprime soit comme simple reconstitution de l'existant (par exemple : les dalles de la plateforme, les bancs en béton), soit comme réinterprétation de l'ancien (par exemple : les appuis du lanterneau en plots de verre, les raccords d'étanchéité), soit comme élément nouveau (par exemple : les conduites sanitaires et électriques) ;
- La transformation des dimensions et des fonctions de certains locaux respecte la modulation d'origine (par exemple : les locaux pour les gardiens et pour les sociétés de natation, les cabines familiales) ;
- L'adjonction ou l'introduction discrète d'éléments nouveaux qui dénotent d'un changement des modes de vie (par exemple : les panneaux solaires, le sauna démontable).

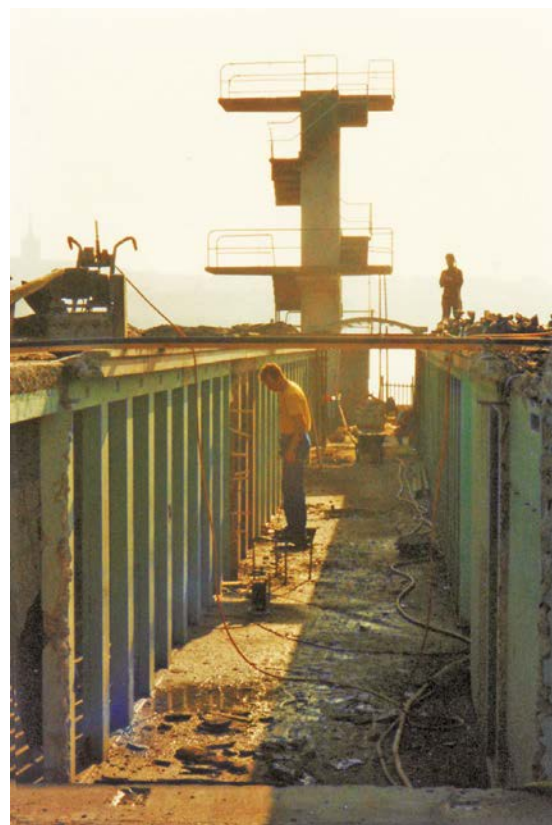
Si les principes d'interventions permettent de guider le processus global de restauration, le travail d'architecture et d'ingénierie s'emploie à rechercher une méthode pour réparer durablement la carbonatation du béton. Le diagnostic révèle un taux de dégradation d'environ 10% pour les infrastructures sous la plateforme en partie protégée par le milieu humide, alors que pour les superstructures sur la plateforme, la carbonatation atteint plus de 80%. Une campagne minutieuse de relevés des dégradations est entreprise. Celle-ci permet de guider les recherches sur la méthode de réparation qui consiste en une hydro-démolition des surfaces dégradées et une projection de béton à sec faiblement humidifié, pour garantir une forte compacité et durabilité.

Clarification des espaces

Fig. 100 et 101.
Création de l'accès direct au plongeoir

Les travaux de réhabilitation portent sur des transformations qui tendent à retourner au Plan d'origine de 1932, avec quelques variations : la restitution des parties couvertes à l'air libre (portiques) ; un accès direct plus perméable reliant la zone plage au grand plongeoir ; la délocalisation du sauvetage installé au milieu des cabines de la zone femmes ; ainsi qu'une remise en ordre du corps central (rotonde et buvette). L'organisation des sanitaires est repensée dans le secteur dit des « Bains des sociétés » et du waterpolo.

À peine les Bains des Pâquis restaurés (1996), alors qu'ils entrent dans une nouvelle phase de leur vie, l'AUBP propose l'ouverture des bains toute l'année. L'idée se concrétise par étapes entre 1998 et 2000, avec un premier programme de sauna et hammam dans la zone est des bains, puis avec l'installation mobile de menuiseries vitrées enveloppant le portique de la zone ouest. L'optimisation réversible des espaces se prolonge sur l'extrémité aval de la jetée, avec une plateforme-solarium (2000-01) et le réaménagement paysager et fonctionnel des enrochements en amont (2004-06). En 2020 l'agrandissement de plateformes au fil de l'eau, donnant sur le grand fond, ajoute des espaces d'exposition au soleil autant que d'accès à l'eau. D'inévitables évolutions futures s'inscrivent dans le plan des bains, sans en perturber la rationalité ni la substance patrimoniale, pour autant qu'elles soient pensées et dessinées dans une compréhension du site.



100



101

7. CHANTIER DES BAINS : 1990-1996

Les travaux réalisés en trois étapes, en automne et en hiver, permettent une exploitation estivale des bains. Chaque étape dure huit mois et demi, de septembre à mi-mai. Un dragage général sous la plateforme, dans les bassins et sous les plongeurs précède chacune d'elles. L'installation d'un chantier permanent, situé sur le bord du quai (vestiaire, cantine, bureaux et locaux de matériel), sert au stockage et à l'entreposage des machines et du matériel durant l'été, libérant ainsi toute la jetée pour l'exploitation des bains.

Les travaux se déroulent simultanément sur deux niveaux, sous la plateforme et sur les parties supérieures abritant les différents espaces. La partie inférieure des bains, *l'infrastructure*, comprend les fonds, 448 pieux de fondation et un maillage de sommiers supportant la plateforme en dalles ; les parties supérieures, *la superstructure*, comprennent les locaux fonctionnels et les poteaux supportant les toitures. La dalle de liaison-trottoir constitue l'amarrage de la plateforme des bains à la jetée.

Interventions sous la plateforme (*infrastructure*)

Un dragage des fonds permet d'assurer un espace suffisant pour le travail des ouvriers qui réparent l'infrastructure à l'aide d'une nacelle flottante semi immergée, prévue pour une position debout et hors de l'eau. Il est procédé au remplacement des substrats existants dans les bassins (galets et vase), par des substrats mieux adaptés à la baignade. Le dragage des fosses des trois plongeurs et du bassin de natation (water-polo) est nécessaire afin d'assurer leur réutilisation. Pour la réalisation de ces travaux, une sorte « d'aspirateur » comme moyen technique est manœuvré par un plongeur, soit une drague flottante munie d'un cutter orientable et d'une pompe aspirante. Les sédiments sont évacués par une canalisation étanche et flottante jusqu'au site de retraitement installé sur les quais.

Les sédiments aspirés sont dégrillés (scalpage) afin d'en éliminer les matériaux supérieurs à 4mm. Les sables, récupérés dans un désableur (hydrocyclone), sont déshydratés et stockés en vue de leur réutilisation dans l'industrie du bâtiment. Les boues restantes sont homogénéisées, flocculées puis compactées dans une presse à bande, afin de les déshydrater avant l'envoi en décharge. L'eau de rejet est versée dans le lac, après avoir été clarifiée par un processus d'épuration dont le taux de matières en suspension (MES, inférieur à 30mg/l) subit un contrôle préalable.



102



103



104

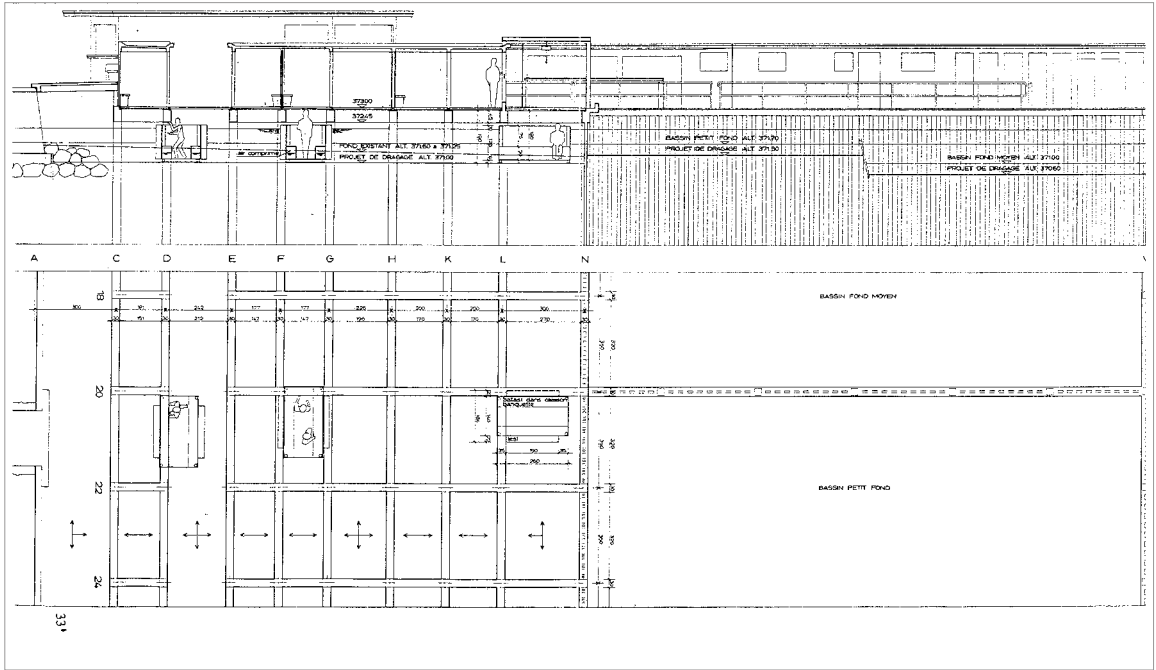
Fig. 102 et 103.
Dragage des bassins

Fig. 104.
Installation
traitement sédiments

Sous la plateforme, avant les travaux d'assainissement du béton, les anciennes installations techniques vétustes sont démontées ; de même que les palplanches en béton qui font obstacle aux travaux de dragage.

La réparation des pieux, sommiers et entretoises de l'infrastructure est réalisée à partir des nacelles flottantes semi-immergées. La préparation des surfaces, effectuée au moyen d'un hydrojet (scoriaçage), permet l'adhérence du mortier de béton projeté à sec (remodelage). Cette technique est également appliquée sur les faces béton des prises d'eau donnant sur la jetée.

Les dalles préfabriquées de la plateforme sont réparées ou refaites à neuf lorsque leur dégradation le justifie (environ un tiers) ; les faces inférieures des dalles sont coulées en place et réparées comme les sommiers au moyen de l'hydrojet et du béton projeté. La dalle de liaison entre la digue et la plateforme est entièrement reconstruite car très dégradée.



105

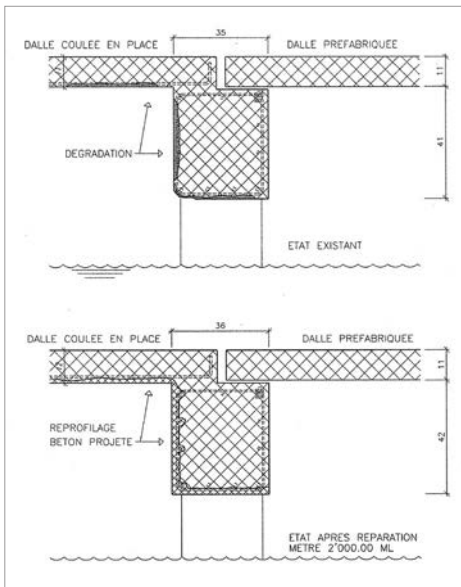
Fig. 105.
Plan infrastructure
et installation
nacelle

Fig. 106.
Plan de réparation
des sommiers

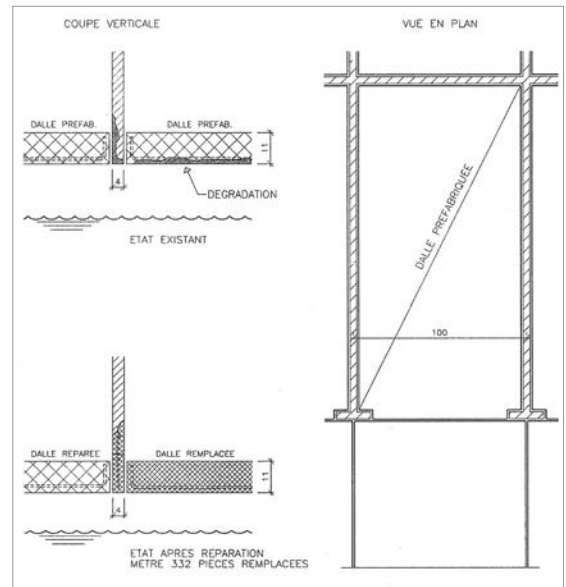
Fig. 107.
Plan de réparation
des dalles

Fig. 108.
Plan dalles de
liaison

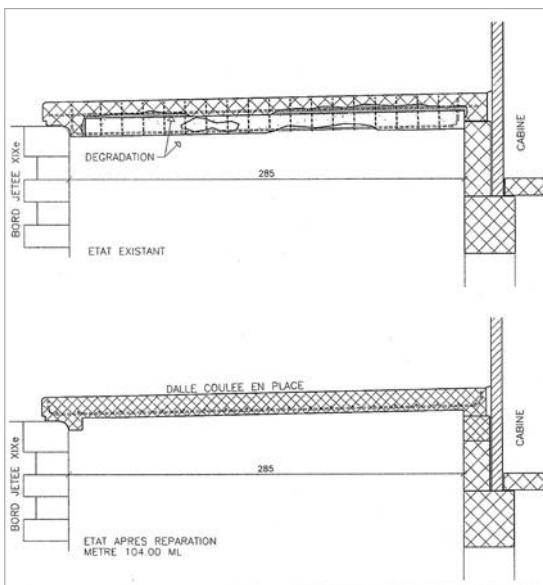
Fig. 109.
Plan corniches des
toitures



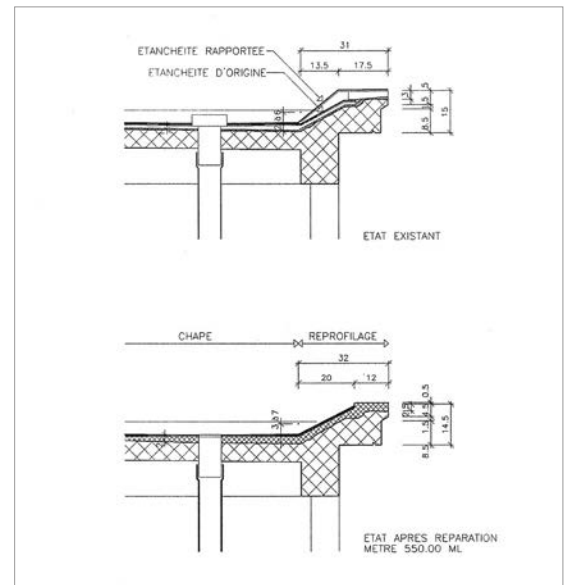
106



107



108



109



110



114

Fig. 110.
Hydrodémolition
sous la plateforme

Fig. 111.
Reprofilage des
sommiers

Fig. 112.
Hydrodémolition
côté jetée

Fig. 113.
Renforcement des
armatures

Fig. 114.
Projection de
mortier de béton

Fig. 115.
Pose de dallettes
dans les cabines

Fig. 116.
Réparation sur la
jetée

Fig. 117.
Réfection dalles de
liaison



111



115



112



116



113



117



Les raccordements aux réseaux (collecteurs E.U et E.C. conduites SIG et Swisscom) depuis l'extrémité nord des bains (Goléron) sont immergés au fond du lac. Ces conduites, posées en fouille et lestées, vont rejoindre le tracé des réseaux publics existants sur le quai du Mont-Blanc. Les installations d'alimentation, entièrement refaites, voient leur distribution s'organiser systématiquement en traînage sous la plateforme, pour aboutir aux collecteurs ou tableaux de distribution par zones (eau, gaz, électricité, téléphone).

Les écoulements d'eaux usées sont collectés dans des regards en polyéthylène immergés et lestés ; un séparateur-dépotoir est installé sous la zone buvette des bains. Les chambres de visites sont raccordées ensuite à une fosse de relevage qui permet d'évacuer l'eau usée dans le collecteur public. Deux pompes Biéri (dont une en réserve) sont installées et branchées sur deux conduites, elles-mêmes posées au fond du lac.

Travaux de réhabilitation (*superstructure*)

Constituée de cabines, de locaux et d'espaces couverts, la superstructure est plus atteinte par la carbonatation que l'infrastructure. En revanche la corrosion de ces ouvrages, protégés par l'étanchéité de la toiture, ne s'est pas généralisée. Les réparations de béton sont locales et manuelles, les fers dégagés étant protégés par une peinture antirouille et, si possible, repoussés à l'intérieur puis cachetés par des mortiers appropriés liés au ciment. Une partie de certains éléments en béton armé, très dégradés (trumeaux, piliers, bancs préfabriqués, parois des cabines, etc.) sont reconstitués à l'identique. Les surfaces de dalles toiture exécutées avec du béton de mauvaise qualité sont refaites.

Interventions sur la maçonnerie

Elles sont pratiquées dans l'organisation de certains espaces afin de s'adapter au programme défini par l'AUBP. Certaines de ces modifications se manifestent par un retour aux espaces d'origine (portique couvert, locaux de sociétés, circulations) ; d'autres sont motivées par de nouvelles fonctions nécessaires à l'organisation et à la vie des bains. Les principales transformations sont les suivantes :

- Création d'espaces sanitaires chauffés en toute saison pour les baigneurs ;
- Nouvel accès au grand plongeur, indépendant des zones de repos (ou solariums) ;
- Modification des locaux du bâtiment central pour améliorer les conditions de travail des gardiens et du personnel de la buvette ;
- Aménagement d'une nouvelle infirmerie ;
- Déplacement des locaux de la société de sauvetage dans la zone du water-polo ;
- Réhabilitation des anciens sanitaires ; installation de douches individuelles et WC handicapés ;
- Libération des espaces couverts face aux bassins :

restitution d'anciennes circulations noyautées auparavant par des extensions disparates de locaux ;

- Modification des cabines de l'extrémité sud des bains par la création de cabines familiales.

Interventions sur les toitures

- Arrachage complet de l'ancienne étanchéité et piquage du bitume adhérent à la surface du béton ;
- Réfection totale de l'étanchéité en bitume polymère, revêtement en paillettes d'ardoise collé en plein sur la chape de pente de la dalle ; amortissement de l'étanchéité sur battue d'acrotère en maçonnerie.

Installations techniques sanitaires et électricité

- Pose d'installations techniques neuves et adaptées au nouveau programme d'exploitation pour les sanitaires, douches, cuisines, affectés aux différentes zones (voir plans) ;
- Installation de chauffage à gaz et production d'eau chaude sanitaire pour les locaux et douches réservés aux baigneurs d'hiver et locaux du Sauvetage ; complément d'apport solaire par l'installation de capteurs sur la toiture et d'un réservoir d'accumulation utilisable toute l'année ;
- Distribution d'eau et de gaz, écoulement pour évacuation des eaux usées dans le réseau de canalisations posé en traînage sous la plateforme jusqu'aux chambres collectrices ;
- Réfection complète de l'installation électrique (courant fort et courant faible, alarme et détection sécurité) ; distribution par chemins de câbles sous la plateforme, apparents en superstructure.
- Équipement complet d'une cuisine industrielle en inox pour la buvette ; agencement de rayonnages et rangements en inox ; création de deux nouvelles chambres froides ;
- Production d'eau chaude sanitaire par boiler pour les cuisines, la buvette et l'administration ;
- Agencement d'un équipement d'appoint pour la buanderie et la cuisine dans la zone administration ; Installation d'un chauffage d'appoint (radiateur gaz) dans la zone de l'administration, partiellement transformée en buvette l'hiver durant l'ouverture du sauna ;
- Appareil de levage facilitant l'accès des handicapés aux bains depuis la jetée ; installation d'un WC pour les personnes handicapées.

Ouvrages et huisseries métalliques

- Réparation et remplacement de toutes les portes et fenêtres, stores en métal, ainsi que les différentes barrières (jetée, bassins, plongeurs, buvette, etc.) ;
- Réparation et remise en service du mécanisme d'ouverture des prises d'eau ;
- Réparation des supports métalliques pour les planches délimitant le bassin du water-polo, les escaliers et les barrières en métal pour l'accès aux différents bassins ;
- Construction d'un abri en métal pour les bateaux de la Société de Sauvetage ;
- L'ensemble des ouvrages métalliques a subi un traitement par galvanisation (zingage au feu).



118



123

Fig. 118.
Fosse de relevage
des eaux usées

Fig. 119.
Travaux conduite
primaire électricité

Fig. 120.
Reprofilage corps
central

Fig. 121.
Reprofilage de la
buvette

Fig. 122.
Réparation
meneaux des
cabines

Fig. 123.
Remise à neuf des
dallettes dégradées

Fig. 124.
Travaux sur
portique et rotonde

Fig. 125.
Intérieur du
portique rénové

Fig. 126.
Cabines rénovées

Fig. 127.
Portique et
solarium rénovés



119



124



120



125



121



126



122



127

Fig. 128.
Restauration des
piliers et dalles



128

Fig. 129.
Pose des bancs
préfabriqués côté
jetée



129

Fig. 130.
Finitions et
peinture en façade

Fig. 131.
Restauration de la
rotonde

Fig. 132.
Travaux
préliminaires sur
toiture

Fig. 133.
Réparation dalles
toiture



130



132



131



133

Menuiseries extérieures et intérieures

- Remplacement de toutes les portes des cabines et sanitaires par des portes multi-plis, récupération des serrures et des clés, réutilisation des ferments et fixations sur les fers cornières (formant cadre et battue) scellés dans le béton des trumeaux ;
- Aménagement intérieur des locaux d'accueil et de l'administration avec agencement en bois, cuisinette, buanderie, restauration des anciennes armoires avec fermeture à rouleaux, isolation du plafond avec revêtement en panneaux de particules ;
- Installation d'armoires et de casiers dans les vestiaires et les locaux des gardiens ;
- Mise en passe généralisée du système de verrouillage étendu à l'ensemble des locaux.

Des travaux de peinture sont réalisés sur toutes les surfaces en maçonnerie (peinture minérale) à partir du niveau fini supérieur de la plateforme des bains ; application d'une peinture synthétique sur toutes les menuiseries extérieures et intérieures.

Le traitement des sols intérieurs est exécuté en résine synthétique genre Famaflor (sols sans joint), dans tous les locaux sanitaires, les vestiaires d'hiver tempérés du polo, les chambres froides, la partie cuisine et buanderie de la zone administration, les locaux des Sociétés de Natation et de Sauvetage. Les sols de la zone d'accueil et le bureau de la rotonde intérieure sont revêtus de linoléum avec une petite couche isolante en liège. Du carrelage est posé sur les sols de la cuisine et dans les espaces de service de la buvette.



134



137

Fig. 134.
Reconstitution
dalle toiture

Fig. 135.
Chape sur toiture

Fig. 136.
Travaux
d'étanchéité sur
toiture

Fig. 137.
Réparation plots de
verre sur coupole

Fig. 138.
Coupole restaurée

Fig. 139.
Réparation
menuiserie dans la
rotonde



135



138



136



139





144



145



146



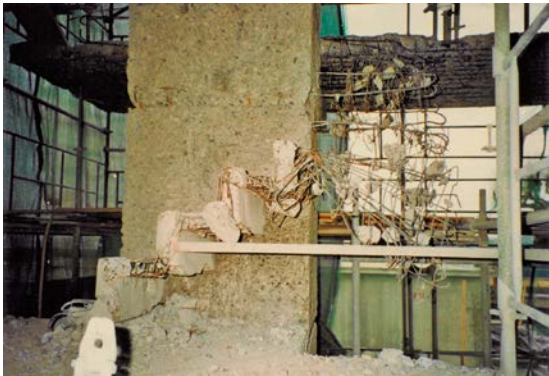
149

Fig. 144.
Travaux sur grand plongoir

Fig. 145.
Renforcement des armatures de l'escalier

Fig. 146.
Réparation clôtures des bassins

Fig. 147.
Réparation escalier du grand plongoir



147



150

Fig. 148.
Clôtures et trottoirs des bassins rénovés

Fig. 149.
Travaux sur petits et grands plongoirs

Fig. 150.
Estacade polo serrurerie et bois

Fig. 151.
Plateforme 10 mètres restaurée



148



151

8. AMÉNAGEMENTS ET INTERVENTIONS CONNEXES 1997 - 2021

Construction d'une plateforme-solarium côté rade en 2000 ⁹³

Fig. 152.
Plateforme aval de la jetée

Fig. 153.
Usagers jetée

Fig. 154.
Dragage des fonds en 2003

Après la restauration des bains de 1992 à 1996, l'AUBP développe la pratique de bains diversifiés durant toute l'année. En installant de façon réversible des saunas et hammams, l'association assure une présence sur le site par une gestion exemplaire. La jetée est entretenue quotidiennement (nettoyage, balayage et surveillance), ce qui permet au public d'y séjourner en toute quiétude. Dans le souci d'améliorer les qualités du lieu, l'AUBP propose aux architectes et ingénieurs de réaliser une ligne de claies en contrebas de la jetée, ainsi qu'un parcours aquatique balisé permettant de relier à la nage, le côté lac au côté ville, en passant devant le phare. Cet aménagement offre aux usagers des bains et aux promeneurs un espace privilégié face à la petite rade, à l'abri de la bise et orienté au soleil. Le plan d'eau, est peu profond et bénéficie d'un faible courant en direction du bassin du polo. Un parcours protégé par des balises assure l'entière sécurité des baigneurs.

L'installation horizontale des claies en mélèze - plateforme en encorbellement sur le côté sud-est de la jetée - est supportée par une ossature primaire en métal qui repose sur 13 pieux verticaux de 25 cm de diamètre. Ceux-ci sont consolidés par le scellement de plaques d'appui contre le parement aval de la jetée et répartis sur un alignement favorable à la reprise du poids propre de l'ouvrage et des surcharges usuelles.

Prévues dans les normes, les claies supportent la houle et les amoncellements de glace lors des hivers rigoureux. Des échelles métalliques, identiques à celles des bains, permettent l'accès à cette plate-forme au-dessus de l'eau, à environ 80 cm en contrebas du niveau de la jetée. Elle offre au baigneur un solarium de 85 m de long sur 2 m de large, ce qui représente une surface de 170 m². Cette extension complète de façon optimale l'usage multifonctionnel de la jetée et un rapport à l'eau en toute saison.

Dragage et entretien des fonds lacustres en 2003 ⁹⁴



154

Le courant des eaux du lac en direction du Rhône provoque des contrecourants en aval des jetées de la rade. Dans les fonds lacustres, ceux-ci entraînent des reflux de sédiments sablonneux venant se déposer dans les fosses du plongeur, et dans les petits, moyens et grands fonds des bassins. Malgré la campagne de dragage effectuée en 1991- 92 aux bains et dans le chenal de la rade, l'ensablement nécessite des interventions périodiques, dont une partie sont subordonnées aux Services Industriels de Genève (SIG) (cf. concession d'exploitation hydraulique), car le domaine public cantonal de l'eau doit aussi garantir un tirant d'eau suffisant pour les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation (CGN). Réalisé de concert avec un nouveau traitement des fonds de la rade, la gestion des bains profite de ces interventions lacustres pour assurer la profondeur minimale pour les plongeurs des 10, 5 et 3 m, ainsi que pour l'entretien des fosses et en partie celui des bassins du grand fond et du waterpolo.



152



153

Réaménagement des enrochements côté lac en 2004 ⁹⁵

À peine la plateforme du solarium terminée en aval de la jetée, l'AUBP fait part en 2002 d'une nouvelle opportunité : pouvoir disposer d'enrochements côté lac pour élargir et améliorer l'espace de la jetée et faciliter l'accès à l'eau aux usagers. Les premières esquisses interrogent le passage de la ligne « organique » d'enrochements aléatoires du lac, à la forme architecturée de la jetée. Comment éviter de céder à un simple empilement fonctionnel pour répondre à la commande ? Comment concevoir une relation à la fois spatiale, plastique et technique amplifiant subtilement les caractéristiques de ce lieu privilégié et sensible de la rade ? Cinq mots résument le projet : contexte, matière, tension, assemblage et usages.

Une collaboration étroite s'installe entre l'architecte, l'artiste, l'ingénieur et l'entrepreneur⁹⁶. Ceux-ci réunissent leurs savoir-faire pour construire un nouvel aménagement, à la fois agréable pour les baigneurs et utile comme brise-lame, protégeant la jetée contre la houle. Cette installation est composée de blocs calcaires beige et ocre de plusieurs tonnes, issus de la carrière de Champdor dans le Jura, un type de roches qui fut déjà utilisé naguère pour la jetée. Les pierres sont taillées et disposées géométriquement les unes aux autres. Entièrement polies et modelées par l'eau coulant autrefois sous le glacier, la plupart d'entre elles présentent une surface relativement homogène pour permettre aux baigneurs de s'y allonger. Avec des niveaux, des empilements, des brèches, des terrasses et des emmarchements, l'aménagement prend en compte les contraintes, la force du lac, la sécurité des usagers, tout en renforçant le lien avec le paysage environnant. De plus, l'assemblage offre un milieu favorable aux poissons avec caches et flore aquatique. Le travail de conception et de mise en forme s'est attaché à la compréhension du lieu et à son impact visuel. Entre aménagement d'un espace public, sculpture en milieu lacustre, résistance et géotechnique, l'installation est à la fois spatiale et artistique, elle valorise et respecte l'extrémité de la jetée.



155

Fig. 155. et 156.
Travaux
d'enrochements en
2004



156

Fig. 157.
À l'épreuve de la
houle du lac



157

Fig. 158.
Aménagement et
usages



158



Installations d'équipements complémentaires

Suite à la restauration et à l'objectif d'une offre en toutes saisons, l'exploitation et la gestion par l'AUBP sont confrontées à la nécessité de nouvelles commodités et besoins en énergie, pour garantir une utilisation pérenne et ambitieuse. Des compléments d'agencements et d'installations sont réalisés chaque année, certains avec ou sans besoin d'autorisation, d'autres en cours de projet.

Décembre 2002 : Installation d'une scène flottante sur l'un des bassins⁹⁷.

Juillet 2003 : Installation de six échelles d'accès à l'eau.

Août 2004 : Prolongement d'un ponton d'amarrage pour la Société de Sauvetage contre l'aile nord-ouest des bains, côté Goléron⁹⁸.

Avril 2005 : Renouveau de l'engravement de la grève sur l'étendue de la plage⁹⁹.

Mai 2005 : Création des premiers saunas et hammams, installations réversibles en été.

Mai 2005 : Côté jetée, création d'une plateforme en bois, soutenue par une structure métallique, supportée par 4 anciens pieux qui ont fondé la Coquille acoustique, conçue par l'AMR et les architectes Daniel Baillif et Roger Loponte, à l'occasion du 700^{ème} anniversaire de la Confédération.
Installation d'une planche de plongeur durant quelques années.

Mai 2013 : Maintien de la plateforme pour la construction temporaire d'un « iceberg » dans le cadre d'une exposition sur le climat organisée par l'Université de Genève.

Juin 2013 : Projet d'une nouvelle plateforme-solarium octogonale dans le bassin jouxtant la terrasse de la buvette, construite dans l'esprit de tous les autres solariums existants.

Avril 2014 : Reconversion de la structure « iceberg » en bois en mur d'escalade au-dessus de l'eau, unique en Europe

Juin 2014 : Transformation de la guérite d'entrée et d'accueil des bains¹⁰⁰

Avril 2016 : Installation et intégration de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bains.¹⁰¹

Août 2016 : Création d'une patinoire synthétique et installation d'un chalet d'accueil saisonnier (hiver) sur la jetée¹⁰².

Décembre 2016 : Création de deux plateformes-solarium au fil de l'eau, contre l'enceinte béton du bassin grand fond, côté femmes et côté hommes¹⁰³.

Août 2018 : Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bains¹⁰⁴

Août 2018 : Installation saisonnière de menuiseries vitrées pour l'enveloppe du portique de la zone femmes, pour la restauration de la buvette dite « la cabane », et mise en conformité sécurité incendie et exploitation¹⁰⁵.

Avril 2019 : Projet de construction d'une patinoire sur le bassin du moyen fond, installation réversible et saisonnière (hiver), structure métallique et plateforme en bois. Projet non réalisé¹⁰⁶.

Janvier 2019 : Concours lancé avec les étudiants de la filière architecture de l'HEPIA pour la construction amovible d'une cabine de surveillance pour les maîtres-nageurs. La réalisation est prévue pour le printemps 2022, suite aux retards pris par la pandémie.

Mars 2020 : Projet de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la zone vestiaires water-polo et rénovation de panneaux solaires ECS, projet en cours.¹⁰⁷

Janvier 2021 : Projet de bains nordiques dans le bassin du moyen fond de la zone hommes. Projet abandonné¹⁰⁸.

Décembre 2021 : Projet en cours d'un portail d'accueil sur l'accès Goléron, installation artistique (Gilles Furtwängler) répondant aux exigences de fermeture nocturne du site¹⁰⁹.

Fig. 159.
Installation
saisonniers des
saunas

Fig. 160.
La « cabane » et le
solarium



159



160



161



164

Fig. 161.
Plateforme
octogonale dans
bassin

Fig. 162.
Intérieur de
la « cabane »

Fig. 163.
Terrasse de
la buvette

Fig. 164.
Capteurs
photovoltaïques

Fig. 165.
Fondue dans
la « cabane »

Fig. 166.
Zone sud plongeoir
et polo



162



165



163



166



9. USAGES ET DURABILITÉ DES BAINS DES PÂQUIS EN 2021

Fig. 167.
Etat des lieux après
rénovation 1996

Pages suivantes:

Fig. 168.
Etat des lieux
2021 / été

Fig. 169.
Etat des lieux
2021 / hiver

Plus de vingt-cinq ans après la restauration, l'attractivité grandissante des bains et de la jetée a nécessité des adaptations et des modifications. Usages et habitudes ont évolués, la gestion quotidienne fait face aux conditions et capacité d'accueil grandissantes selon les saisons.

Si au départ le projet de restauration n'envisageait pas une ouverture toute l'année, la typo-morphologie des lieux offre aujourd'hui une certaine polyvalence, du moins à l'intérieur des portiques des zones femmes et hommes, ainsi que sur la jetée où des extensions pour les baigneurs et des activités éphémères, sportives et culturelles se développent.

Plans été / hiver et affectation des surfaces

L'état des lieux en saisons estivale et hivernale met en évidence une structure globale des bains qui reste adéquate et immuable. Deux plans à l'état 2021 comportent des affectations différenciées qui s'adaptent harmonieusement aux pratiques et aux usages en été et en hiver.

La plupart des changements d'affectation entre une saison et l'autre ne modifie pas la structuration originelle des bains. Le principe de réversibilité est assez bien respecté, quand bien même la scénographie des espaces évolue en fonction des éléments mis en place, en hiver principalement.

La situation en 2021 présente plusieurs catégories d'évolutions (voir légende des plans). Des affectations nouvelles ou plus flexibles qui tirent parti de l'organisation spatiale d'origine. Des projets de réaménagement correspondant à de nouveaux besoins, ou encore des explorations de production énergétique, du fait de l'exposition du site au soleil, à l'eau et aux vents¹¹⁰.

Affectations modifiées

Évolution des locaux de services (ateliers techniques et autres).

Cabines familiales inutilisées, converties en locaux de stockage.

Locaux du Sauvetage prochainement disponibles, liés au déménagement de la SGS.

Une partie des cabines pour rangements.

Hammams dans les anciens vestiaires des communs et sur l'aile droite des bains.

Affectations saisonnières flexibles

Vitrage périphérique du portique pour la grande salle de la buvette (zone femmes).

Installation des saunas, salles de repos et de massage dans le portique (zone hommes).

Projets d'aménagement et installations

Rationalisation de la chaufferie et production solaire ECS.

Reconversion de l'espace de la Société Genevoise de Sauvetage.

Amélioration de l'isolation dans la Rotonde / administration.

Extension des capteurs solaires photovoltaïques sur l'aile des vestiaires du water-polo.

Création d'un portail d'accès aux bains.

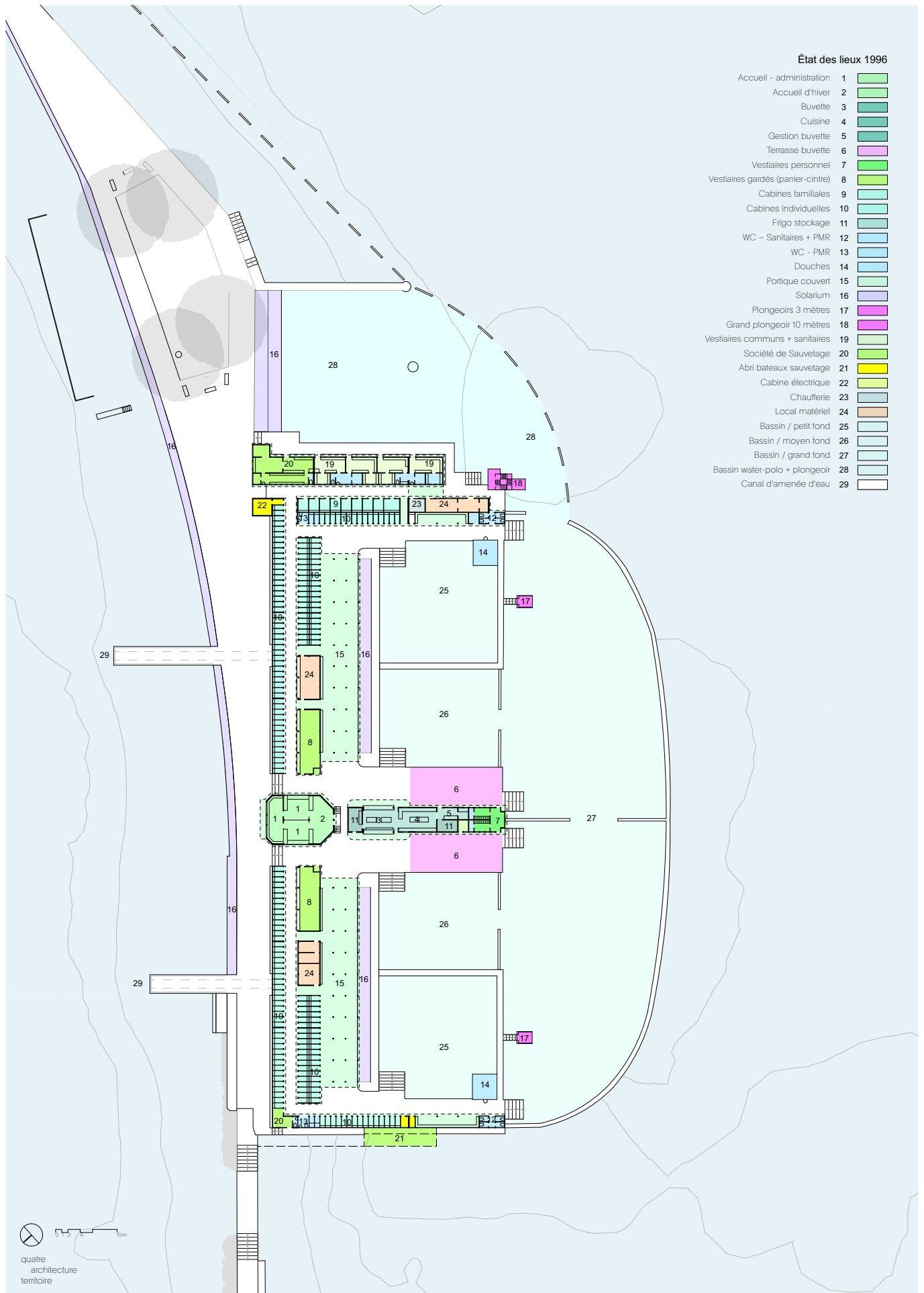
Aménagements sur la jetée


Utilisation et gestion de la jetée (aubes matinales, pétanques, arts martiaux, etc.).

Amélioration de l'espace entre les platanes.

Installation d'une cabine amovible pour le gardiennage.

Autres installations mobiles ou éphémères.



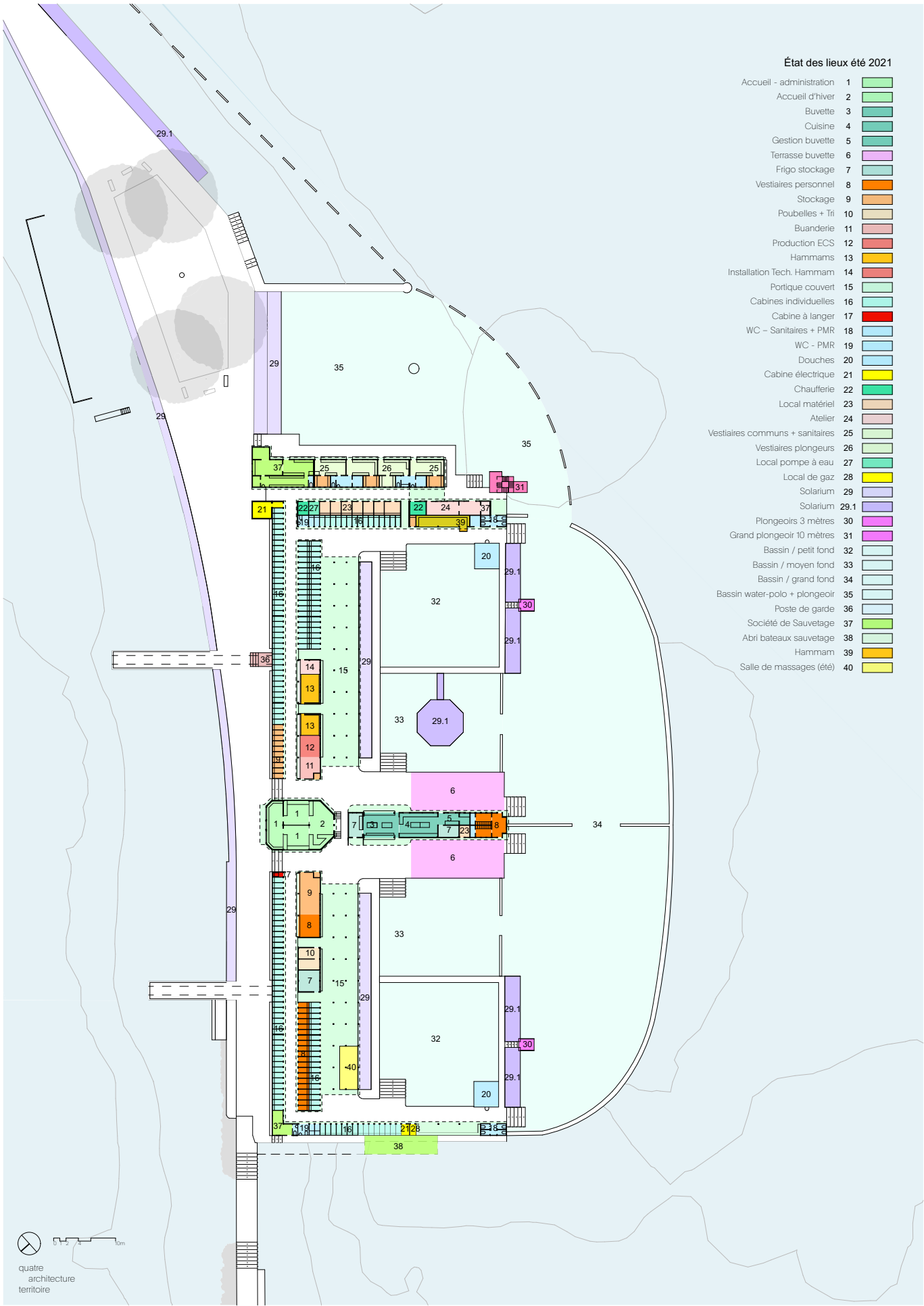


 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10m

 quatre

 architecture

 territoire



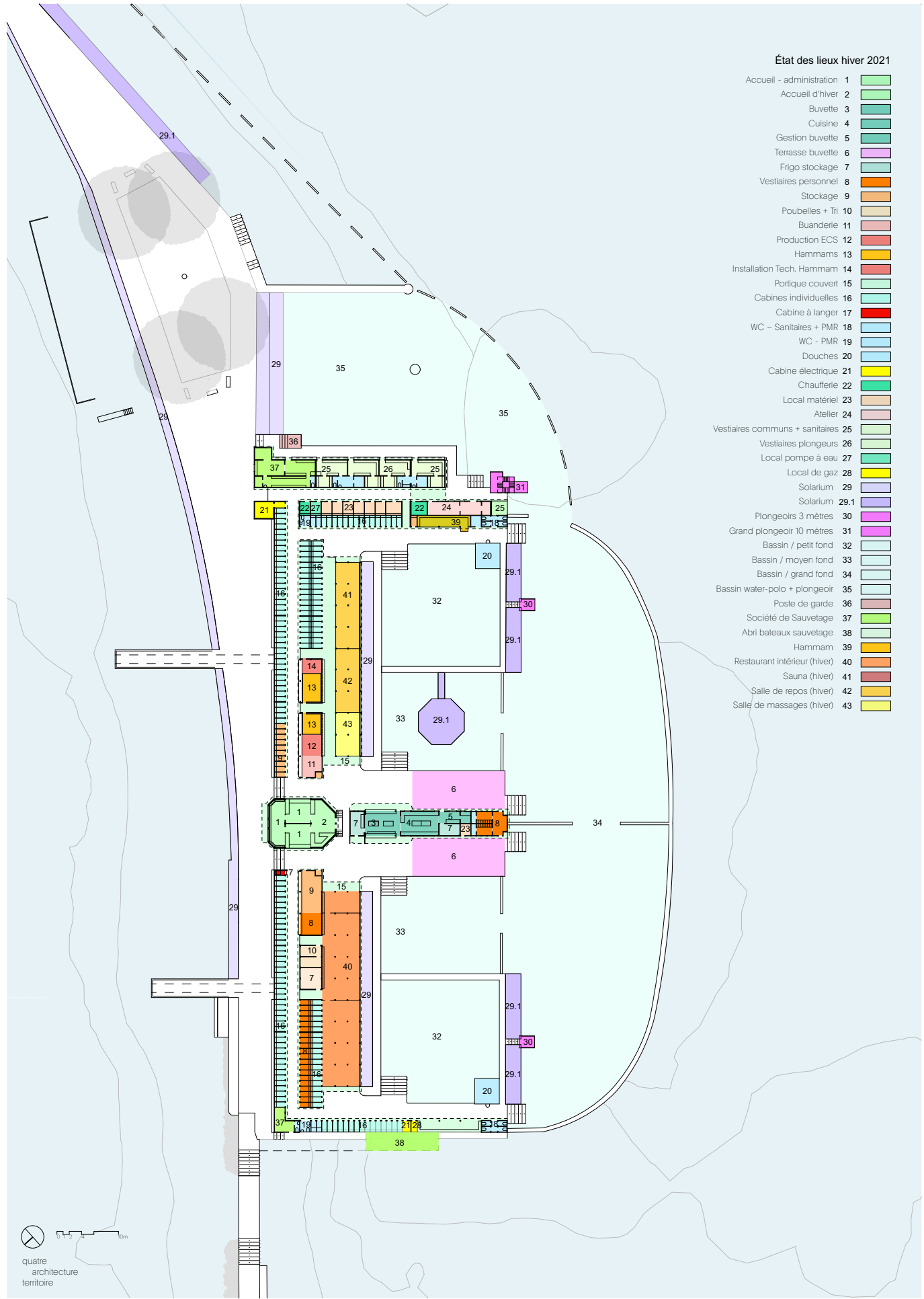




Fig. 170.
Organisation
fonctionnelle des
bains

État constructif général

Depuis les travaux de restauration de 1996, réalisés en respectant les principes et méthodes d'intervention (ch. 6), l'établissement présente dans son ensemble un état relativement bon, du fait de l'unité de matière brute de béton. Les éléments constructifs en métal et en bois des agencements intérieurs ne représentent qu'une part minimale dans l'ouvrage. S'ajoute la remise à neuf des infrastructures

des canalisations (eau, électricité, gaz, téléphonie, eaux usées) et d'installations techniques (CVSE). Afin d'évaluer la durabilité des bains depuis leur rénovation, le tableau ci-dessous synthétise un diagnostic préliminaire sur l'état de vétusté, selon quatre catégories de l'ouvrage : structure, enveloppe, équipement et partition.

N°	Description des parties d'ouvrages	durable	très bon	bon	à surveiller	à entretenir	à restaurer
A Structure en béton, maçonnerie et couverture							
1	Fond lacustre des bassins et polo						
2	Fosse du grand plongeur						
3	Pieux et sommiers de la plateforme (infrastructure)						
4	Prises d'eau coté large						
5	Dalettes préfabriquées sur la plateforme						
7	Jointoyage entre dalles sur partie pleine						
8	Clôtures des bassins						
9	Trottoirs autour des bassins						
10	Portiques : piliers / sommiers						
11	Cabines vestiaires usagers						
12	Cabines sanitaires						
13	Locaux de vestiaires, services ou stockage						
14	Dalles toitures/sommiers						
15	Grand plongeur 10 mètres						
16	Deux petits plongeurs 3 mètres						
B Enveloppe et ouvrages annexes							
1	Couverture étanchéité						
2	Menuiseries en métal / fenêtre et portes						
3	Menuiseries en bois / portes						
4	Garde corps en métal, échelles, plongeurs, terrasses, etc.						
5	Claies solarium des bassins et polo						
6	Claies amont et aval / jetée						
7	Bancs préfabriqués / portiques et jetée						
C Installations techniques CVSE							
1	Réseaux primaire canalisations EU et fosse de relevage						
2	Amenées des fluides (eau, électricité, téléphonie)						
3	Cabines électricité et installations de distribution						
4	Capteurs solaires photovoltaïque / électricité						
5	Installations chauffage (gaz) et boilers ECS						
6	Installations réseaux sanitaires et appareillage						
7	Capteurs solaires / eau chaude sanitaire ECS						
D Partition, aménagements intérieurs							
1	Accueil administration (rotonde) agencement menuiserie						
2	Cuisine / agencement inox						
3	Buvette comptoir et locaux annexes						
4	Vestiaires du personnel						
5	Cabines vestiaires usagers						
6	Locaux sanitaires (WC douches)						
7	Locaux techniques et stockages						
8	Vestiaires communs (zone polo) avec sanitaires						
9	Local Société de Sauvetage						
10	Hammams permanents						

Fig. 171.
Évaluation des parties d'ouvrage

Structure

Pour le traitement du béton-armé, les objectifs de durabilité sont définis par les exigences d'ingénierie déclinées dans le cahier des charges des entreprises. Ils précisent les conditions et méthodes de mise en œuvre de la réparation des ouvrages en béton. A savoir, en infrastructures: par un traitement des surfaces par hydrojet (scoriaçage), offrant une adhérence optimale du mortier de béton projeté à sec (remodelage/reprofilage). Les clôtures des bassins trottoirs et estacades ont été refaites à neuf. Les dalles et dallettes préfabriquées dégradées ont été remplacées. Les prises d'eau en amont de la jetée ont également été traitées par hydro-démolition et reprofilage du béton projeté.

La durabilité de l'infrastructure en béton est atteinte, compte tenu des méthodes de réparation mise en œuvre. Cette partie d'ouvrage ne nécessite pas d'entretien. Mais comme tout ouvrage en béton armé, elle implique une attention à toute manifestation statique et physique.

Enveloppe et annexes

Les faces verticales et les toitures du bâti des bains, dite « superstructure », présentaient, avant la rénovation, une dégradation plus importante que celles sous la plateforme (ch. 6). Mais le bâti des bains, n'excédant pas 2.50 m de hauteur, a facilité des travaux sans échafaudage, à l'exception de la rotonde et du grand plongoir. Sur ces ouvrages émergents, la restauration de la maçonnerie a oscillé entre reprofilage en mortier de béton, réfection complète des parties très dégradées de l'ouvrage¹¹, soit : piliers et sommiers du portique, parois et meneaux des cabines, enveloppe du corps central rotonde et buvette, dalles de couverture, grand et petits plongoirs.

Aussi, la durabilité de la superstructure en béton est atteinte et reste fragile, étant donné, le dimensionnement minimal des éléments constructifs. Les faces verticales et horizontales sont enduites d'une peinture minérale, elles nécessitent une surveillance annuelle, néanmoins aisée dans l'accès.

Équipements

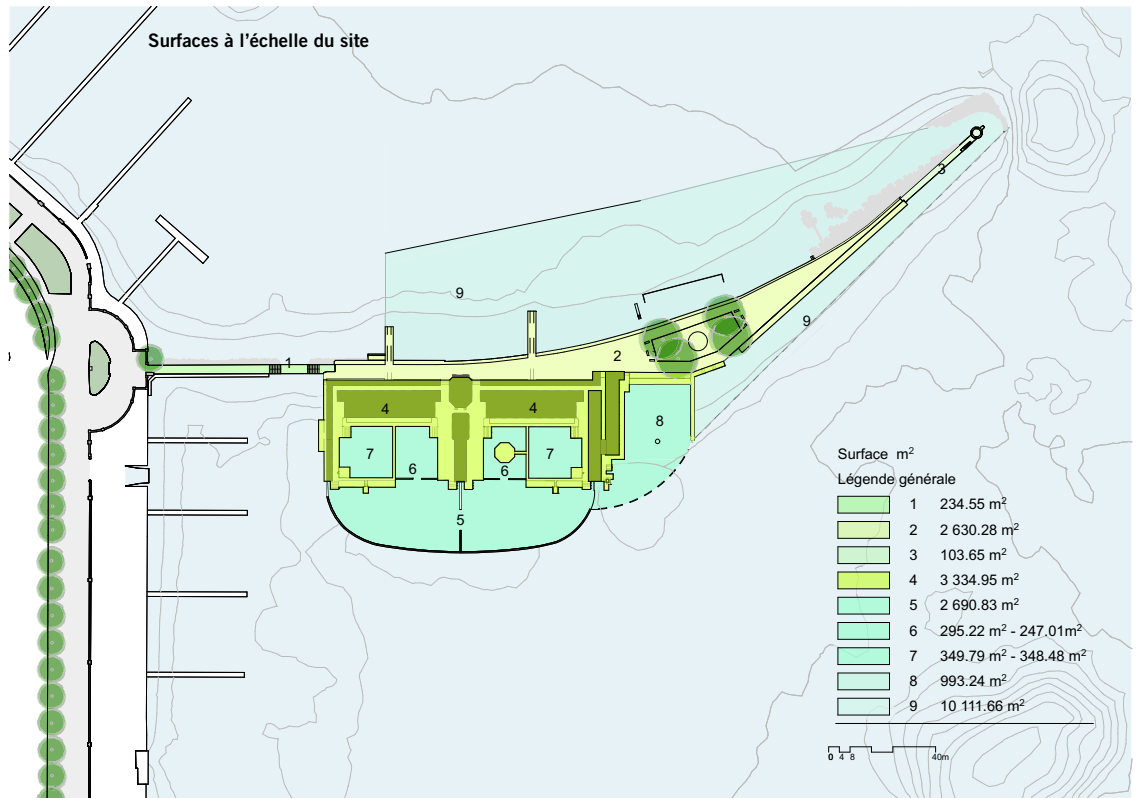
L'ensemble des installations sanitaires et électriques ont été entièrement remises à neuf, impliquant de nouveaux raccordements aux collecteurs et alimentations primaires depuis les quais. Avec l'insertion d'une fosse de relevage des eaux usées et l'installation d'une cabine électrique, les bains jouissent d'une modernisation depuis 1995. L'installation de chauffage et production d'eau chaude sanitaire (ECS) demeure limitée aux besoins de la buvette, de l'accueil et des vestiaires des bains de société (polo). Pour soulager la consommation électrique, due à l'ouverture des bains en hiver (saunas, hammams, buvette/restauration), près de 400 m² de capteurs solaires photovoltaïques ont été installés en 2018. Des compléments de capteurs sont envisagés sur la toiture des vestiaires du polo.

La durabilité usuelle des équipements techniques est limitée dans le temps en fonction des normes et homologations émises par les autorités de surveillance cantonales et fédérales. La vigilance est nécessaire.

Partition

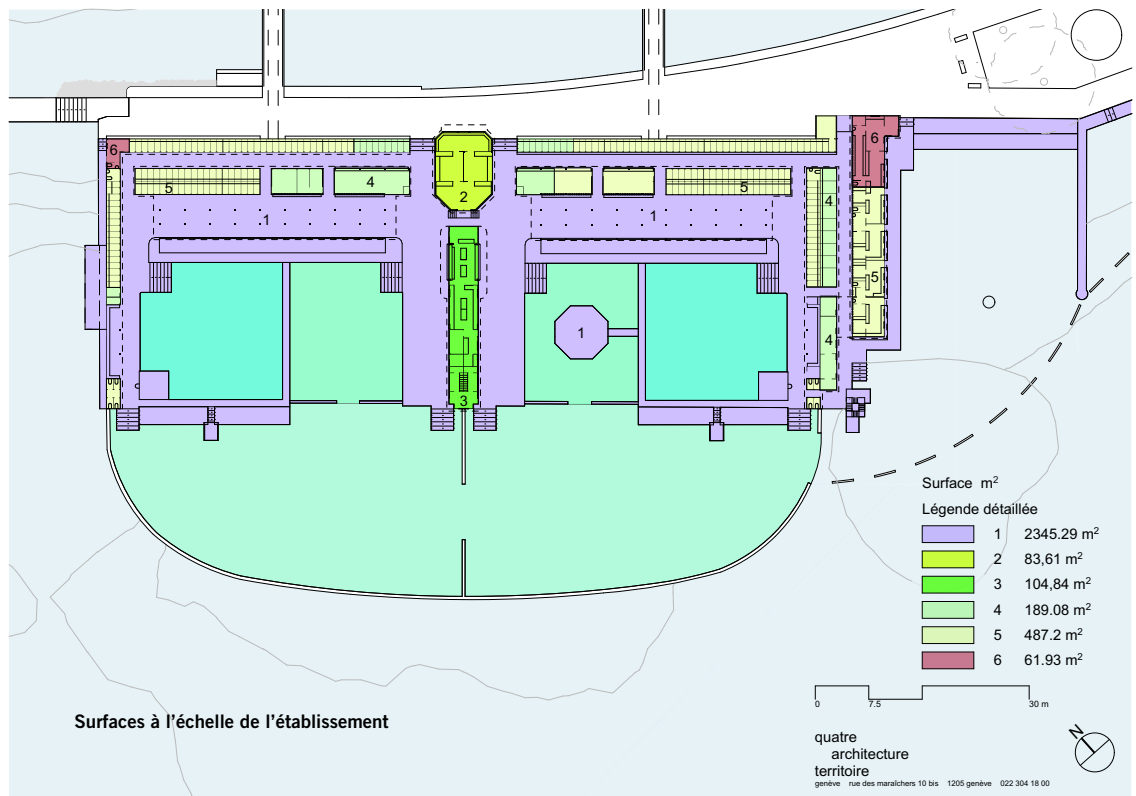
La rénovation de 1996 est revenue à une organisation des espaces proches du plan de 1932. Les bains ne sont ainsi pas isolés thermiquement. La sobriété des aménagements intérieurs n'a toutefois pas empêché quelques transformations pour améliorer le fonctionnement et le confort des gestionnaires et des usagers (accueil-administration, buvette, sanitaires, locaux techniques et stockage). Entre les saisons estivales et hivernales, l'organisation des espaces est modifiée par l'installation éphémère des saunas, salle de repos, massage, hammams et buvette. Cette flexibilité est l'un des atouts de l'établissement balnéaire, rendue possible par la restitution des deux portiques (zones femmes et hommes) lors du projet de restauration de 1990-95.

La durabilité des aménagements intérieurs dépend des usages et de leur évolution, un entretien régulier est nécessaire. Le principe de flexibilité par des installations éphémères doit être maintenu.



172

Fig. 172 et 173.
Surfaces générales
des bains



173





10. VALEURS DU SITE ENTRE ARCHITECTURE, USAGES ET PATRIMOINE

Les caractéristiques particulières de l'ouvrage résident dans la simplicité et la rationalité de son implantation, du système constructif et de la qualité d'usages obtenue, avec des moyens à la mesure du site. Le projet de sauvegarde des années 1990 a permis de mettre en évidence ses propriétés spatiales et constructives. Autrement dit, l'exercice consistait à composer et articuler à la fois des valeurs de patrimoine, d'usages et d'architecture : « nous avons aussi essayé de nous effacer, non pas en renonçant à nos responsabilités, mais en laissant le moins de traces possibles de notre passage. Ainsi, mis à part quelques éléments secondaires, même l'observateur averti ne distingue pas facilement dans la construction ce qui est d'origine, ce qui est réparé et ce qui est nouveau »¹¹².

Le collectif d'architectes et d'ingénieurs a beaucoup insisté sur cette idée de *modestia* (principe de juste mesure). Une architecture suffisamment claire et forte pour pouvoir accueillir ou insérer des éléments innovants et réversibles comme le sont l'installation des saunas, de la « cabane », des capteurs solaires par exemple. Néanmoins, les aménagements des claies et des enrochements, réalisés sur les bords de la jetée et des bassins, distinguent les interventions possibles, compatibles, en vue d'adaptations ou d'aménagements futurs. La présente étude tente d'identifier les enjeux du site, dans sa dimension emblématique, ses limites spatiales et fonctionnelles, comme nouvelle base d'un développement encore possible des bains.

Conservation, modification, optimisation des bains

Il nous paraît difficile d'arrêter le dessin des bains sur le projet de 1932. La restauration des années 1990 a démontré des interprétations et adaptations diverses en vertu d'exigences nouvelles, à l'instar d'une partition musicale ou d'une pièce de théâtre. Dans ce sens la clarté du plan des bains des Pâquis révèle une nature transfonctionnelle¹¹³, qui exige de préciser les usages, entre fonctions primaires et fonctions secondaires, sous l'angle des recommandations de conservation du patrimoine : principe d'intervention minimum (négociation qualitative entre édifice et programme), principe de réversibilité, sans altérer la substance patrimoniale (ex : installations d'hiver saunas et salle de la buvette).

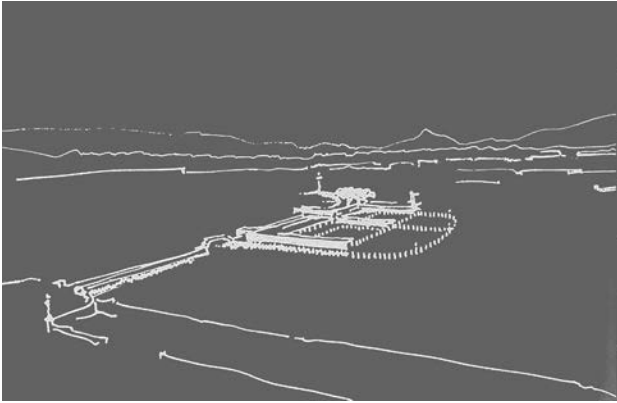
Si les principes ont prévalu durant la rénovation de 1992-95 (ch. 6), puis dans les ouvrages annexes

installés jusqu'à ce jour, les enjeux d'une gestion actuelle et future relèvent des problématiques suivantes :

- Entretien et restauration des locaux nécessaire au bon fonctionnement des bains ;
- Entretien des digues - prises d'eau (côté jetée) et mécanisme des vannes
- Fonds des bassins (dragage), problématique des algues
- Amélioration et sécurisation des espaces de baignades ;
- Accessibilité, accueil et sécurité du site dans son ensemble (jetée et bains / portail) ;
- Entretien ou renouvellement des installations d'hiver (sauna, hammam et buvette) ;
- Espaces de stockage et locaux techniques ;
- Ombrage et végétalisation des terrasses ;
- Projet de laboratoire de recherche : énergie renouvelable (capteurs, éoliennes / EPFL) ;
- Zone polo et gestion des bains d'hiver, transformation du local de sauvetage (affectation) ;
- Aménagements éphémères sur la jetée, liés aux activités d'animation culturelles et sportives.

En termes de conservation du patrimoine, l'avenir doit garantir la pérennité des plans de 1932 et celui de 1995. Durant les vingt-cinq dernières années, si l'établissement s'est parfaitement adapté à l'augmentation de la fréquentation et aux nouveaux usages, force est de constater qu'avec le réchauffement climatique, l'accès à l'eau est devenu un enjeu sociétal majeur. Le canton de Genève a inauguré des plateformes en bois le long du Rhône à la Jonction, une plage couplée à une réserve naturelle à Dardagny, une plateforme circulaire en bois à Cologny et la réalisation de l'immense plage publique aux Eaux-Vives. Malgré tous ces projets rapidement utilisés par la population, la fréquentation des bains de Pâquis ne cesse d'augmenter.

L'AUBP reste confrontée entre sa capacité à répondre aux besoins croissants et aux contraintes d'un site tels qu'explicités dans la présente étude. Le risque réside dans la multiplication des interventions ou des installations, petites et diverses, comme autant de « satellites » rattachés au bâtiment amiral, les bains d'origine. La recherche d'équilibre entre site, programme et évolution des usages est constante. Le futur des bains conserve la vocation de valoriser cet espace public majeur, dans des limites à définir. En cela la question de l'entretien demeure le fondement d'une protection du patrimoine. Chaque nouveau projet de l'association devrait être réfléchi et traité dans une vision qui englobe la totalité des lieux : bains, jetée et paysage lacustre. Jusque-là, la gestion des bains par l'AUBP a fait preuve d'inventivité et de sensibilité, pour admettre et intégrer différentes installations dans les contraintes patrimoniales - valeurs qu'elle a soutenues dans son projet de sauvegarde des années 1990.



175



176

Page précédente:
Fig. 174.
Vue panoramique
des bains

Fig. 175.
Croquis jetée et
bains, 1992

Fig. 176.
Jetée des bains à
l'Aube, 2019

Fig. 177.
Poésie aux bains,
2019



177





178



179

Fig. 178.
Course autour du phare, 2019

Fig. 179.
Les Aubes matinales, 2019

Fig. 180.
Violocelliste à l'aube, 2019

Fig. 181.
Coupe-élévation jetée des bains

Fig. 182.
Le grand plongeur

Fig. 183.
Journal des Bains N°1 / printemps 2010

Fig. 184.
Journal des Bains N°3 / automne 2010

Fig. 185.
Journal des Bains N°15 / été 2016

Fig. 186.
Journal des Bains N°25 / été 2021

Dans les chapitres précédents, la présente étude a mis en évidence les caractéristiques de composition architecturale et paysagère de la jetée et des bains. Celles-ci constituent une première base permettant de définir et reconnaître les *invariants* patrimoniaux ci-dessous, qui devront conditionner toute intervention sur le site.

Paysage urbain

- La ligne d'horizon et silhouette induite par la jetée ;
- Le phare comme repère emblématique dans la rade ;
- Les quatre platanes ;
- Le grand plongeur, tel une sculpture verticale
- La rotonde et l'épannelage des bains ;
- Le pont du Goléron ;
- L'entrée principale par l'espace du quai.
- Les prises d'eau côté lac comme source de régénération des bassins ;

À ce paysage, à différentes époques, des ajouts utiles et discrets ont été construits et font désormais partie intégrante du paysage de la jetée et des bains, tels les enrochements et les plateformes en bois accrochés à la jetée ;

De nature plus technique, d'autres *invariants* patrimoniaux concernent des espaces ou des matérialités :

- Le plan de 1932 et 1996 ;
- L'unité de matières (béton et bois) ;
- Le respect du gabarit des bains ;
- La structure des distributions ;
- La polyvalence des deux portiques ;
- Les clôtures en béton et les fonds des bassins
- Le module des cabines, des portes et des corniches des toitures ;
- Les menuiseries en bois, et celles en métal ;
- Les gardes corps et les échelles d'accès à l'eau ;

Ce premier inventaire sert à définir le champ des possibles, le cadre d'évolution, un *outil* dans lequel les usages et les équipements complémentaires devront s'inscrire. Faisant partie de la rade, les bains ne peuvent croître à l'infini et territorialiser le plan d'eau au-delà d'une certaine mesure. Jusqu'où fixer une croissance supportable ? Faut-il privilégier les structures légères, éphémères et réversibles ? Ou au contraire bâtir une dernière extension ? Comment admettre à la fois les fortes contraintes patrimoniales et des adaptations compatibles à l'échelle des lieux ? Il s'agit de formaliser des mesures de protection dans une sorte de *guide mode d'emploi*, ayant pour ambition de mieux gérer l'héritage du site et le maintien de son indéniable valeur d'usage. L'élaboration du présent état des lieux constitue une première approche dans ce sens. Des questionnements qui permettent d'anticiper le futur des bains, sans hypothéquer l'équilibre, les qualités et la beauté d'un site reconnu de tous.



180



181



182



« Nous n'aurions pu être que cela. Une parole dans le vent. L'ébauche d'un geste. L'ombre d'une période ou le souvenir d'une fête. » page 1



« Plus beaux qu'avant » page 5
 Il suffit de passer le pont page 6-9
 Carte blanche à Alan Hummerose page 10-13
 La culture avant la couture page 14-17

183

« J'ai toujours aimé l'eau passionnément, et sa vue me jette dans une rêverie délicieuse, quelque souvent sans objet déterminé. » Jean-Jacques Rousseau page 3



Les bains sauvages en ville page 4-5
 Carte blanche à Francis Traurig page 6-9
 Les bains de Marzili à Berne page 10
 Bouvette qui rit, bouvette qui pleure page 11-13

184

« Je m'étais promis, un matin de grand air, de te coucher dans le jacobot d'un pélican et d'emmenner loin des îles de nos jeux. » page 3



Carte blanche à Nicolas Righetti page 4-5
 Dans le sillage de Magellan page 6-9
 Que dit Foucault au milieu de nos jours page 10-13
 L'amour est aveugle page 14-17

185

« Et puis il y a la marche. Car l'animation, c'est le mouvement, et le mouvement de l'humain, c'est la marche! » page 4



Retour aux sources page 5-9
 Carte blanche à Laurent Guiraud page 10-13
 Transfert sur le Maurétius page 14-17
 Les Aubes page 18

186



NOTES

- [1.](#) Durant les années 1955-65 les bains accueillent 120'000 usagers par saison estivale, pour évoluer à plus de 300'000 durant les étés 1974-78. Depuis la sauvegarde des bains en 1988, la fréquentation n'a cessé d'augmenter, passant de 400'000 à 500'000 usagers en période estivale (1990-95), et dès l'ouverture toute l'année (1995), une jauge d'environ un million est estimée jusqu'en 2015, pour atteindre aujourd'hui plus de 1,2 millions d'usagers par an.
- [2.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 164.
- [3.](#) Ibid., p. 23.
- [4.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 127 : notons que selon divers articles écrits par Armand Brulhart, la date de cette convention varie quelque peu ainsi que le nom du maître-nageur, qui s'appelle une fois Jules Durand et une fois M. Keller.
- [5.](#) Brulhart, 2002, p. 25.
- [6.](#) Idem.: Là aussi, les versions d'Armand Brulhart mentionnent parfois un M. Keller, mais la presse se fait l'écho des Bains Henry.
- [7.](#) MCM, 13 avril 1888, p. 617 et ss.
- [8.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 127.
- [9.](#) Brulhart, 2002, p. 126.
- [10.](#) AEG, Travaux A116.
- [11.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 140.
- [12.](#) MEM, séance du 8 juillet 1927, pp. 50-51.
- [13.](#) MEM, séance du 21 octobre 1927, p. 69.
- [14.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 142.
- [15.](#) Ibid., p. 141.
- [16.](#) MEM, séance du 21 mai 1929, p. 17.
- [17.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 143.
- [18.](#) MEM, séance du 15 octobre 1929, p. 323.
- [19.](#) MEM, séance du 26 novembre 1929, p. 479.
- [20.](#) MEM, séance du 15 juillet 1930, p. 100.
- [21.](#) Ibid., et p.102.
- [22.](#) MEM, séance du 15 juillet 1930, p. 103.
- [23.](#) MEM, séance du 9 décembre 1930, p. 286.
- [24.](#) MEM, séance du 22 mai 1931, p. 813.
- [25.](#) MEM, séance du 22 mai 1931, p. 816.
- [26.](#) CRAM, 1931, p. 124 : seul un plan de la variante E a pu être retrouvé aux archives du département de la construction et de l'aménagement.
- [27.](#) Le dossier administratif est conservé sur microfilm au Département du territoire (DT), mais les plans sont absents du dossier d'autorisation de construire.
- [28.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, , p. 144.
- [29.](#) Ibid., p. 145.
- [30.](#) MEM, 1932, p. 65.
- [31.](#) Thévenoz, 1988, p. 5 citation d'un article de La Suisse, 26 juillet 1931 : la date doit être erronée, car les bains ne sont pas encore en construction en juillet 1931. L'article date probablement d'août 1932.
- [32.](#) MEM, 1932, p. 65.
- [33.](#) MEM, séance du 14 mars 1933, p. 783.
- [34.](#) MEM. Séance du 14 mars 1933, p. 784.
- [35.](#) En 2020, la Ville, à titre d'essai, a fait installer un grand nombre d'épingles pour garer les vélos le long du quai et placer plusieurs bancs sur la rotonde pour limiter l'accès aux vélos. L'avenir dira si cette solution sera pérenne ou non.
- [36.](#) MEM, 1935, p. 69.
- [37.](#) MEM, 1938, p. 103.
- [38.](#) MEM, 1939, p. 103.
- [39.](#) MEM, 1949, p. 108.
- [40.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 156.
- [41.](#) Ibid., p. 16.
- [42.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 156.
- [43.](#) Archives DT, DD 16344.
- [44.](#) MEM, 1944, p. 49.
- [45.](#) MEM, 1945, p. 51.
- [46.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 159.
- [47.](#) Archives DT, DD 29117.
- [48.](#) Archives DT, DD 45281.
- [49.](#) Archives DT, DD 45281.
- [50.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 162.
- [51.](#) Archives DT, DD 77928.
- [52.](#) Rapport d'expertise, Bains des Pâquis, Contrôle des infrastructures, dossier n° 1144, Tremblet & Cie SA, Émile Peiry, ingénieur-conseil, 25 novembre 1985, inclus dans DD 85588, archives DT.
- [53.](#) Thévenoz, 1988, p. 7.
- [54.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 179.
- [55.](#) Baertschi & Nemeč-Piguet, 2000, cahier 9.
- [56.](#) Pool d'experts : les architectes établis au Clos de la Fonderie à Carouge, Daniel Baillif, Marcellin Barthassat, Marc Brunn, Claude Butty, Gabriele Curonici, Roger Loponte et Jacques Menoud et les ingénieurs Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nussbaumer, ainsi que l'entreprise Betosan AG à Winterthur, jouissant d'une expérience sur les bains de Thoune construits dans la même période que ceux des Pâquis.

- [57.](#) L'infrastructure des bains révélera par la suite une carbonatation faible, de l'ordre de 10% du fait du milieu humide. Alors que le bâti en superstructure sera plus dégradé, mais facilement réparable du fait de sa hauteur limitée n'excédant pas 2.50 m, ne nécessitant pas d'échafaudages, à l'exception de la Rotonde et du Grand plongeur.
- [58.](#) Contrairement à ce qui se faisait jusque-là, où les bains étaient fermés pendant sept mois sous la surveillance du Service des sports. Durant la fermeture, les bains faisaient l'objet de beaucoup de dégradations.
- [59.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 206.
- [60.](#) AUBP, Genève-les-bains, 1996, p. 207.
- [61.](#) Ibid., p. 219. La Ville souhaitait des ocres-bruns et gris pour être fondus dans le paysage de la rade, les architectes du blanc-gris pour marquer la « restauration », et certains de l'AUBP le retour au vert-bleu d'origine.
- [62.](#) Ville de Genève, Bains des Pâquis, 1995.
- [63.](#) En janvier 1929, pour une durée minimum de 4 ans le personnel du Service des travaux est confirmé par le Conseil administratif dans sa séance du 5 avril 1929.
- [64.](#) Journal de Genève (ci-après JDG), 11 février 1912, p. 4.
- [65.](#) Une autre source indique qu'il a démissionné de son poste d'ingénieur au Département des travaux publics en 1935, le 28 février. Le Conseil d'État a accepté sa démission avec honneur et remerciements pour les services rendus », JDG, 26 octobre 1934, p. 4.
- [66.](#) JDG, 17 juillet 1953, p. 4 et 18 juillet 1953, p. 7.
- [67.](#) JDG, 16 décembre 1938, p. 6 et JDG, 12 mai 1932, p. 4.
- [68.](#) JDG, 13 novembre 1947, p. 7.
- [69.](#) Selon le registre des naissances de 1876 (AEG) : il est possible qu'il soit arrivé encore bébé à Genève et donc enregistré quelques mois plus tard, car né sur sol français.
- [70.](#) « Nécrologie. Henri Roche, architecte. », Bulletin technique de la Suisse romande, 1947, n° 6, p. 79.
- [71.](#) CRAM, 1912, p. 260.
- [72.](#) Ibid., p. 230.
- [73.](#) PV CA, 16 mars 1915, p. 95 et 26 mars 1915, p.111.
- [74.](#) L'on sait de nos jours que ce projet de Braillard ne fut jamais réalisé.
- [75.](#) PV CA, 19 juin 1923, p. 233.
- [76.](#) CRAM 1937, p. 84.
- [77.](#) PV CA, séance du 10 janvier 1936, p. 26.
- [78.](#) JDG, 27 janvier 1947, p. 6 et JDG, 23 juin 1947, p. 4.
- [79.](#) « Nécrologie. Henri Roche, architecte. », Bulletin technique de la Suisse romande, 1947, n° 6, p. 79.
- [80.](#) Tribune de Genève (ci-après TDG), 6 juillet 1901, n° 157, p. 6.
- [81.](#) CRAM, 1912, p. 260.
- [82.](#) CRAM, 1940, p. 93.
- [83.](#) TDG, 3 juillet 1909, n° 153, p. 3.
- [84.](#) JDG, 22 novembre 1922, p. 4 et Schweizerische Bauzeitung, 1922, n° 22, p. 270.
- [85.](#) Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat, 1936, n° 8, p. 136 et Bulletin technique de la Suisse romande, 1936, n° 19, p. 225 (image de l'édicule).
- [86.](#) PV CA 10 janvier 1930, p. 9 : Georges Lacôte reprend le poste d'Emmanuel Compin, qui lui, aurait permuté au Service des Bâtiments. Mais cette dernière information rentre en contradiction avec d'autres procès-verbaux du Conseil administratif de la Ville de Genève.
- [87.](#) Tiré de <https://notrehistoire.ch/entries/piY5GZDr87z>, consulté le 10.01.2022.
- [88.](#) PV CA, séance du 5 mai 1931, p. 366 : « M. le Président informe le Conseil que le département des Travaux publics lui a demandé la liste des employés de son Service qui, par suite de l'application des lois de fusion doivent passer à l'État ».
- [89.](#) Idem.
- [90.](#) À cette époque, au début des années 1930, il y a déjà du remue-ménage au sein des Services des travaux et des bâtiments, et dès l'application des lois de fusion, tous les Services sont renommés et beaucoup de transferts ont lieu, ce qui complique l'affaire.
- [91.](#) PV CA, séance du 20 avril 1934, p. 530 : l'adoption de cette proposition est rétroactive au 1^{er} avril 1934. Voir aussi PV CA 1934, sous lettre S.
- [92.](#) Ruby & Shinohara, 2021, p. 19.
- [93.](#) DD 96331, délivrée le 10.04.2000 / AUBP / Collectif d'architectes BBBM.
- [94.](#) APA 21386, délivrée le 16.05.2003 / Ville de Genève, Département des constructions.
- [95.](#) DD 98793, délivrée le 01.11.2004 / AUBP / Collectif d'architectes BBBM et Carmen Perrin.
- [96.](#) Marcellin Barthassat, Carmen Perrin, Philippe Mantegani, entreprise Rampini & Cie SA.
- [97.](#) DD 97911, délivrée le 13.12.2002 / AUBP / Ville de Genève, Département des constructions.
- [98.](#) APA 21672, délivrée le 12.08.2004 / SSG / G. Peiry architecte.
- [99.](#) APA 24125, délivrée le 15.04.2005 / AUBP / Ville de Genève, Département des constructions.
- [100.](#) DD 106875, délivrée le 06.11.2014 / AUBP / Ville de Genève, Département des constructions
- [101.](#) DD 108499, délivrée le 25.04.2016 / AUBP / ar-ter architecture-territoire sàrl.
- [102.](#) DD 108496, délivrée le 22.08.2016 / AUBP / ar-ter architecture-territoire sàrl.
- [103.](#) DD 109562, délivrée le 20.12.2016 / AUBP / Le Collectif ingénieurs sàrl.

[104.](#) DD 111449, délivrée le 07.08.2018 / AUBP / Solstis SA.

[105.](#) DD 111593, délivrée le 23.08.2018 / AUBP / ar-ter architecture-territoire sàrl.

[106.](#) DD 112515, déposée le 08.04.2019 / AUBP / Baillif & Loponte architectes associés SA.

[107.](#) DD 113334, délivrée le 10.03.2020 / AUBP / quatre architecture territoire sàrl.

[108.](#) DD 111591, abandonnée le 20.01.2021 / AUBP / quatre architecture territoire sàrl.

[109.](#) DD 317185, en cours - 07.12.2021 / AUBP / quatre architecture territoire sàrl.

[110.](#) L'association AUBP envisage des expériences de production d'énergie avec des scientifiques de l'EPFL. Le site pourrait être utilisé comme « laboratoire » afin de tester des modèles de production durables fondés sur des sources d'énergie renouvelables.

[111.](#) Les éléments dégradés en superstructure (cabines, piliers, toitures, plongeurs, clôtures béton, etc.) ont été réparés à neuf, par démolition partielle et soignée, tout en réutilisant et renforçant les armatures conservées d'origine.

[112.](#) Barthassat, Butty, Curonici, & Menoud, 1996.

[113.](#) Corboz, Bâtiments anciens et fonctions nouvelles : esquisse d'une approche de la « réanimation » Werk/ œuvre novembre 1975.

BIBLIOGRAPHIE

AUBP, *Bains des Pâquis*. Plaquette, octobre 1987.

AUBP, *Genève-les-Bains : histoire des bains à Genève, de l'Antiquité aux Bains des Pâquis*. Médecine & Hygiène, Genève, 1996.

Bains des Pâquis, in Courtau, C. (dir.), *XX^e, un siècle d'architectures à Genève. Promenades*. Infolio et Patrimoine suisse Genève, Gollion, 2009, p. 313.

Baertschi, P., *Projets controversés à Genève : l'avenir du Palais Wilson et des Bains des Pâquis*. Sauegardel/Heimatschutz, Zurich, 1987, n° 4, pp. 189-19.

Baertschi, P. & Nemeč-Piguet, S., *Le patrimoine architectural : Genève et l'héritage du XX^e siècle. Miremont-le-Crêt (1956-1957) : patrimoine architectural du XX^e siècle*. Genève, OPS, 2000 (Patrimoine et architecture, cahier 9).

Balmer, J-P. & Beuchat, Ph., *Rénovation des Bains des Pâquis à Genève*. Schweizer Heimatschutz, Zurich, 1996, n° 3, pp. 15-18.

Barthassat, M. Butty, C., Curonici, G., et Menoud, J. (1996). *Rénovation des Bains des Pâquis, entretien avec les architectes*. in Beuchat, Ph., Balmer J-P., (dir.) revue Schweizer Heimatschutz N° 3 (1996), éditions Patrimoine suisse.

Barthassat, M. & al., *I Bagni du Pâquis, Spazio & Società*. 1997, n° 77, pp. 22-23.

Broillet, Ph., (dir.), *La Genève sur l'eau*. Bâle, 1997 (Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, t. 1).

Brulhart, A., *Les Bains des Pâquis*, éd. Slatkine, Genève, 2002.

Brulhart, A., *Actualité des Bains des Pâquis*. Faces, Genève, 1987-88, n° 7, pp. 55-58.

Corti, M. & Fortis, P., *Les Bains des Pâquis*. Mémoire STS, IREC, EPFL, Lausanne, 1998.

Corboz, A., *Bâtiments anciens et fonctions nouvelles : esquisse d'une approche de la « réanimation »*. Werk/œuvre novembre 1975.

Courtau, C., *Zschokke, un nom, une renommée*, Infolio ; Atar Roto Press, Gollion/Genève, 2006.

Dentan, P.E., *Les bains des Pâquis s'enfoncent !* Dossiers publics, Genève. 1985, n° 43, pp. 12-13.

Devanthery, P., *Du béton et de l'eau : la restauration des Bains des Pâquis*. Faces, Genève, 1995, n° 36, pp. 26-32.

Francesco, I.M. & Muller, Ch.A., *Bains publics à la jetée des Paquis*. mars 1983.

Gauthier, L., *Plouf : Une histoire de la baignade dans le Léman*. (2017) Musée du Léman, Nyon, Glénat suisse Nyon.

Joye, D., *Étude de cas : MT entre habitants et autorités : les Bains des Pâquis à Genève*. in Decoutère, S. & Ruegg, J. & Joye, D., *Management territorial : pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 1996, pp. 140-149.

Joye, D. & Huissoud, Th. & Schulerm, M., *Habitants des quartiers, citoyens de la Ville ?* Seismo, Zurich, 1995.

Patrimoine suisse, *Les plus beaux bains de suisse*. 2^{ème} édition entièrement remaniée.

Ruby, A. & Shinohara, Y., *Swim City*. S AM Schweizerisches Architekturmuseum, Basel, 2021.

Ripoll, D., *Les bains genevois au XIX^e siècle : ancrages territoriaux et courants typologiques*. in Ripoll, D., (dir.), *Champel-les-Bains*, Infolio, Gollion, 2011, pp. 122-145.

Thévenoz, Ch., *Bains des Pâquis : vieux fers ou symbole ?* in *Dossiers Publics*, septembre-octobre 1988, n° 61, pp. 5-11.

Thomann, A., *Tous dans les Bains (des Pâquis)*. Magazine Ville de Genève, Genève, n° 93, pp. 20-23.

Vernex, J.C., *Histoire des Bains*. éd. N. Junod, Genève, 1996.

Ville de Genève, *Bains des Pâquis, quai du Mont-Blanc*. Département municipal de l'aménagement des constructions et de la voirie, Genève, 1995.

Ville de Genève, *Etude d'aménagement des bains des Pâquis, Etudes préliminaire*. ACAU – Ateliers coopératif d'architecture et d'urbanisme, décembre 1979.

Journaux et revues :

Association AUBP, *Journal des Bains*.

Buffat F. & Nydegger, F., « Bains des Pâquis : une histoire d'amour », *Tribune de Genève*, 17-18 septembre 1988.

Fbu, « Semi-privatisation : Bains des Pâquis, aux usagers de jouer », *Journal de Genève*, 27 septembre 1988.

Hiler, D., « Les Bains des Pâquis sont une institution », *Tribune de Genève*, 19-20 juillet 1997 (p. 18).

Hiler, D., « Les bains des Pâquis prônent l'hygiène », *Tribune de Genève*, 12-13 juillet 1997 (p. 19).

Hiler, D., « La mode des bains du lac a plus de deux cents ans », *Tribune de Genève*, 6-7 juillet 1997 (p. 2).

M. Ch., « Bains des Pâquis : Visions antagonistes », *Le Courrier*, 16 septembre 1988.

Scaramiglia, V. « Bains des Pâquis, neufs ou pas ? On va voter! », *La Suisse*, 19 septembre 1988.

V.P., « Une affaire qui baigne : réhabilitation des bains des Pâquis », *La Suisse*, 12 mai 1989.

Schweizerische Bauzeitung, *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Sources

Département du territoire : autorisations de construire dossiers microfilmés ou numérisés

DD 2459, DD 4465, DD 16344, DD 29117, DD 45281, DD 50333, DD 77928, DD 85588, DD 91005, DD 96331, DD 97911, DD 98793, DD 106875, DD 108496, DD 108499, DD 111449, DD 111591, DD 111593, DD 112515, DD 113334, APA 21386, APA 21672, APA 21743, APA 24125

Archives de l'ancien Institut d'architecture aujourd'hui conservé par l'HEPIA

Fonds Zschokke :

dossier 07452

projPic_02860_zschokke_constructions_142

dossier_076569_file_01

dossier_074528_file_02

dossier_074552_file_01

dossier_074552_file_01

dossier_074552_file_02

dossier_074552_file_03

dossier_074552_file_04

dossier_074552_file_05

dossier_074552_file_06

dossier_074539_file_03

dossier_076769_file_02

dossier_076768_file_01

76769_03_bains_des_paquis_chantier_compilation

dossier_076568_file_01

dossier_074552_file_02

dossier_074552_file_05

dossier_076771_file_01

dossier_074552_file_06

dossier_076570_file_01

dossier_074539_file_01

dossier_074539_file_02

dossier_076768_file_02

Archives de la Ville de Genève

Procès-verbaux du Conseil administratif numérisés

années 1903 et de 1925 à 1938 (exceptée l'année 1935)

Mémoriaux (MCM) et Compte-rendus administratif et financier (CRAM) du Conseil municipal de Genève-Cité puis de la Ville de Genève réunie de 1860 à 1990

Dossiers d'autorisation administratifs de construire conservés par les archives du Département de l'aménagement :

- dossier 494 I, II A et II B

Plans conservés au dépôt de l'ancien local Swisscom:

Cote générale : 213.D.2

3278, 3279, 3281, 3282, 3284, 3285, 3286, 3288, 3290, 3291, 3293, 3294, 3295, 3296, 3297, 3298, 3302, 3303, 3305, 3306, 3316, 3317, 3318, 3320, 3326, 3329, 3331, 3332, 3336, 3337, 3338, 3340, 3341, 3343, 3344, 3345, 3346, 3348, 3352, 3354, 3358, 3359, 3361, 3366, 3368, 3370, 3371, 3376, 3478, 3596, 3603, 3604, 3606, 3608, 3612, 3615, 3616, 3617, 3618, 3445, 3478, 3594 , 3595, 3609

Archives d'État de Genève

Registres des naissance de la Ville de Genève, années 1875 et 1876

Archives de Quatre Architecture (anciennement le Collectif d'architectes)

Plans complets de la restauration/transformation des années 1990

Plans d'exécution de l'entreprise Zschokke de 1932

Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève

Dossier géographique « Bains des Pâquis »

Webographie

www.bains-des-paquis.ch ;

www.badi-info.ch, 12 janvier 2022 ;

walterlenz.wordpress.com, 12 janvier 2022 ;

www.fachwerk.erz.be.ch, 15 janvier 2022.



Auteur-trices

Marcellin Barthassat, architecte et urbaniste

Pauline Nerfin, historienne de l'art

Marie-Ange Barthassat, assistante de rédaction / coordination

Collaborateurs-trices

David Andrey, architecte

Manuel Barthassat, architecte

Mossane Sangrinio, dessinatrice architecte

Ana Isern, architecte

Arthur Cateland, stagiaire architecte

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Page de couverture. Nicole Zermatten / Ville de Genève, DocPhoto, 2022.

Fig. 1 © Olivier Riethauser (photo drone).

Fig. 2 © Exem (dessin).

Fig. 3 © Marcellin Barthassat / quatre architecture territoire.

Fig. 4 © AUBP.

Fig. 5 © b.d. (monogramme), 7 janvier 1866, mine de plomb, encre sépia, gouache, sur papier, 14,10 x 22.10 cm, BGE, CIG : vg 0399.

Fig. 6 © Auguste Deroy (dessinateur), Joseph Florentin Charnaux (éditeur), vers 1860, lithographie en 3 tons, rehaussée d'aquarelle, 100 x 332 mm, BGE, CIG, 16P 55.

Fig. 7 © Léopold Stanislaus Blotnitzki, Projet général des ports, décembre 1856, AEG, photo Matthias Thomann.

Fig. 8 © Léon Chedrué, photographie, entre 1894 et 1930, 110 x 80 mm, BGE, CIG, VG P 1194.

Fig. 9 © Henri Antoine Boissonnas (attribution), photographie, avant 1883, 9.60 x 10.60 cm, BGE, CIG, vg p 0345.

Fig. 10 © Servant (lithographe), estampe, BGE, CIG, 29P Bains Br 01.

Fig. 11 © anonyme, dessin, BGE, CIG, 29P Bains Ne 01.

Fig. 12 © Charnaux Frères & Cie, photographie colorisée et montée, vers 1891, 185 x 255 mm, BGE, CIG, phot24p 01 28.

Fig. 13 © Centre d'iconographie, BGE, plan non coté, photo David Ripoll.

Fig. 14 -15a © Charnaux Frères & Cie, photographie, vers 1890-1900, 63 x 93 mm, BGE, CIG, phot24p 01 paq 01.

Fig. 16 © anonyme, photographie, 1905, 100 x 85 mm, BGE, CIG, vg d09x12 00266.

Fig. 17 © Louise Fueslin-Rigaud, photographie, 16-18 janvier 1891, 23.90 x 17.40 cm, BGE, CIG, vg p 1229.

Fig. 18 © *Plan de Genève par J. R. Mayer ingénieur, édition Briquet et Fils, 1915*, BGE.

Fig. 19 © Phototypie Co. Neuchâtel (éditeur), carte postale, entre 1906 et 1931, 89 x 138 mm, BGE, CIG, 2015 020 cp 06.

Fig. 20 © Reconstruction des bains des Pâquis, Projet E, 07.12.1932, 213.D.2/3617, *Archives de la Ville, dépôt Swisscom*.

Fig. 21 - 21a © Zschokke, photographie, 1932, cote 0664 003.

Fig. 22 © Zschokke, photographie 0666_007_2 - *Archives VdG*.

Fig. 23 - 27 © Photographie, 1931 - *Archives VdG*.

Fig. 28 © Julien, photographie, septembre 1932, 13X18_07684, CIG, VG - *Archives VdG*.

Fig. 29 © Frank Henri Julien, photographie, septembre 1932, CIG, VG - *Archives VdG*.

Fig. 30 © Frank Henri Julien, photographie, septembre 1932, 13X18, CIG, VG - *Archives VdG*.

Fig. 31 © Reconstruction des bains des Pâquis, 1934, 213.D.2/3616, *Archives VdG, dépôt Swisscom*.

Fig. 32 © Zschokke, photographie, CIG, 0666_006_2 - *Archives VdG, dépôt Swisscom*.

Fig. 33 © Frank Henri Jullien, photographie, septembre 1932, BGE, CIG, vg n13x18 07686.

Fig. 34 © Maurice Wassermann, photographie, août 1941, 180 x 126 mm, BGE, CIG, ig 2000 005 02 10.

Fig. 35 © Reconstruction des bains des Pâquis, 1953-56, 213.D.2/3618, *Archives VdG, dépôt Swisscom*.

Fig. 36 © Cingria et Taramasco architectes, aménagement d'une chambre froide à la buvette, mai 1963, DT, DD 45281, séquence 46.

Fig. 37 © Autorisation, DD 77928, 1983, République et canton de Genève - *Archives VdG*.

Fig. 38 © Archives DCA-VG, projet d'aménagement des bains des Pâquis, plan masse, 1983, DD 77928, séquence 18_1.

Fig. 39 © Archives DCA-VG, Reconstruction des bains des Pâquis, plan masse, 1987, DD 85588, séquence 12_2.

Fig. 40 © Archives DCA-VG, Reconstruction des bains des Pâquis, plan, 1987, DD 85588, séquence 12_4.

Fig. 41 © Jetée, rade et bains des Pâquis - Archives VdG.

Fig. 42 © Exem, affiche « Non à la destruction des bains des Pâquis », 1988.

Fig. 43 - 45 © AUBP.

Fig. 46 © *Journal de Genève*, éd. 17.09.1988.

Fig. 47 © *Collectif d'architectes*.

Fig. 48 - 49 © AUBP.

Fig. 50 © *quatre architecture territoire*.

Fig. 51 © Photographie, Zschokke, 1931 Archives CZ.

Fig. 52 © *Portrait H. Roche*, web : <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=bts-002%3A1947%3A73%3A%3A54,02.2022>.

Fig. 53 © *Dessin H. Roche*.

Fig. 54 © *Dessin G. Lacôte*.

Fig. 55 © Éditions Jaeger Genève, photographie datant probablement des années 1950, postée par Alban Salamin sur <http://notrehistoire.ch/entries/pIY5GZDr87z>.

Fig. 56 © Rotonde des bains, dessins 1932, Archives VdG.

Fig. 57 © *Plouf*, p.15, 2017.

Fig. 58 © *Plouf*, p.10, 2017.

Fig. 59 © *Plouf*, p.71, 2017.

Fig. 60 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 61 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 62 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 63 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 64 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 65 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 66 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 67 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 68 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 69 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 70 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 71 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 72 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 73 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 74 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 75 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 76 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 77 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 78 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 79 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 80 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 81 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 82 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 83 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 84 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 85 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 86 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 87 © *Swisstopo*, 01.2022.

Fig. 88 © *www.badi-info*, 01.2022.

Fig. 89 © *www.badi-info*, 01.2022.



Fig. 90 © *quatre architecture territoire.*

Fig. 91 © *Olivier Riethauser (Photo drone).*

Fig. 92 © *Jacques Menoud / collectif d'architectes.*

Fig. 93 - 95 © *Scan plan - Archives VdG.*

Fig. 96 © *AUBP.*

Fig. 97 -99 © *Collectif d'architectes.*

Fig. 100 - 104 © *Marcellin Barthassat / collectif d'architectes.*

Fig. 105 - 109 © *Collectif d'architectes.*

Fig. 110 - 141 © *Marcellin Barthassat / collectif d'architectes.*

Fig. 142 - 143 © *Collectif d'architectes.*

Fig. 144 - 151 © *Marcellin Barthassat / collectif d'architectes.*

Fig. 152 © *Mossane Sangronio / quatre architecture territoire.*

Fig. 153 © *AUBP.*

Fig. 154 - 157 © *Marcellin Barthassat / collectif d'architectes.*

Fig. 158 © *Isabelle Claden / collectif d'architectes.*

Fig. 159 © *AUBP.*

Fig. 160 © *Mossane Sangronio / quatre architecture territoire.*

Fig. 161 © *AUBP.*

Fig. 162 - 164 © *Mossane Sangronio / quatre architecture territoire.*

Fig. 165 - 166 © *AUBP.*

Fig. 167 - 169 © *quatre architecture territoire.*

Fig. 170 © *Olivier Riethauser (photo drone).*

Fig. 171 - 173 © *quatre architecture territoire.*

Fig. 174 © *Olivier Riethauser (photo drone).*

Fig. 175 © *Marcellin Barthassat / collectif d'architectes.*

Fig. 176 - 180 © *AUBP.*

Fig. 181 © *quatre architecture territoire.*

Fig. 182 - 186 © *AUBP.*



IMPRESSUM

Conception graphique: Laurence Pittet, Infocom

Mise en page: Sylvie Bavaud, CPA

Responsable rédaction: Pierre Tourvieille de Labrouhe, CPA

Impression: Ville de Genève

Au cœur de la Rade les bains se présentent comme un radeau amarré à la jetée des Pâquis, l'un des deux bras du port genevois. Édifice marquant du patrimoine, son histoire s'inscrit dans les modifications de la Rade de Genève entre 1856 et 1995. Dès le XVIII^e le goût pour la baignade en eaux vives gagne la population, et les premiers établissements balnéaires se développent dans le paysage lémanique. Dès 1870 et jusqu'en 1932 des constructions en bois sont installées aux Pâquis, et c'est à cette date que seront reconstruits des bains en béton. La forme architecturale se présente comme un E, plan rigoureusement symétrique et sobre, une typologie qui alterne zones ouvertes et zones fermées, couvertes ou non. Avec une silhouette de faible hauteur et la nature minérale des matériaux utilisés, les bains s'en tiennent à l'essentiel, en laissant parler le lac, le soleil et l'image de la ville. Menacés d'être démolis après plus 60 ans d'existence, les Bains des Pâquis sont sauvegardés suite à une votation populaire en 1988, puis rénovés entre 1992-95.

Aujourd'hui l'Association des usagers des bains (AUBP) gère et anime l'établissement depuis 30 ans. Devenu un accès à l'eau incontournable en toutes saisons, le site est aussi confronté à un engouement qui n'est toutefois pas sans poser des problèmes d'aménagement. On imaginait bien qu'au fil du temps il adviendrait de nouveaux besoins et donc des adaptations nécessaires. La présente étude fait état de l'histoire des bains, et dresse un état des lieux en 2021, en identifiant les multiples usages que déploie la gestion créative et dynamique de l'AUBP.

Conservation du patrimoine architectural

Étude historique

Marcellin Barthassat / quatre architecture territoire
Pauline Nerfin, historienne de l'art

Août 2022